DÉTAIL
DES SUCCÈS
DE L'ÉTABLISSEMENT
QUE LA VILLE DE PARIS
A FAIT
EN FAVEUR DES PERSONNES NOYÉES,
& qui a été adopté dans diverses Provinces de France.

TROISIÈME PARTIE.

ANNÉE 1774.

On y a joint plusieurs exemples de moyens éprouvés pour rappeller à la vie les Personnes que des vapeurs mofétiques & d'autres accidents de différente nature, ont frappé d'une mort apparente ; avec le Procès-verbal de la mort des Sr & Dme le Maire, suffoqués à Paris, par la vapeur de Charbon allumé :

PAR M. PIA.

(Ampliat ætatem suam vir bonus, quandò longævitati consortium prodest.)



A PARIS,

Rue S. Jacques, près de S. Yves, au Coq & au Livre d'Or,

Chez { LOTTIN l'aîné, Imprimeur de la VILLE,
Eugène ONFROY, Libraire.

M. DCC. LXXV.

Avec Approbation & Permission du Sceau.

TABLEAU des Officiers Municipaux de la Ville de Paris, depuis l'époque de l'Etabliffement fait en faveur des NOYÉS.

PREVÔT DES MARCHANDS.

Meffire JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS DE LA MICHODIÈRE, Chevalier, Comte d'Hauteville, Seigneur de la Michodière, Roméne & autres lieux, Confeiller d'Etat, *du 22 Mars* 1772 *.

ECHEVINS, MESSIEURS :

1770. 4 Sept. { Hubert-Louis *Cheval de S. Hubert*, Ecuyer, Confeiller du Roi, Quartinier de la Ville de Paris.
Philippe-Nicolas *Pia*, Ecuyer.

1771. 1 Sept. { Thomas *Bellet*, Ecuyer, Confeiller du Roi en l'Hôtel-de-Ville.
Etienne *Viel*, Ecuyer, ancien Avocat au Parlement.

1772. 30 Août. { Louis-Dominique *Sprotte*, Ecuyer, Confeiller du Roi, Quartinier de la Ville de Paris.
François-Bernard *Quatremère de l'Epine*, Ecuyer, Avocat en Parlement.

1773. 1 Sept. { Pierre-Richard *Boucher*, Ecuyer, Confeiller du Roi en l'Hôtel-de-Ville.
Henri-Ifaac *Eftienne*, Ecuyer, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Parlement.

1774. 4 Sept. { Etienne *Vernay de Chédeville*, Ecuyer, Confeiller du Roi, Quartinier de la Ville de Paris.
Jacques-François *Trudon*, Ecuyer.

GENS DU ROI.

1755. M. *Jollivet de Vannes*, Avocat & Procureur du Roi & de la Ville.

GREFFIER EN CHEF.

1773. M. *Taitbout*, le fils, Chevalier, Confervateur des Hypothèques.

1737. M. *Taitbout*, le père, Chevalier de l'Ordre du Roi (8 *Mai* 1758), Adjoint & furvivancier.

---

* Cette date & les fuivantes font celles de la preftation de ferment entre les mains de S. M. & non de l'Election qui fe fait, quant à MM. les Echevins, le 16 Août de chaque année.

TABLE DES MATIÈRES.

Fin de la Table des Matières.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des 54 Perſonnes noyées à Paris, dont il eſt fait mention dans cette troiſième Partie, & dont 35 ont été ſauvées.

Nota. L'Etoile déſigne les *ſept* Noyés qu'on n'a pu réchapper, malgré les ſecours. — La Croix dénote les *douze* ſur leſquels on n'a fait aucune tentative, parce qu'ils étoient morts, ou qu'on les jugeoit tels.

Fin de la Table des Noyés.

APPROBATION
du Cenſeur Royal.

J'AI LU, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit qui a pour titre : *Détail des Succès de l'Etabliſſement que la Ville de Paris a fait en faveur des Perſonnes Noyées, &c. III*^me^ *Partie.* Ces Succès doivent être publiés pour exciter à employer plus ſouvent les divers ſecours qui ont rappellé des Noyés à la vie, & qui ont été également utiles, lorſqu'il y avoit, depuis peu de temps, privation de mouvement & de ſentiment ; dans les cas de froid exceſſif, de chaleur extrême, de coups de ſoleil, de commotions violentes, d'odeurs fortes, d'accès de peur, de colère, ou d'autre paſſion, d'apoplexie, d'affections ſpaſmodiques ou vaporeuſes, d'étranglements, de violentes ſyncopes, de ſuffocations par la fumée, la vapeur de charbon allumé, les émanations des Liqueurs en fermentation, les exhalaiſons des mines, des cloaques, des puits abandonnés, des foſſes d'aiſances, &c. Fait à Paris, ce 1er Février 1775.

Signé, LE BÉGUE DE PRESLE.

PERMISSION DU SCEAU.

LOUIS, par la Grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le sieur LOTTIN *aîné* Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un *Détail des succès de l'Etablissement que la Ville de Paris a fait en faveur des Personnes noyées, &c:* s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire réimprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de *trois années* consécutives, à compter du jour de la date des Presentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelques qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance : A LA CHARGE que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'Impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance de la présente Permission ; qu'avant de l'exposer en vente, le

Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France, le Sieur de MAUPEOU; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit Sieur de MAUPEOU; le tout à peine de nullité des Préſentes : DU CONTENU deſquelles Vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS qu'à la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. COMMANDONS au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & non-obſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris le *douzième* jour du mois de *Mai*, *l'an mil ſept-cent ſoixante-treize*, & de notre Régne le cinquante-huitiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, LEBÉGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XIX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 146, fol. 102, *conformément au Réglement de* 1723 : *A Paris ce* 10 *Juillet* 1773.

Signé, CH. A. JOMBERT Père, *Syndic.*

DÉTAIL



DÉTAIL
DES SUCCÈS
DE L'ÉTABLISSEMENT
QUE LA VILLE DE PARIS A FAIT EN FAVEUR DES PERSONNES NOYÉES.

III. PARTIE.

INTRODUCTION.

LORSQUE nous nous ſommes chargés de rendre compte tous les ans de la réuſſite de l'Etabliſſement en faveur des Noyés, nous n'imaginions pas que cette entrepriſe gratuite ſeroit auſſi difficile, & que nous ſerions obligés d'en porter ſeuls le fardeau. Quelque peſant qu'il ſoit pour nous, nous ne pouvons néanmoins diſconvenir qu'il ſe trouve beaucoup allégé par la mul-

tiplicité des heureux ſuccès obtenus dans la Capitale, & nous devons à la faveur que cet Etabliſſement ſemble prendre de jour en jour dans quelques Provinces de la France & même chez l'Etranger, la ſatisfaction que nous éprouvons de le voir ſe propager, & de ſoutenir nos foibles talents en ranimant notre zèle; mais il nous reſtera toujours à deſirer pour l'avantage de l'Humanité, de voir une ſemblable émulation ſe manifeſter dans toutes nos Provinces, & le projet d'une Correſpondance avec nous s'exécuter plus exactement. Par ce moyen, nous ſerions inſtruits de tous les ſuccès qu'on obtiendroit, au moins dans ce Royaume, ainſi que des obſervations que chacun pourroit faire rélativement à cette importante inſtitution, nous n'aurions qu'à réunir tous ces matériaux, & leur réunion formeroit un Tableau qui deviendroit bien plus utile pour le Public. Cette Correſpondance que nous avons recherchée avec le plus grand empreſſement, & qu'il nous étoit ſi naturel de ſouhaiter, éprouve cependant des difficultés dont nous ne pouvons pénétrer le motif. En effet,

pour quelles raiſons plusieurs Villes auxquelles nous avons adreſſé des Lettres pour en obtenir des détails circonſtanciés de ſuccès rapportés en précis dans les papiers publics, n'ont-elles pas daignées nous faire de réponſe? quoique nous leur ayions réitéré pluſieurs fois les mêmes inſtances. Les Officiers Municipaux de ces Villes pourroient-ils craindre que nous ne leur rendiſſions pas la juſtice qu'ils méritent, & que nous ne fiſſions pas une mention aſſez honorable de leur zèle & de leur amour pour l'Humanité? Cette crainte eſt trop frivole pour que nous la leur imputions comme cauſe unique de leur ſilence, nous dirions preſque de leur indifférence; au ſurplus, nous les prions de croire que le bien public eſt le ſeul motif de notre réclamation & de nos plaintes.

Mais s'il eſt quelques Villes auxquelles la pureté de nos intentions nous donne droit de faire des reproches, il en eſt auſſi dont nous ne pouvons trop louer le zèle qu'elles ont témoigné, en nous faiſant part de leurs Etabliſſements, & en nous apprenant les ſuccès qui en ont été le fruit.

La ville de Lyon entr'autres, eſt celle qui a fait paroître le Patriotiſme le plus remarquable pour une ſi bonne œuvre ; on y a formé l'Etabliſſement pour ſecourir les Noyés avec toute l'étendue que ſembloit exiger cette grande Ville. Les bords des deux Rivières qui la baignent ſont garnis de vingt-deux Dépôts, où ſe trouvent toutes les choſes néceſſaires en cas de ſubmerſions. M. *Faiſſole*, Chirurgien du Roi, a été choiſi pour être à la tête de cette adminiſtration, & en diriger toute la marche; cette Ville pouvoit-elle jetter les yeux ſur quelqu'un qui fut plus en état de remplir dignement les fonctions dont elle l'a chargé? M. *Faiſſole* s'étoit non-ſeulement fait connoître rélativement à l'objet des Noyés, il avoit déjà traité cette matière en homme ſçavant & éclairé; mais il joint encore à beaucoup d'érudition des qualités auſſi honorables pour lui qu'eſſentielles à ce genre d'adminiſtration, l'amour du bien public, l'eſtime & la conſidération de ſes Compatriotes. Cet utile Citoyen a bien voulu ſe concerter avec nous pour la direction de l'Etabliſſement qui lui a

été confié, nous lui en faisons nos sincères remerciments, & nous le prions de continuer à nous faire part de ses Réflexions & des succès qu'il ne peut manquer d'obtenir par la suite : nous n'omettrons certainement pas d'enrichir cette troisième Partie des détails qu'il nous a envoyés.

M. *Dornay*, Avocat en Parlement & Echevin de la ville de Rouen, a donné des preuves de sa bienfaisance, en se déclarant pour cette charitable Institution. Il s'est volontiers chargé de lever tous les obstacles qui sembloient s'y opposer faute de lieux convenables, & il est enfin parvenu, de concert avec le Bureau de sa Ville, à former, dans différents endroits de ROUEN, des Entrepôts commodes, où l'on pourra trouver tous les secours propres à rappeler les Noyés à la vie. Nous jugeons qu'il n'a pas encore eu occasion d'avoir des succès; car il nous en auroit sûrement informé, conformément à la promesse qu'il a eu l'honnêteté de nous en faire.

M. *Seignette*, Maire de la ville de la Rochelle, n'a pas été des derniers à se distinguer sur ce même objet.

Auſſi-tôt qu'il a connu les ſecours, il a excité le Corps Municipal dont il eſt membre à les fournir à ſes Concitoyens; & ſon zèle a été récompenſé par des ſuccès dont nous donnerons la Note à l'Article de la Rochelle.

Il en eſt de même des villes de Tours, de Lille-en-Flandre, de Beauvais, d'Abbeville, de Valencienne, de Châlons-ſur-Marne, &c. &c.

Entre les Particuliers qui ſe ſont le plus ſignalés pour cet honorable Etabliſſement, M. le Comte DE MOUSSY mérite sûrement d'occuper le premier rang. Nous regrettons avec lui que le Gouvernement ne ſeconde pas les vues bienfaiſantes de ſemblables Patriotes, en diſtribuant par-tout des ſecours pécuniaires & des encouragements honorifiques. On lit dans la Gazette d'Agriculture, un Article qui concerne cet excellent Citoyen; nous le tranſcrirons ici pour faire connoître ce qu'il a fait en faveur des Noyés, & pour rendre à ſon zèle l'hommage qui lui eſt dû.

« Tous les hommes ne compoſent » qu'une même famille dont les puiſ» ſants & les riches doivent ſe regar-

» der comme les aînés, qui doivent
» traiter les autres comme des frères
» dont ils sont les Tuteurs. C'est aussi
» ce qu'a fait M. le Comte DE MOUSSY:
» Seigneur de plusieurs Justices réunies
» dans le Poitou, il vient de donner
» un bel exemple & une belle leçon
» aux grands Propriétaires, par les
» Etablissements qu'il a faits sur ses
» Terres pour secourir les Noyés. Le
» long de la Rivière d'Yartampe, il
» a institué plusieurs Bureaux, où se
» trouvent déposés les instruments &
» les instructions nécessaires pour rap-
» peller à la vie ces infortunés. Les
» Officiers & les Habitants de ses Ter-
» res sont invités à suivre la Méthode
» dont chaque Chef de famille a reçu
» un exemplaire; & à l'instigation de
» ce respectable Seigneur, les Juges de
» ses Domaines ont enjoint à tous les
» Habitants de retirer très-prompte-
» ment de l'eau ceux qui y seroient
» tombés, quand même leur mort pa-
» roîtroit certaine, sans attendre l'ar-
» rivée des Officiers de Justice qu'on
» aura néanmoins attention d'avertir
» de l'accident. Mais ces injonctions
» ne font pas autant d'effet que les

» récompenſes qu'on promet; car c'eſt » ainſi qu'on a mis dans tous les nou- » veaux Etabliſſements de ce genre, » les Noyés ſous la protection de l'Hu- » manité & de l'intérêt particulier ».

A l'exemple de ce Seigneur, *M. R...**, Directeur des Aydes de Nyort en Poitou, animé par le ſeul amour du bien public, & pénétré d'ailleurs de la plus vive douleur, en apprenant que, faute d'avoir eu les ſecours néceſſaires pour rappeller les Noyés à la vie, deux perſonnes ſubmergées, & très-promptement repêchées, n'avoient pû être ſauvées de la mort, s'eſt déterminé à faire la dépenſe de deux Boëtes Entrepôts, dont l'une pour S. Savinien, lieu de ſa naiſſance, & l'autre pour Taillebourg. Il a en outre eu ſoin de faire diſtribuer dans les environs de ces deux endroits, des inſtructions imprimées pour ſervir à diriger les Habitants de ce Pays, & exciter leur émulation.

* Si nous ne prononçons pas le nom de cet honnête Citoyen, c'eſt pour nous conformer, en quelque ſorte, au deſir qu'il nous a témoigné de n'être point nommé: il mérite cependant bien d'être connu, pour qu'on puiſſe l'imiter.

M. *Haudry de Soucy*, qui n'eſt pas moins connu qu'eſtimé pour ſa bienfaiſance, & qui mérite, à tant d'égards, la haute conſidération dont il jouit univerſellement, ne s'eſt pas contenté de manifeſter ſes bonnes intentions, & de les publier dans tous les environs de ſes Terres, il a encore chargé M. *Debuſne*, ſon Chirurgien, de veiller particulièrement à ce que l'adminiſtration des ſecours qu'il a fournis aux Habitants de ſes Domaines, ſe fit avec toute l'intelligence poſſible ; il lui a en même-temps recommandé de nous faire à ce ſujet toutes les obſervations que ce Chirurgien eſt très-capable de bien faire ; & il faut convenir que ce n'eſt que par un tel concert entre toutes les perſonnes qui s'intéreſſent à cet Etabliſſement ſecourable, qu'on parviendra à le rendre de plus en plus utile.

On verra d'ailleurs par la *Liſte chronologique*, qui ſera placée à la fin de cette troiſième Partie, quelles ſont les Villes & les perſonnes qui ont marqué le plus d'empreſſement pour cette Inſtitution auſſi glorieuſe pour ſes Fondateurs, qu'elle eſt avantageuſe pour l'Humanité.

Nous ne pouvons nous refuſer ici à renouveller publiquement l'hommage que nous avons déjà rendu à la Société établie à Amſterdam en faveur des Noyés. La Hollande eſt le berceau de l'heureuſe découverte, qui intéreſſe aujourd'hui toute l'Humanité. C'eſt à la Société qui s'eſt formée dans cette République, qu'on aura éternellement l'obligation de tous les ſuccès obtenus juſques à préſent dans ce genre, & de tous ceux qui pourront s'obtenir dans la ſuite. L'Europe entière doit à cette Société un tribut de reconnoiſſance d'autant plus grand, que c'eſt à ſon exemple qu'on a vu naître dans tous les Pays, des Inſtitutions du même genre. C'eſt elle qui, la première, a établi des gratifications pour ceux qui ſe porteroient à ſauver les malheureuſes victimes de l'eau. Elle ne s'eſt pas contentée d'adjuger des récompenſes pécuniaires (ces ſortes de récompenſes ſont ordinairement refuſées par les Citoyens d'un certain ordre, qui trouvent leur plus précieux ſalaire dans le bonheur d'avoir été utiles à leurs ſemblables); mais deſirant que chacun pût enviſager un en-

couragement proportionné à ſon état; cette Société a cru devoir en inſtituer un que toutes perſonnes peuvent ſe faire honneur de mériter, & ne pas dédaigner de recevoir. La Médaille imaginée pour cela, fait d'autant mieux qu'en prouvant la charité du Particulier qui l'a acquiſe, elle montrera à la poſtérité l'amour des Hollandois pour leurs Compatriotes, & perpétuera l'idée de leur fondation; enſorte que, dans mille ans, dans deux mille ans, on ſçaura qu'il a été fait en Hollande un Etabliſſement qui eſt le fruit de la plus tendre Humanité; & que c'eſt au concours d'un nombre de Citoyens honnêtes, qu'il a dû ſon origine & ſon exécution.

Cette idée des Hollandois, en propoſant des diſtinctions honorifiques, n'eſt-elle pas une imitation de celle des Romains, qui décernoient une couronne civique à quiconque ſauvoit la vie d'un Citoyen? ils n'imaginoient pas pouvoir récompenſer plus dignement un tel ſervice rendu à la patrie. Ce ſervice conſiſtoit, à la vérité, à garantir du trépas un Citoyen au milieu des batailles; mais n'eſt-ce pas dans le

fond remplir le même objet pour le bien de l'Etat, que de rappeller à la vie des ſujets qui étoient autrefois perdus, faute de ſecours & de moyens pour les arracher à la mort?

Auſſi quelle belle émulation n'a pas excité en Hollande la manière noble dónt y eſt monté cet Etabliſſement qui s'y perfectionne de jour en jour, & que les moyens les plus glorieux & les plus flatteurs rendent encore plus précieux. Une multitude de perſonnes de tous états ſe font honneur de contribuer à cette charitable entrepriſe, par des avis & des obſervations qu'ils s'empreſſent de communiquer; d'autres en allégent le poids & la dépenſe par des préſents conſidérables qu'ils prodiguent à cette admirable Société; & l'adminiſtration eſt telle qu'indépendamment du prix aſſigné en eſpèces, on diſtribue très-ſouvent des Médailles d'or ou d'argent, dont les Particuliers qui les ont reçues ſe font gloire de ſe décorer, ou qu'ils ſe plaiſent du moins à montrer.

Tel eſt le Tableau intéreſſant que nous préſentent les Mémoires de la Société, formée à Amſterdam en faveur

des Noyés. Et quels nombreux succès cet Etablissement ne nous offre-t-il pas chaque année ? Non-seulement ils sont plus fréquents que dans notre Pays ; mais les circonstances dans lesquelles on a réussi, sont, pour la plûpart, beaucoup plus désespérées. On en compte dans la première Partie du second Volume de ces Mémoires, plus de soixante exemples, les détails de ces succès sont presque tous aussi touchants par le zèle purement patriotique qu'on y reconnoît qu'ils sont instructifs par leur diversité, & les nouvelles épreuves dans les moyens qui y sont dévéloppés.

La Société d'Amsterdam, animée du plus vif desir d'être utile à l'Humanité entière, ne se borne pas, dans ses Mémoires, aux seuls faits qui regardent son Pays, elle y rend aussi compte des progrès de ce même Etablissement dans les autres Etats de la Chrétienté. Elle nous apprend, par exemple, que le Roi de Dannemark, dans une Ordonnance rélative à cet objet, a joint des distinctions honorifiques à des récompenses pécuniaires; & qu'en Angleterre une Compagnie nombreuse de person-

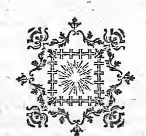
nes riches, va former, à l'imitation de la Hollande, un Etablissement national à la faveur de souscriptions & de contributions volontaires. Ne semble-t-il pas, d'après ces modéles & beaucoup d'autres, qu'il ne seroit pas difficile de produire, que la France seule oublie, ou néglige les moyens peut-être les plus puissants, pour donner à son Etablissement toute la splendeur & l'efficacité dont il est susceptible?

Nous sçavons cependant que plusieurs Villes de ce Royaume, instruites par les Mémoires que nous venons de citer des avantages réels qui résultent de la Médaille imaginée en Hollande, & adoptée par toutes les autres Nations, sont disposées à en faire frapper une en leur nom. Ne seroit-il pas convenable que la Capitale qui, la première, a donné l'exemple de cet Etablissement par la réunion de tous les objets utiles à rappeller les Noyés à la vie, ne se laissât pas ravir la gloire de donner aussi celui de la Médaille? Le projet que nous en avons présenté a été approuvé, & M. *Duvivier*, Graveur, fut chargé dans le

temps de le mettre à exécution; mais des circonſtances particulières ont empêché que le coin commencé ne fut entièrement exécuté. M. *de la Michodière*, dont on connoît la ſageſſe de l'adminiſtration économique, & qui a fait ſes preuves à tous égards dans les différentes Intendances qu'il a remplies ſucceſſivement, n'a pas cru, juſques à préſent, devoir ni pouvoir ajouter aux dépenſes fixées pour le ſoutien de l'Etabliſſement formé à PARIS ; mais peut-être le deſſein que nous avons annoncé être pris par quelques Villes, néceſſitera-t-il à les prévenir. Nous eſpérons même que le Gouvernement, qui retire tout le fruit de cette Inſtitution, ſe portera à la ſeconder dans les différentes parties du Royaume, en y procurant tous les moyens qui dépendent de lui, pour allumer partout une émulation ſi deſirable.

Nous allons maintenant entrer dans le détail des ſuccès obtenus pendant le cours de l'année 1774, que nous penſons être auſſi propre à mériter l'attention du Gouvernement, qu'à exciter la généroſité de tous les bons Citoyens.

Nous joindrons à ce détail quelques obſervations rélatives aux perſonnes ſuffoquées par les vapeurs moſétiques, nous indiquerons tous les moyens que nous connoiſſons pour les rappeller à la vie, & nous mettrons ſous les yeux pluſieurs exemples de *Curation*, afin que, dans de ſemblables circonſtances, on puiſſe déſormais recourir avec confiance à ces mêmes moyens.



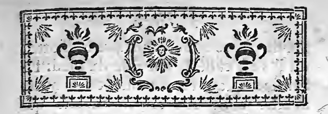


TABLEAU
DES PERSONNES NOYÉES
ET RETIRÉES DE L'EAU,
Pendant l'Année entière 1774.

PREMIERE CLASSE.

NOYÉS rappellés à la vie par les secours qui leur ont été administrés, & dont quelques-uns auroient été réputés & seroient restés morts avant cet Etablissement.

I. *Le 9 Janvier 1774, à 8 heures & demie du matin.*

Jacques BAUGÉ, Compagnon Serrurier, âgé de 42 ans, s'est jetté de dessus le Quai des Tuileries dans la Riviere. Il est tombé au bas de l'esca-

lier de pierre qui conduit à la Galliotte, où il s'eſt caſſé la cheville du pied. La Sentinelle, qui l'avoit entendu tomber, avertit auſſi-tôt des Mariniers qui coururent à ſon ſecours, & le repêchèrent à environ quinze pieds du bord, (la Rivière étoit alors très-forte, il y avoit à cet endroit ſept à huit pieds d'eau), il étoit ſans connoiſſance, on le porta au Corps-de-Garde de la Grenouillère. Là il a été déshabillé, ſéché & frotté avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée, animée avec l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac; on lui a ſoufflé dans la bouche avec la canulle à cet uſage; on lui a fait boire deux ou trois cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, qui ont excité quelques ſoulevements d'eſtomach, mais ſans vomiſſement. On n'a pas cherché à le faire vomir, mais on a réitéré l'Eau-de-vie camphrée, en lui en préſentant une petite cuillerée de temps en temps. On continuoit toujours les frictions, on l'agitoit ſans ceſſe; & il s'étoit déjà paſſé plus d'une heure, ſans qu'il eût donné des ſignes de vie aſſez marqués, pour qu'on pût ſe flatter de le réchapper; cependant les mêmes ſecours qui

furent pratiqués sans interruption, firent enfin appercevoir en lui quelques changements; il ouvrit les yeux, il fit quelques foibles mouvements, & peu à peu sa connoissance se manifesta. Alors arrive un Chirurgien, qui, ayant remarqué qu'il perdoit beaucoup de sang d'un de ses pieds, l'examina attentivement, & décida qu'il avoit la cheville cassée. Il ne le saigna pas, de crainte de trop l'affoiblir; & il dit qu'il n'y avoit pas de temps à perdre pour le conduire à l'Hôtel-Dieu. Il fut cependant mené chez M[e] Blanchet, Commissaire de l'Hôtel-de-Ville, qui, après l'avoir entendu & l'avoir fait reconnoître par ses parents, l'envoya à l'Hôtel-Dieu; il avoit, dans ce moment, un peu de délire. Il a été soigné & parfaitement guéri, mais son traitement a été très-long.

II. *Le* 17 *Janvier* 1774, *à* 10 *heures du matin.*

Le nommé *Claude* FINIEN, Garçon Perruquier, tourmenté de chagrin & de misère, ayant d'ailleurs l'esprit aliéné, s'est jetté dans la Rivière par-dessus le Pont-Royal, du côté du Pont-Neuf,

le courant l'a entraîné ſous des bateaux ; mais comme l'eau étoit très-forte, il a reparu au bout de quelques minutes ſans mouvement. La Sentinelle du Pont-Royal l'ayant vu & entendu tomber, ſiffla pour avertir au Corps-de-Garde. Quelques Bateliers qui avoient été témoins de ſa chûte, ſe ſont empreſſés d'aller à ſon ſecours, & n'ont pu le repêcher que vis-à-vis la rue de Belle-chaſſe, du côté des Tuileries, après environ un quart-d'heure de ſubmerſion. Il étoit ſans connoiſſance, ſans pouls, & avoit tous les ſignes de la mort. Porté au Corps-de-Garde de la Grenouillère, on a été obligé de déchirer en partie ſes vêtements pour le déshabiller ; on l'a eſſuyé avec une Flanelle pour le ſécher ; on l'a frotté avec une autre imbibée d'Eau-de-vie camphrée. Il s'eſt écoulé environ une demi-heure, ſans qu'on apperçût le moindre changement ; enfin ſes dents, qui étoient très-ſerrées, ont paru avoir moins de roideur ; on lui a ſoufflé dans la bouche, peu-à-peu ſa machoire eſt devenue plus ſouple, il a ouvert la bouche ; ſes yeux, quoique fixes, ont paru avoir quelques mouvements ; &

l'espérance de le sauver, a excité de nouveau le zèle de ses sécouristes, qui ont redoublé leurs soins; on a continué à le frotter & à l'agiter, on lui a fait boire de l'Eau-de-vie camphrée à plusieurs reprises, ce qui l'a ranimé; & comme il avoit des soulevements d'estomach, un Chirurgien qui venoit d'arriver lui fit prendre de l'Emétique, qui n'a fait effet qu'au bout d'une heure, en lui faisant vomir beaucoup de nourriture & de bile; cette évacuation, qui s'est opérée sans de grands efforts, a semblé le dégager sensiblement; mais sa connoissance ne s'est manifestée qu'au bout de deux heures de soins; & cependant il ne sçavoit encore ce qui lui étoit arrivé. Un Théatin qu'on a fait venir pour le confesser, le lui a appris. Enfin les secours ne lui ont pas été épargnés; &, après les avoir continués pendant quatre heures dans le Corps-de-Garde, il a été conduit chez Me Morel, Commissaire de Police de l'Hôtel-de-Ville, qui l'a envoyé à l'Hôtel-Dieu, il étoit alors en pleine connoissance; mais il avoit besoin d'être traité d'une plaie qu'il avoit à la tête, & qu'on lui avoit faite en le repêchant avec un croc.

III. *Le 6 Février* 1774, *à 9 heures du matin.*

Claude SALLÉ, Compagnon de Rivière, étoit avec plusieurs de ses camarades sous la première arche du Pont-Royal, pour recueillir des débris de bateaux naufragés, il tombe dans l'eau & est entraîné par le courant jusques au-dessous du Port de la Grenouillère; son frère cadet, qui avoit été témoin de son accident, se hâte d'aller à son secours, il est assez heureux pour le joindre & le tirer avec son croc. Il avoit été environ un demi quart-d'heure dans l'eau, il donnoit encore quelques foibles signes de vie, & il avoit presque perdu la connoissance lorsqu'on le porta au Corps-de-Garde de la Grenouillère. On ne lui a fait autre chose que de le déshabiller, l'essuyer, le réchauffer, le frotter & lui faire boire deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée; &, après une heure de repos, il a été en état de s'en aller à pied.

IV. *Le 6 Février* 1774, *à 8 heures du soir.*

Nicolas GUÉ, Décroteur, âgé de

75 ans, avoit bu plus que de coutume, & étoit descendu au bas du parapet vers l'Abreuvoir du Quai du Louvre, il tombe dans la Rivière. La Sentinelle qui s'en apperçoit, appelle du secours; le Sergent sort incontinent du Corps-de-Garde, court à la Sentinelle pour sçavoir le sujet de son allerte; & ayant vu ledit *Gué* qui étoit en danger de se noyer, lui présente sa hallebarde pour le retirer, il y réussit; ledit *Gué* étoit seulement évanoui, on le conduisit au Corps-de-Garde du Port S. Nicolas, on le déshabille pour le sécher, le réchauffer & le frotter; &, après lui avoir fait avaler deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, il a été conduit chez la femme Mouton, logeuse, où il demeuroit.

V. *Le* 21 *Mars* 1774, *à* 5 *heures du soir.*

La Fille de la nommée *BAZU*, Porteuse de Linge, âgée de 15 ans, passe sur les planches du bateau à Lessive du Port S. Paul, elle étoit chargée d'une hottée de Linge, elle trébuche & tombe dans la Rivière. Des Particuliers qui la virent tomber, la repê-

chèrent ſur le champ, de façon qu'elle ne fût pas plus de deux ou trois minutes dans l'eau ; elle étoit ſeulement ſaiſie, & n'avoit pas perdu la connoiſſance. On la conduiſit chez ſa mère qui demeuroit dans le voiſinage, & il ne fut néceſſaire que de la déshabiller pour la ſécher & la réchauffer.

VI. *Le* 14 *Avril* 1774, *à* 8 *heures du ſoir.*

La Fille du nommé *RIFFONIER*, Blanchiſſeur, âgée de 12 ans, s'eſt trouvée préciſément dans les mêmes circonſtances que la ſuſdite ; c'eſt pourquoi on n'en dit rien de particulier.

On ne cite des cas ſemblables que pour ne rien laiſſer ignorer de ce qui ſe paſſe dans la Capitale, relativement à la ſubmerſion & aux effets de l'Etabliſſement pour les Noyés.

Dans le nombre des détails qu'on va lire, on en trouvera quelques-uns qui ne ſont pas plus importants que les deux précédents.

VII. *Le* 3 *Mai* 1774, *à* 6 *heures du ſoir.*

Noël-Nicolas le BEAU, âgé de 8 ans, Fils

Fils de *Charles-Nicolas le Beau*, Ecrivain, rue des deux Ecus, jouoit ſur les bateaux du Port-au-Bled de l'Ecole, où il étoit entré furtivement. Voulant paſſer dans un autre bateau, il tombe dans la Rivière, il eſt entraîné par le courant deſſous un autre grand bateau, chargé de Bled, il diſparoît pendant environ un demi quart-d'heure, & ce ne fut qu'à la queue du ſuſdit grand bateau qu'on le vit reparoître, & qu'il fut repêché; il étoit ſeulement évanoui. L'agitation & le tourment qu'on lui fit éprouver, en le tranſportant au Corps-de-Garde du Quai de l'Ecole, le firent revenir de ſon évanouiſſement; il ſe plaignit d'avoir grand froid, & dit qu'il étoit gêlé, on le déshabilla pour l'eſſuyer, on l'envéloppa dans la couverture pour le réchauffer; & une ſeule cuillerée d'Eau-de-vie camphrée qu'on lui a fait boire, a opéré ſon rétabliſſement. Il a été enſuite, & après une heure de repos, remis à ſa mère, qui, avertie de ſon accident, étoit venue le réclamer.

VIII. *Le 23 Mai 1774, à 8 heures du soir.*

Le sieur *GATBOIS*, Aubergiste, rue du Foin S. Jacques, âgé de 43 ans, revenant de Passy, traverse la Rivière pour gagner l'Isle des Cygnes, passe ensuite sur un petit Pont de bois pratiqué nouvellement par l'Ecole-Militaire au bout du Champ de Mars; il avoit plu toute la journée, le Pont étoit glissant, le pied manque au sieur *Gatbois*, il tombe à l'extrêmité du Pont; &, roulant sur un mur de terrasse en glacis de huit à dix pieds d'élévation *, au haut duquel le pied lui avoit man-

* On observe que le mur en glacis du haut duquel est tombé le sieur *Gatbois*, est un mur de terrasse construit à sec avec de gros libages, dont quelques-uns font saillie de cinq, six, huit & dix pouces plus ou moins; qu'il y avoit alors, en cet endroit, environ dix à douze pieds d'eau, que cette eau étoit presque dormante, n'étant pas chassée par les eaux d'amont; parce que, dans l'intention de combler tout-à-fait ce bras de l'Isle pour le joindre au terrein du côté de l'Ecole-Militaire, la partie supérieure de ce bras, vers la tête de l'Isle, étoit déjà remplie par des gravois & des décombres de terres rapportées, & celle qui n'étoit pas comblée, ne recevoit ses eaux que par la partie basse de l'Isle,

qué, il eſt rejetté dans le milieu du bras de l'Iſle. Il y avoit à cet endroit au moins dix à douze pieds d'eau. Il va à fond, il revient peu après à la ſuperficie ; ſa connoiſſance n'étoit pas alors tout-à-fait perdue, mais il ne la conſerva pas long-temps, il regagna le fond de la Rivière, où il reſta environ trois quarts-d'heure ſans reparoître, enfin il remonte & flotte ſur l'eau ; pluſieurs Femmes qui l'apperçurent dans ce moment, ne voyant point de bateaux ni de moyens pour le ſecourir, imaginèrent, ſans délibérer, un expédient auſſi glorieux pour elles qu'il a été utile au noyé. Elles étoient au nombre de dix à douze que le hazard avoit raſſemblées en revenant de la Muette, toutes d'un commun accord défirent leurs jarretières, les nouerent enſemble ; & lorſqu'elles furent réunies pour en faire une manière de corde, elles attachèrent à un des bouts une

---

en ſuivant le niveau de la Rivière ; mais, quoique ces eaux fuſſent preſque ſtagnantes, elles avoient cependant un courant rélatif à l'écoulement de la Rivière, en ſorte que le ſieur *Gatbois* n'a été repêché qu'à environ cinquante ou ſoixante pas de l'endroit où il étoit tombé.

pierre de médiocre grosseur, & gardant par-devers elles l'autre bout, elles jettèrent à vau-l'eau au-devant du corps flottant le bout où étoit attaché la pierre; elles prirent si bien leurs dimensions, que, maitresses de la prétendue corde, elles la dirigèrent de façon qu'elles la fixèrent entre le bras & le corps du noyé. La pierre occupant toujours le fond faisoit obstacle, & leur donnoit la facilité de tirer à bord du côté qu'elles le desiroient, le corps flottant, objet de leur charité. Alors, sans perdre de temps, on cherche un Chirurgien au gros Caillou, il arrive un Jeune-homme de l'Hôpital de Biron (il s'étoit déjà passé plus d'une demi-heure depuis que le corps étoit retiré de l'eau), on lui confie le soin du Noyé; & ce qui suit est le Procès-verbal du traitement qu'il lui a fait.

Rapport des moyens pratiqués par M. le Grand, *Elève en Chirurgie, employé à l'Hôpital Royal & Militaire des Gardes Françoises, pour rappeller à la vie le sieur* Gatbois, *qui s'étoit noyé en tombant dans la Seine, & y étoit resté submergé environ une heure.*

Le 23 Mai 1774, à huit heures du

ſoir, je fus requis de me tranſporter dans l'Iſle des Cygnes, pour y donner les ſecours néceſſaires au ſieur *Gatbois* qui, étant tombé dans la Rivière, s'étoit noyé, & étoit repêché depuis environ demi-heure lorſque j'arrivai.

Je trouvai effectivement ſur la berge le corps d'un homme qui me parut être d'une conſtitution graſſe & pléthorique, je ne remarquai en lui ni reſpiration, ni pulſation dans les artères; ſon corps étoit abſolument froid, ſon viſage & ſon col étoient gonflés & violets, il avoit les yeux fixes & les paupières rabattues *, ſa bouche étoit fermée & ſes dents ſerrées, enfin il ne donnoit aucun ſigne de vie; il avoit au contraire toutes les apparences de la mort la plus décidée. Je le fis auſſitôt tranſporter, comme on le put, dans une chambre à la Triperie, éloignée d'environ un demi-quart de lieue dans l'Iſle, il ſe paſſa un grand quart-d'heure pour y arriver. Le mouvement & le tourment qu'il éprouva pendant ce

* Ses yeux ne ſe ſont ouverts que le lendemain matin vers les trois heures.

tranſport, ne lui furent pas inutiles ; ils lui procurèrent par les ſelles une évacuation aſſez copieuſe.

Arrivé dans la Chambre, on le dépouilla de ſes habits ; mais la bouffiſſure étoit trop conſidérable pour qu'on pût lui ôter ſa chemiſe ſans la couper ; on la coupa. Pendant ce temps on allumoit du feu dans la Chambre, & on faiſoit chauffer les couvertures. Lorſqu'il fut nud, je l'examinai extérieurement, je reconnus qu'il avoit pluſieurs contuſions & pluſieurs écorchures; ces accidents ne m'occupèrent que foiblement, je ne penſai qu'à lui donner d'ailleurs les ſecours que je croyois pouvoir lui être utiles, & dont l'évacuation ſurvenue pendant le tranſport, me faiſoit bien augurer ; en conſéquence je le fis envélopper dans la couverture de laine qu'on avoit chauffée ; & pendant que je me diſpoſois à le ſaigner, on mettoit en uſage les frictions avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée ; on pratiquoit l'inſufflation d'air chaud dans la bouche; on lui introduiſoit dans les narines des méches de papier mouillées d'eſprit volatil de Sel-Ammoniac; on lui

ſouffloit auſſi dans le nez & dans la bouche la fumée d'une pipe de tabac; & cependant, ayant ſuſpendu pour un inſtant tous ces ſecours qu'on reprit enſuite, je parvins à lui ouvrir la veine au bras, n'ayant pu le faire à la jugulaire, attendu le gonflement du col qui étoit trop conſidérable. Le ſang ne ſortit qu'avec beaucoup de difficulté, je n'en étois pas ſurpris, il bavoit le long du bras, & ce fut avec beaucoup de peine que j'en obtins la valeur d'une palette; je ne m'obſtinai pas à en tirer davantage, parce que je comptois y revenir dans un autre temps. Pendant cette ſaignée, on ne ceſſoit de tourmenter le malade, les frictions qui n'avoient pas été interrompues, ſe faiſoient particulièrement ſur le ventre & ſur la poitrine; enfin j'eus la ſatisfaction d'appercevoir que le pouls commençoit à ſe faire ſentir; & peu de temps après un petit hoquet qui ſe fit entendre, m'annonça le jeu de la reſpiration: j'eus de nouveau recours à l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac, que je lui introduiſis dans les narines, & en même-temps je lui fis avaler un peu d'Eau-de-vie cam-

phrée; alors il pouſſa de grands cris, il s'agita beaucoup. Je fis diſſoudre trois grains d'Emétique dans quelques cuillerées d'eau, il en avala la plus grande partie, il s'en répandit fort peu; mais il n'eût pour le moment aucun effet ſenſible.

La reſpiration qui ſe manifeſtoit de plus en plus m'ayant paru laborieuſe, & craignant l'inflammation, j'ouvris de nouveau la veine, le ſang ſortit avec un peu plus de facilité que la première fois, il ne faiſoit pas encore le jet, mais il filoit le long du bras, j'en tirai environ deux petites palettes. La reſpiration parut alors plus aiſée, & le mouvement de la poitrine plus ſenſible, mais le pouls étoit toujours très-intermittent, & le corps ne paroiſſoit pas reprendre de chaleur; j'inſiſtai à lui faire boire une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée, on lui inſinua encore dans le nez de l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac, on lui ſouffla dans la bouche la fumée d'une pipe de tabac, il ne fut pas poſſible de lui en introduire par le fondement.

Après trois heures de ſoins, le malade parut avoir un peu de connoiſ-

sance, il fut plus docile, car il sembla se prêter à prendre de l'Emétique; alors je lui donnai un lavement fait avec le tabac & le Sel-Marin, qui l'évacua beaucoup. A trois heures du matin il se plaignit à voix intelligible d'un grand mal de tête & d'une difficulté très-considérable de respirer, il toussoit avec peine, & il crachoit du sang; alors le pouls paroissoit animé, & le corps avoit repris un peu de chaleur, je le saignai pour la troisième fois, le sang vint en arcade, je me contentai d'en tirer seulement deux palettes: une demi-heure après cette saignée, il convint que sa tête étoit plus libre, la respiration étoit aussi plus aisée, le pouls plus élevé & moins intermittent.

A quatre heures du matin, il fut tourmenté par une soif insupportable & par de fréquentes envies de vomir, je lui fis boire de l'eau tiède dans laquelle j'avois fait dissoudre de l'Emétique, il vomit beaucoup d'eau, & il eut des évacuations par les selles qu'un second lavement avoit déterminé.

A cinq heures je me rendis à l'Hôpital pour vaquer à mon devoir, &

je ne revis mon malade que quatre heures après, vers les neuf heures: jufques-là, on ne lui avoit fait autre chofe que de lui donner de temps en temps un peu d'Eau-de-vie camphrée pour l'animer, & de l'eau fimple chauffée pour le défaltérer; mais comme il ne refpiroit qu'avec beaucoup de difficulté, & que fon pouls étoit fort & très intermittent, je le faignai pour la quatrième fois, je ne tirai qu'environ une palette & demie de fang. Cette faignée le foulagea très-fenfiblement, la refpiration devint moins gênée, & le pouls plus régulier; mais la foif dont il s'étoit plaint le tourmentoit toujours, je lui prefcrivis de la limonade nitrée pour fa boiffon, & de temps en temps une cuillerée d'une potion faite avec l'eau de Fleur d'orange & la Liqueur d'Hoffmann; j'avois fait faire cette potion particulièrement pour calmer un mouvement convulfif, qui fe paffoit dans fon eftomach, & qui lui occafionnoit un hocquet fatiguant; enfin la foif, ainfi que le hocquet & la douleur de poitrine dont il s'étoit plaint, s'appaisèrent fenfiblement; mais la toux & le crachement de fang con-

tinuèrent & durèrent pendant tout le premier jour. Je ne le quittai qu'à onze heures & demie du ſoir, dans la confiance qu'il paſſeroit la nuit ſans accidents fâcheux; en effet, il la paſſa aſſez tranquillement.

Le lendemain deuxième jour, la reſpiration étoit gênée, la tête lourde & douloureuſe, les pulſations, quoique fortes, manquoient ſouvent, l'altération ſubſiſtoit, mais elle étoit ſupportable. Je crus néceſſaire une cinquième ſaignée, elle fut de deux palettes; je lui fis continuer la même boiſſon nitrée & la même potion que la veille; vers les cinq heures après midi, trouvant le malade en état de ſoutenir la voiture, je le mis dans un caroſſe pour le conduire chez lui, & je l'y accompagnai. Sa femme, qui avoit été avertie dès le commencement, ne l'avoit pas abandonné. Quelque temps après ſon arrivée, je lui fis prendre un petit bouillon, je recommandai qu'on lui en donnât de temps en temps, ſans interrompre ſa boiſſon & ſa potion.

Le troiſième jour il ſe ſentit l'eſtomach embarraſſé, ſa langue étoit très-chargée, il avoit des aigreurs & des

envies de vomir ; je lui fis prendre deux grains d'Emétique, qui l'évacuèrent beaucoup par haut & par bas, & il se trouva singulièrement soulagé. Vers le soir survint nouvelle difficulté de respirer & douleur à la tête, je sentis à son pouls des soubre-sauts & toujours de l'intermittence, je lui tirai pour la sixième fois deux palettes de sang, qui calmèrent ces accidents ; le pouls néanmoins resta intermittent.

Le quatrième jour le malade fut purgé avec une médecine ordinaire, qui le fatigua un peu ; à la fin de la purgation, son pouls devint petit & irrégulier, je lui fis faire une légère infusion de plantes vulnéraires pour sa boisson, & je lui prescrivis une potion fortifiante dont il prenoit une cuillerée de temps en temps.

Le cinquième jour je le trouvai passablement bien, quoiqu'il eut toujours la langue chargée & beaucoup d'amertume dans la bouche. Il continua sa boisson vulnéraire, & il prit des lavements simples pour entretenir le ventre libre.

Le sixième jour il fut purgé pour la seconde fois, il se plaignoit de dou-

leurs dans les bras & dans les jambes.

Le ſeptième & le huitième jour il ſe trouva très-bien, il ne reſſentoit plus les inquiétudes dans les bras & dans les jambes dont il ſe plaignoit la veille, le pouls étoit cependant toujours intermittent, & ſa langue étoit toujours chargée.

Le neuvième jour je le purgeai pour la troiſième fois, il rendit beaucoup de matières bilieuſes, je ne lui preſcrivis autre choſe que ſa même boiſſon & ſa même potion, je le tenois toujours au bouillon.

Le dixième jour je fus encore plus content de ſon état.

Le onzième il reſſentit des douleurs à la poitrine, à la tête, aux bras & aux jambes, & j'apperçus de l'élévation dans le pouls, je le ſaignai pour la ſeptième fois du bras, tous ces accidents ſe diſſipèrent, le pouls alors devint très-régulier.

Le douzième jour il ſe plaignit d'avoir l'eſtomach chargé & la bouche amère, je lui fis prendre 25 grains d'Ipecacuanha qui le firent vomir ſans le fatiguer. Il ſe trouva très-bien; &, depuis ce moment, il a été chaque

jour de mieux en mieux, son pouls s'est entièrement rétabli dans son état naturel, je l'ai mis à l'usage des Amers, & l'ai purgé pour la quatrième fois le quinzième jour.

Le seizième je lui ai permis de la nourriture, & depuis il a joui d'une très-bonne santé.

Il s'est ressouvenu de sa chûte, mais il n'a aucune idée du traitement du premier jour, quoique très-laborieux.

Ses écorchures & ses contusions se sont dissipées sans aucun soin particulier.

Il seroit à souhaiter que tous les Noyés fussent traités avec autant de méthode que celui-ci l'a été, il n'est pas douteux que l'Humanité y gagneroit beaucoup.

IX. *Le* 11 *Juin* 1774.

Louis DAUPHIN, Manouvrier, se baignant à l'isle Merdeuse est entraîné au fil de l'eau. Il se seroit noyé, si le nommé *Barache*, qui s'en étoit apperçu, n'eût couru à son secours; il le repêcha dans l'instant, que, suivant sa propre déclaration, il alloit couler à fonds. Conduit au Corps-de-Garde de

l'Ifle des Cygnes, il n'a eu befoin que d'être féché & réchauffé.

X. *Le* 14 *Juin* 1774, *à* 9 *heures du foir.*

Le nommé *LA VALLÉE*, Cuifinier de M. de Biffy, conduifoit des chevaux à l'Abreuvoir, il s'avance trop dans la Rivière, dont il ne connoiffoit pas le local, il n'eft plus maître de fes chevaux, il fe laiffe entraîner au courant; mais il eft fecouru à propos, & il n'a eu befoin d'aucune adminiftration.

XI. *Le* 15 *Juin* 1774, *à* 11 *heures du foir.*

Le nommé *Antoine GALLOT*, fils du fieur *Gallot*, Horloger, rue de la Calandre, voulant fe baigner fe jette à l'eau au bas du Quai des Orphevres, il eft entraîné par le courant dont la rapidité le porte contre une des arches du Pont-Neuf, où il fe heurte la tête; abandonné au gré de l'eau, il paffe fous le Pont fans pouvoir s'en défendre, & fa tête commençoit à fe perdre lorfque le nommé *de Folie*, Garçon Paffeur, étant fur la berge du Quai Conty, le vit flottant; tout habillé qu'il

étoit, il se jette à la nage pour le secourir, il est assez heureux pour le rejoindre, il le saisit par les cheveux & le mene à terre; il n'avoit pas tout-à-fait perdu la connoissance. On ne tarda pas à le reconnoître, & il fut mené chez son père, dont la maison n'étoit pas éloignée.

XII. *Le* 17 *Juin* 1774, *à* 9 *heures du soir.*

La Dame *DUBEAU*, Marchande Lingère, & la Demoiselle *SAVEUX* sa Nièce, sortoient des Bains du sieur Poitevin, au bas de l'Isle S. Louis, voulant abréger leur chemin, elles entrent dans un bachot pour se faire conduire à la queue de ladite Isle, elles veulent passer de leur bachot dans un bateau de bois neuf, qui étoit en décharge en cet endroit, le pied manque à la Dame *Dubeau*, elle tombe dans la Rivière; la Demoiselle *Saveux* cherche à la secourir, elle est entraînée avec la Dame sa Tante. Le nommé *Pierre*, Batelier, s'empresse de les repêcher; mais il ne peut s'occuper de toutes les deux à la fois. La Dame *Dubeau* est retirée de l'eau pendant que la

la Demoiſelle *Saveux* eſt entraînée par le courant. La première n'a eu beſoin d'autre ſecours que d'être eſſuyée & changée de vêtements: la ſeconde n'a été repêchée que trois jours après au bas du Quai des Morfondus.

XIII. *Le* 21 *Juin* 1774, *à* 1 *heure de relevée.*

Le nommé *Claude* COLLIN, âgé de 38 ans, Domeſtique ſans condition, tourmenté par la misère, entre dans le Bac des Invalides, étant à Port du côté du gros Caillou, arrivé à l'autre extrêmité du Bac, il ſe précipite dans la Rivière, & va à fond; mais ayant été apperçu par les Garçons Paſſeurs, on ne tarda guère à le repêcher, il étoit ſeulement évanoui. On le conduiſit auſſi-tôt, à pied à l'aide de pluſieurs perſonnes, au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, & de ſuite dans la Chambre à la Triperie; on lui fit avaler deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, on le déshabilla pour le frotter & le ſécher avec les Flanelles imbibées, on le coucha dans un lit baſſiné pour le réchauffer, on lui fit encore avaler une troiſième cuillerée

d'Eau-de-vie camphrée, qui lui procura un vomiſſement de quelques phlegmes avec beaucoup d'efforts. Ces révolutions paſſées, il s'endormit; & comme il étoit revenu en parfaite connoiſſance, on le laiſſa tranquille. Au bout d'une heure de ſommeil, on lui fit manger une ſoupe; une heure après, on lui donna un demi-ſeptier de vin avec du ſucre, dans lequel il trempa du pain, & il déclara qu'il y avoit trois jours qu'il n'avoit mangé. Vers les ſept heures du ſoir, on le conduiſit dans les priſons de l'Hôtel-de-Ville, où on ne le laiſſa manquer de rien, il y reſta huit jours, & il en eſt ſorti lorſqu'un de ſes parents eſt venu le réclamer.

XIV. *Le 22 Juin 1774, à midi.*

Deux Enfants de *Jean-André* FENNE, Maître Cordonnier, rue de la Tiſſeranderie, dont l'un Garçon, âgé de 12 ans & demi, portoit dans ſes bras ſa petite Sœur, âgée de 18 mois, vont ſe promener du côté de l'Eſtacade de l'Iſle Louvier, ils paſſent ſur une planche qui conduiſoit à un bateau, dans lequel le petit Garçon vouloit entrer: il fait

un faux pas, il tombe dans l'eau avec ſa Sœur, & tous deux vont à fond. Le Frère alors quitte ſa Sœur; & comme on les avoit vu tomber, ils ne tardèrent pas à être repêchés: on les tire de l'eau l'un après l'autre, ils étoient tous deux ſans connoiſſance, leur viſage étoit pâle, on les porta ſur le champ dans une maiſon voiſine, rue Contreſcarpe; pendant le tranſport, on ne ceſſoit de les agiter & de les tourmenter. Arrivés dans cette maiſon, la connoiſſance s'étoit manifeſtée ſi ſenſiblement, que le petit Garçon, qui ſe voyoit avec les Soldats qui avoient apporté la Boëte-Entrepôt, croyant qu'on alloit le mener en priſon, pleura, & demanda pardon, promettant que pareille choſe ne lui arrivera plus. On le conſole, il ſe rend aux raiſons qu'on lui donne. On les déshabille, on les frotte, on les couche tous deux dans un même lit baſſiné, on les réchauffe par ce moyen; &, après les avoir gardé pendant pluſieurs heures, on les remet à leurs père & mère qu'on avoit fait avertir pour venir les réclamer. On avoit eu ſoin de leur faire manger une ſoupe.

XV. *Le* 28 *Juin* 1774, *à* 4 *heures de relevée.*

Le nommé *Lazare* MOUVETARD, Apprentif du ſieur la Rue, Maître Cordonnier, rue du Jour, à la Croix de Lorraine, ſe baignoit près les bateaux à Leſſive de l'Hôpital: voulant s'avancer dans la Rivière, il eſt entraîné par le courant & ſe noye. Le nommé *Langlois*, Garçon Paſſeur, l'ayant apperçu s'empreſſe de le ſecourir; il ſe jette auſſi-tôt à la nage & plonge à l'endroit où il avoit vu diſparoître ledit *Mouvetard*, qui s'étoit débattu très-longtemps avant que d'aller à fond; il y étoit depuis un grand quart-d'heure lorſqu'il fût repêché; il étoit abſolument ſans connoiſſance ni mouvement; on le dépoſe ſur la Berge, le croyant ſans reſſource, il y reſte l'eſpace d'un grand quart-d'heure ſans autre ſecours que d'un peu d'Eau-de-vie qu'on eſſaie de lui faire avaler, & qui ne put paſſer; enfin on le tranſporte au Corps-de-Garde de la Garre, on l'eſſuie, on l'enveloppe dans la couverture de laine, on lui donne des frictions avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée,

on lui ſouffle de l'air chaud par la bouche, on lui fait avaler un peu d'Eau-de-vie camphrée, elle paſſe & lui occaſionne un léger vomiſſement d'eau, ce qui détermina ſans difficulté à lui donner de l'Emétique, qui eut un effet plus marqué, mais qui ne le fit pas beaucoup évacuer; ce fut cependant à cette occaſion que la connoiſſance ſe manifeſta, & il y avoit déjà plus d'une heure qu'il avoit été repêché. Il ſe plaignit d'avoir grand mal à la tête & au ventre, lorſqu'on lui adminiſtra l'Emétique, qui n'eût pas plutôt opéré qu'il convint qu'il ſe trouvoit beaucoup mieux; alors on lui donna encore un peu d'Eau-de-vie camphrée, on continua toujours les frictions, on s'occupoit à le réchauffer; & une ſeconde heure après, il ſe trouva en état de retourner à pied chez ſon Maître; un de ſes camarades s'étoit préſenté pour l'accompagner.

XVI. *Le* 28 *Juin* 1774.

Deux Femmes dont une enceinte, avoient pris le Coche de Corbeil, elles en ſortoient & étoient ſur la planche qui ſert pour le débarquement des

Voyageurs. Cette planche quitte le bord du Coche, ces deux Femmes tombent dans la Rivière; mais elles en ont été retirées ſur le champ, & n'ont eu que la peur.

XVII. *Le 30 Juin 1774, à 4 heures de relevée.*

Le nommé *Etienne MARTIN*, âgé de 14 ans, demeurant chez le ſieur Bertrand, Parfumeur, rue de l'Arbreſec, au coin du cul-de-ſac de la petite Baſtille, étoit dans un bateau aux environs du Port de l'Ecole, il tombe dans l'eau en voulant paſſer dans un autre bateau. Les nommés *Grandval* & *Ancelle* qui le virent tomber, ſe mirent auſſi-tôt à le chercher, & ne le trouvèrent qu'à environ trente pas de l'endroit où il étoit tombé, il fut repêché, il n'avoit pas encore tout-à-fait perdu la connoiſſance, il étoit ſeulement évanoui; mais une minute plus tard, il ſeroit vraiſemblablement péri ſans reſſource; car il a été ſaiſi dans l'inſtant qu'il alloit paſſer ſous des grands bateaux qui ſe trouvoient à Port. A peine arrivé au Corps-de-Garde du Quai de l'Ecole, il fût reconnu pour

être du voiſinage; en conſéquence on le tranſporta ſur le champ chez ſon père, où les ſecours néceſſaires lui ont été adminiſtrés; ils n'ont conſiſté qu'à le déshabiller pour l'eſſuyer & pour le réchauffer, on l'a couché dans un lit baſſiné, on lui a fait boire un peu d'Eau-de-vie, ce qui lui a ſuffi pour le remettre en peu de temps dans ſon état ordinaire.

XVIII. *Le 5 Juillet 1774, à 7 heures du matin.*

Le nommé *Antoine* PARIALOTE, âgé de 14 ans, fils de *Jean Parialote*, Déchireur de Trains, travailloit avec ſon père au-deſſus de l'Egoût de la rue de Poitiers, il vouloit tirer à lui une perche de deſſus un Train de bois flotté, les efforts qu'il fit pour cela lui firent quitter la perche, il tombe dans la Rivière & diſparoît auſſi-tôt en coulant à fonds; mais comme on l'avoit vu tomber, pluſieurs perſonnes, & particulièrement le père, s'empreſsèrent à le chercher, & le repêchèrent peu de temps après. Il donnoit encore quelques ſignes de vie, mais il n'avoit plus de connoiſſance. Il fut ſur le champ

porté au Corps-de-Garde de la Grenouillère, on le déshabilla pour l'envelopper dans la couverture; après l'avoir bien essuyé, on le réchauffa en l'agitant & le frottant avec les Flanelles chaudes; & comme il ne tarda pas à recouvrer la connoissance, on ne crut pas nécessaire de lui administrer d'autres secours, on se contenta de lui faire boire du vin chaud avec du sucre, ce qui suffit pour le ranimer. On eut grande attention de le tenir chaudement dans le Corps-de-Garde dont on avoit allumé le poële; & il n'en est sorti que vers deux heures après midi; on avoit eu soin de lui faire prendre quelque nourriture.

XIX. *Le* 9 *Juillet* 1774, *à* 7 *heures du soir.*

La nommée *Marie-Magdeleine* OLIVIER, âgée de 57 ans, dans l'intention de laver du Linge à la Rivière, s'étoit avancée sur les Trains de bois au-dessus de la rue de Poitiers, elle tombe dans l'eau, & est apperçue par la Sentinelle, qui siffle pour avertir au Corps-de-Garde, & qui néanmoins se met en devoir de la secourir, autant qu'il lui est

eſt poſſible. Cette Femme, en tombant, avoit été accrochée par ſes hardes à une branche du Train, il n'étoit queſtion que de lui prêter la main, & il eût été barbare de ne le pas faire ſous le prétexte de la faction, auſſi la Sentinelle ne délibera-t-elle pas ſur le parti qu'elle avoit à prendre, & ce Soldat charitable ſauva cette Femme qui étoit dans le plus grand danger de périr. Pluſieurs perſonnes étant accourues, la conduiſirent au Corps-de-Garde de la Grenouillère, où elle s'évanouit deux fois en peu de temps; cependant il ne fût néceſſaire que de la ſécher & la réchauffer, & deux ou trois cuillerées d'Eau-de-vie camphrée qu'elle a avalé, l'ont miſe en état de ſe retirer chez elle.

XX. *Le 15 Juillet 1774, à 7 heures 1 quart du ſoir.*

Le nommé *Gaſpard* CLAIRET, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Mortellerie, s'étoit gliſſé dans des bateaux en vuidange garrés ſous le Pont de l'Iſle Louvier: voulant paſſer d'un bateau dans un autre, il fait un faux pas, tombe dans la Rivière & eſt en-

traîné par le courant vers d'autres grands bateaux, à quelque diſtance de l'endroit où il étoit tombé. Le nommé *Jouanne*, Soldat des Ports, s'en étant apperçu s'empreſſa de courir à ſon ſecours, & vint à bout de le ratraper dans l'inſtant qu'il alloit couler ſous les ſuſdits grands bateaux, d'où il auroit été très-difficile de le rechapper. Porté au Corps-de Garde de l'Iſle Louvier, il a été déshabillé, ſéché & réchauffé, & on lui a fait avaler une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée.

XXI. *Le* 24 *Juillet* 1774, *à* 3 *heures de relevée.*

Le nommé *Jacques VITAL*, Garçon Cordonnier, âgé de 25 ans, demeurant chez le ſieur Rigolet, Maître Cordonnier à la Halle, rue du Marché-aux-Poirées, ſe baignoit dans l'Iſle Merdeuſe, vis-à-vis du Palais-Bourbon: voulant s'avancer en pleine eau, il eſt entraîné dans un hay, au fond duquel il ſe ſent précipiter; mais comme il ſe débattoit beaucoup, & qu'il conſervoit toujours ſa tête, il revint cinq à ſix fois à la ſuperficie de l'eau; enfin, moyennant les efforts prodigieux qu'il n'avoit ceſſé

de faire, il parvient à ſe tirer du précipice où il étoit, le courant l'entraîne vers un grand bateau, où il a encore la force de crier à ſon ſecours & de s'accrocher avec ſes mains à des pieux; mais le courage l'abandonnant bientôt, ſa connoiſſance ſe perd, il devient ſans mouvement, il ſe laiſſe tomber au fond de la Rivière; &, malgré tous les efforts de ceux qui s'étoient employés à le ſecourir, il n'en eſt retiré qu'après un quart-d'heure de ſubmerſion totale. Il avoit alors tous les ſignes de la mort la plus caractériſée; on le porte auſſi-tôt au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, d'où il eſt ſur le champ transféré dans une chambre voiſine à la Triperie. Là on l'eſſuie, on le frotte vivement avec des Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée, on l'agite, on le tourmente beaucoup, on lui ſouffle par la bouche de l'air dans les poumons; on lui préſente à boire de l'Eau-de-vie camphrée, elle paſſe ſans difficulté; on eſſaie en vain de le ſaigner à la jugulaire, le gonflement du col étoit trop conſidérable; on s'adreſſe au bras, mais il ne ſort pas de ſang; on a recours

à la machine fumigatoire pour lui insinuer de la fumée de tabac par le fondement, on lui souffle de la même fumée dans le nez & dans la bouche; on lui donne encore de l'Eau-de-vie camphrée, qui ne paroît pas inutile; on lui introduit dans le nez une méche de papier imbibée d'esprit volatil de Sel-Ammoniac, ce moyen semble un peu l'animer. Pendant qu'on faisoit toutes ces tentatives, les frictions n'étoient pas interrompues, elles se pratiquoient toujours, ainsi que la fumigation de tabac; ces secours se donnoient alternativement, ensorte que le Noyé n'étoit pas un instant tranquille. Il s'étoit déjà écoulé plus de deux heures, sans qu'on pût avoir des signes de vie bien apparents; enfin, cependant une nouvelle cuillerée d'Eau-de-vie camphrée qu'on lui donna, lui fit faire quelques soupirs, il rejetta, sans beaucoup d'efforts, un peu d'eau glaireuse & de nourriture; l'Emétique administré ensuite, ne fit que le fatiguer sans le faire vomir. On lui introduisit encore de l'esprit volatil de Sel-Ammoniac dans les narines, cette opération parut le chagriner, il s'agita sensiblement; on

eſſaya de nouveau & avec ſuccès de le ſaigner au bras, le ſang ſortit aſſez bien, on en tira environ trois palettes; on s'apperçut alors que ſa reſpiration ſe faiſoit plus librement, la connoiſſance parut auſſi beaucoup plus décidée. Il ſembloit ſe plaindre d'un embarras qu'il avoit dans le col & dans le nez, on lui donna à boire une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée qu'il avala, & qui parut viſiblement le fortifier. Pour lors ſa connoiſſance ſe manifeſta de plus en plus; il ſe plaignit, en articulant avec beaucoup de peine, d'un grand mal de tête; on lui tâta le pouls, il avoit une forte fiévre, le Chirurgien vouloit lui faire une ſeconde ſaignée, elle auroit été très-à-propos; mais, parce qu'on lui dit que le Noyé alloit être conduit à l'Hôtel-Dieu, il ſe retira & ne reparut plus. Le malade ne fût cependant pas tranſporté, comme on l'avoit d'abord projetté & annoncé; on reprit la fumigation de tabac par le fondement, elle fut continuée aſſez long-temps, & ne lui procura d'autre évacuation que de beaucoup de vents & d'urine claire; il eut auſſi une ſueur conſidérable. Ces ſecrétions ſe ſoutinrent, ſans

interruption, jusques vers les quatre heures du matin; pendant presque tout le temps qu'elles eurent lieu, c'est-à-dire, pendant environ quatre heures, il avoit ressenti des coliques considérables dans le ventre, qui lui occasionnoient beaucoup de tension; enfin la fiévre tomba, le calme succéda, & il dormit très-tranquillement jusques à sept heures. A son réveil on lui fit prendre du bouillon, ce qui fut réitéré de temps en temps. Le mal de tête dont il s'étoit plaint subsistoit toujours; mais il n'étoit pas, à beaucoup près, aussi violent qu'il avoit été d'abord. A deux heures après midi, il se retira à pied chez son Maître; deux de ses camarades étoient venus pour l'accompagner.

Au bout de deux jours, il avoit encore de la pésanteur dans la tête, il nous a déclaré & certifié qu'il n'avoit aucune idée de tout ce qui s'étoit passé pendant tout le traitement qu'on lui a fait éprouver: il s'est très-bien porté depuis.

XXII. *Le 29 Juillet 1774, à 7 heures du matin.*

Le nommé *Nicolas* BOTTEL, dit

la B*ASTILLE* P*LUMET*, Charbonnier, travaillant à la décharge d'un grand bateau de Charbon, destiné pour l'Hôpital-Général, se trouve sur le plat-bord dudit bateau du côté qui étoit le plus avancé dans la Rivière, il fait un faux pas, & tombe dans un fond de sept à huit pieds d'eau. La tête toujours présente, il plonge trois ou quatre fois consécutives sans qu'il soit possible de lui donner du secours; enfin à la quatrième ou cinquième submersion, ses forces l'ayant presque abandonné, un de ses camarades parvient à le tirer à l'aide d'un croc. Le bateau de Charbon étant à Port, à l'embouchure de la Rivière des Gobelins, dont l'eau se trouve gâtée par les différents travaux qui se font dans cette Rivière, ledit *Bottel* n'avoit pu se défendre d'avaler de cette eau infecte: & lorsqu'il fut au Corps-de-Garde où il avoit été transporté, il se plaignit d'un très-grand mal d'estomach, occasionné par l'eau qu'il avoit avalée. Il n'a eu besoin que d'être déshabillé pour le changer de vêtements, & préliminairement on lui avoit fait boire de l'Eau-de-vie camphrée qu'il trouva très-désagréable; mais

qu'il déclara lui avoir fait un très-grand bien, elle lui avoit excité des envies de vomir; on voulut les réalifer par le moyen de l'Emétique, mais il n'y voulut consentir, il n'eut que le temps de se reposer; &, au bout d'une heure, il reprit son ouvrage, ayant toujours mal à l'estomach.

XXIII. *Le* 31 *Juillet* 1774, *à* 10 *heures du matin.*

Germain SANTON, Gagne-Denier, pêchoit à la Ligne avec un de ses camarades dans un bateau avancé sur la Rivière, du côté de l'Isle S. Louis, il tombe dans l'eau, en voulant passer dans un autre bateau; mais il est repêché par son camarade: & comme il n'étoit qu'évanoui, deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée qu'on lui fit boire, suffirent pour le ranimer.

XXIV. *Le* 31 *Juillet* 1774, *à* 6 *heures du soir.*

Le nommé *Pierre* PETIT, âgé de 18 ans, travaillant à la Moisson, passe la Rivière avec neuf ou dix personnes, dans un bateau au Port de l'Hôpital, pour arriver au Port au Plâtre, du côté

oppoſé. Quelqu'un de la battelée qui avoit un chien, le jetta dans l'eau pendant le trajet, pour le faire ſuivre à la nage : voulant, à dix ou douze toiſes du bord, retirer le chien, il ſe fait un mouvement dans le bateau qui le fait pancher d'un côté plus que de l'autre; ce mouvement auquel ne s'attendoit pas *Pierre Petit*, qui étoit debout à la pointe du bateau, le fait tomber dans l'eau, le courant l'entraîne, il paroît & diſparoît alternativement; le Batelier court après, & le retire avec ſon croc dans le moment qu'il alloit couler ſous des Trains de bois de charpente. Le Jeune-homme étoit pâle & défait, il n'avoit cependant pas tout-à-fait perdu la connoiſſance. On le mené au Corps-de-Garde du Port au Plâtre, on le dépouille de ſes habits, on l'eſſuie, on le frotte avec les Flanelles ſéches pour le réchauffer; on lui fait avaler, en deux fois, deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, qui lui firent rejetter quelques phlegmes, mais il ne rendit pas d'eau; il dit qu'il ne croyoit pas en avoir avalé. Il reſta au Corps-de-Garde pendant environ trois quarts-d'heure, on s'occupa à le réchauffer; & comme

il étoit avec plusieurs parents & amis qui alloient avec lui à S. Denys où ils devoient coucher, chacun d'eux se prêta à lui fournir de ses propres vêtements pour le mettre en état de continuer sa route. Avant que de partir, il dit qu'il ne ressentoit qu'un peu de foiblesse, qu'il esperoit qu'elle se passeroit moyennant l'exercice qu'il alloit faire.

XXV. *Le* 11 *Août* 1774, *à* 2 *heures après midi.*

La nommée *TAILLARD*, âgée de 14 ans, fille de *Taillard*, Maître de Berge, descend au bord de l'eau vers le Port de la Grenouillère, elle vouloit laver du Linge, elle tombe à la renverse dans la Rivière, elle est aussi-tôt entraînée par le courant, & passe sous un Train de bois. Une jeune fille, qui étoit venue avec elle, l'ayant vue couler & disparoître, crie de toutes ses forces, appelle du secours, & indique l'endroit où elle avoit vu couler sa camarade. Les frères Sallé, Compagnons de Rivière, coururent aussi-tôt à la queue du Train; & tout habillés qu'ils étoient, ils n'hésitèrent pas de se jetter à l'eau,

l'un d'un côté & l'autre d'un autre; ils plongèrent pluſieurs fois, & ne tardèrent pas à repêcher lad. *Taillard*, elle fut ſaiſie par les cheveux & conduite à bord, elle étoit ſans connoiſſance; mais le mouvement & l'agitation qu'elle éprouva en la portant au Corps-de-Garde de la Grenouillère, lui rappellèrent les ſens; & ſa mère s'étant auſſi-tôt préſentée pour la réclamer, on la lui remit pour la réchauffer & la ſoigner.

XXVI. *Le* 21 *Août* 1774, *à* 5 *heures après midi.*

Le nommé *Nicolas Huron*, Garçon Cordonnier, âgé de 14 ans, ſe baignoit dans l'Iſle Merdeuſe, il eſt entraîné par le courant: pluſieurs Compagnons de Rivière qui s'en apperçurent, coururent à ſon ſecours; & l'un d'eux s'étant jetté à la nage pour le ratraper, fut aſſez heureux pour le ſaiſir dans le moment qu'il alloit couler à fond, il n'étoit qu'évanoui: on le conduiſit au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, il n'eût beſoin que de boire une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée, pour le ranimer & le mettre en état de retourner chez ſon Maître.

XXVII. *Le 23 Août 1774, à 3 heures de relevée.*

Le nommé *Jacques Bidalle*, Répétiteur, tourmenté par la misère qu'il ne pouvoit ſupporter, à peine rétabli d'une maladie pour laquelle on l'avoit médicamenté à l'Hôtel-Dieu, étoit ſorti le matin de cet Hôpital, ſe voyant ſans reſſource & ne ſçachant que devenir, il projette ſa deſtruction; il ſe trouvoit près le Pont-aux-Choux, il ſe précipite dans le Foſſé en ſe jettant par-deſſus le parapet du Pont. Cette chûte, plus heureuſe qu'il ne le deſiroit, ne le fit point changer d'idée; au contraire, car, n'ayant pu réuſſir, par ce moyen, il prit le parti de ſe noyer. Pour cet effet, il dirige ſes pas du côté de la Rivière vers le Pont-Marie, il parvient à une Boutique de Poiſſons, de-là il entre dans la Rivière à un endroit où il trouve pied, il y marche juſques à une thouë garrée ſous une arche du Pont. Alors on le voit s'arrêter pour faire le ſigne de Croix, il ſe laiſſe enſuite aller au gré de l'eau; on le vit auſſi-tôt couler par-deſſous la thouë, & il diſparut. Le ſieur Fontaine, Mar-

chand de Poiſſons, qui étoit à ſa fenêtre de l'autre côté de la Rivière, & qui l'avoit ſuivi dans cette dernière marche, crie au ſecours, indique l'endroit où le malheureux avoit diſparu. Pluſieurs Bateliers ſe réunirent avec des crocs pour le chercher; &, après environ une demi-heure de recherche, deux d'entr'eux le retirent, le tenant chacun par ſon croc, l'un l'avoit accroché par l'oreille, l'autre par la cuiſſe gauche, & les plaies qu'ils lui avoient faites, en le repêchant ainſi, ſaignoient beaucoup; il étoit abſolument privé de connoiſſance; on apperçut cependant quelques foibles mouvements qui annonçoient des reſtes de vie, & qui encouragèrent à lui adminiſtrer les ſecours. En conſéquence, on le porte au Corps-de-Garde du Port-au-Bled, on le déshabille pour l'eſſuyer; on l'enveloppe dans la couverture; on lui donne les frictions avec l'Eau-de-vie camphrée, ainſi que l'inſufflation par la bouche; on lui fait avaler deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée qui paſſe & paroît le ranimer, en lui imprimant quelques mouvements plus ſenſibles. Un Particulier fumant qui ſe

trouvoit près le Corp-de-Garde y entre, souffle dans le nez & dans la bouche du Noyé la fumée de sa pipe, ce qu'il répéta assez long-temps pour consumer, par ce moyen, une demi-once de tabac : enfin, au bout de trois quarts-d'heure de ces soins, on l'entend se plaindre qu'il a froid, on tâche de le réchauffer; on continue les frictions; & comme on ne discontinuoit presque pas de lui souffler de la fumée de tabac dans le nez & dans la bouche, ce secours lui excita une toux très-considérable, qui fut suivie d'un crachement de sang. Il auroit été à propos de le saigner dans ce moment, mais on ne le fit pas. Il y avoit plus de deux heures qu'il étoit au Corps-de-Garde; on requit Me Bega, Commissaire de l'Hôtel-de-Ville, qui jugea à propos de le faire conduire à l'Hôtel-Dieu, où l'on a employé tous les moyens nécessaires pour achever son rétablissement.

XXVIII. *Le* 18 *Septembre* 1774, *à* 5 *heures après midi.*

Le nommé *François* dit *POIGNON*, Garçon au service du Fermier des Gal-

liottes de Paris à Séves, étoit sur celle qui descendoit à S. Cloud, il avoit le pied sur la corde qui tiroit à avalant, il ne pensoit pas au départ, il est renversé dans la Rivière, & repêché sur le champ avec des crocs. Il ne resta pas assez long-temps dans l'eau pour perdre tout-à-fait la connoissance, il étoit seulement saisi, mais il n'eût besoin d'aucun secours, on lui fit seulement changer de vêtements.

XXIX. *Le 21 Octobre 1774, à 2 heures après midi.*

Jacques CONARD, âgé de 9 ans, jouoit avec d'autres enfants sur le bord de la Rivière, près l'estacade du bras du Mail, il tombe dans l'eau, on le retire avec des crocs, il n'avoit pas perdu la connoissance; on le remet à sa mère qui l'a réclamé pour lui faire ce qui lui étoit nécessaire.

XXX. *Le 8 Novembre 1774, à 1 heure après midi.*

Jacques ONFROY, Vigneron, demeurant à Cormeil, ayant bu plus que d'ordinaire, descendit par l'escalier du Quai de la Vallée pour satisfaire à un

beſoin, il entre dans la Rivière, & ſe ſentant entraîné par la rapidité de l'eau, il s'accroche à un bateau à Leſſive, en criant à ſon ſecours. Le nommé *Louis Dutalle*, Garçon Cordonnier, qui paſſoit ſur le trottoir du Quai, l'ayant entendu, courut en avertir au Corps-de-Garde d'Henri IV, au milieu du Pont-Neuf; le Sergent s'y eſt ſur le champ tranſporté avec ſon Eſcouade, & ſont arrivés aſſez tôt pour le retirer; alors les forces lui manquoient, & il commençoit à perdre courage, il a été conduit au Corps-de-Garde, où il n'a eu beſoin que d'être ſéché & réchauffé.

XXXI. *Le 18 Novembre 1774, à 5 heures après midi.*

Géorges ROUX, Compagnon Ebéniſte, excité par un mouvement de déſeſpoir à ſe noyer, monte ſur un Train de bois au Port de la Rapée, il ſe jette dans la Rivière; mais il eſt heureuſement accroché par ſes habits à des habillots du Train, ſans quoi il auroit été à fond. Le nommé *Diot*, Rempliſſeur de Tonneaux, qui l'avoit vu ſe débattre pour ſe débarraſſer, courut à ſon ſecours, & le retira de l'eau, il n'avoit

n'avoit pas encore perdu la connoissance, il n'a eu besoin que d'être déshabillé, séché & réchauffé; &, conduit chez Me Morel, Commissaire de Police de l'Hôtel-de-Ville, il a été mené dans les prisons de la Ville.

XXXII. *Le 21 Novembre 1774, à 6 heures 3 quarts du soir.*

Le sieur *DARBLAIT*, âgé de 15 à 16 ans, demeurant chez Me Lamotte, Procureur au Châtelet, rue Perdue, voulant noyer un chat, le jette dans la Rivière par-dessus le Pont de la Tournelle; mais s'étant apperçu que cet animal gagnoit le rivage, & craignant qu'il ne retournât à la maison, il descend au bord de la Rivière. Placé à un endroit de la Berge où l'eau est retenue par des pilotis qui forment une digue assez élevée, il veut empêcher le chat de s'approcher; pour cet effet, il lui lance plusieurs pierres dans l'espérance de l'éloigner. Il avoit neigé pendant le jour, & l'endroit où étoit le Jeune-homme étoit garni de verglas, le pied lui glisse en faisant le

mouvement de jetter une pierre, il tombe dans l'eau & eſt entraîné dans un fond de dix à douze pieds, il revient à la ſuperficie, il crie à ſon ſecours ; la Sentinelle qui l'entendit ſe hâte de ſe tranſporter à l'endroit où un inſtant auparavant il avoit apperçu le Jeune-homme ; mais il ne le trouva qu'à environ vingt-cinq à trente pieds de-là où le courant l'avoit déjà entraîné. Le Jeune-homme, animé par la crainte de périr, ſe débattoit de toutes ſes forces, & ſollicitoit du ſecours avec le plus grand empreſſement. Le Soldat, touché de ſes prières, fait des tentatives pour l'empêcher de périr, il parvient à le retirer. On le tranſporte auſſi-tôt au Corps-de-Garde, on le met nud, on l'eſſuie avec une Flanelle, on le couvre avec différentes hardes qui ſe trouvèrent alors au Corps-de-Garde; on le réchauffe avec beaucoup de ſoins; &, après lui avoir fait avaler un petit verre d'Eau-d'anis & l'avoir revêtu de nouveaux habits qu'on lui avoit apportés, on le reconduiſit chez lui, il avoit paſſé environ une heure & demie dans le Corps-de-Garde.

XXXIII. *Le 2 Décembre 1774, à 7 heures du ſoir.*

La nommée *Magdeleine* BONNOT, Femme de *Joſeph Dedé*, Negre de nation, ci-devant Obſervateur pour la Police, au ſervice du ſieur Landon, Inſpecteur, a été précipitée dans la Seine par-deſſus le Pont-Rouge. Voulant ſe défendre, elle trouve le moyen de s'accrocher à une des pieces de bois formant le parapet du Pont, mais elle en fut bientôt détachée par le miſérable qui vouloit la faire périr; elle crie à ſon ſecours & tombe dans la Rivière: ſes cris & le bruit qu'elle fit en tombant, ſe firent entendre par la Sentinelle qui ſiffla de manière à faire comprendre qu'il ſe paſſoit quelque choſe d'extraordinaire. Le nommé *Condamina*, Pêcheur, alors retiré dans ſa chambre au quatrième étage Port S. Landry, frappé du bruit qu'il venoit d'entendre, averti en même-temps par le ſifflet de la Sentinelle, ne douta pas que ce ne fût quelqu'un qu'on avoit jetté dans l'eau, il deſcendit promptement avec ſa lanterne, & courut à ſon bateau pour le détacher & ſe mettre

en état de secourir la malheureuse *Dedé*. La Sentinelle qui avoit vu passer quelque chose sur la Rivière & suivre le fil de l'eau, dirigea la marche de Condamina, qui, sur son avis, conduisit son bateau à force de rames du côté du Pont Notre-Dame. Cette Femme, en tombant, avoit été deux fois à fond & étoit revenue à la superficie, elle n'avoit cessé d'implorer du secours, tant qu'elle avoit eu de la connoissance; mais enfin elle la perdit & fut entraînée par le courant au-delà du Pont Notre-Dame; car ce fut près du passage de l'ancienne Triperie que Condamina, qui l'apperçut flottante à la faveur de ses hardes, la tira avec son croc, & parvint, à l'aide de quelqu'un, à la mettre dans son bateau; il la conduisit à bord, il la chargea sur ses épaules pour la porter plus promptement, en passant par la Ville, au Corps-de-Garde de la Grève: elle étoit sans connoissance, elle ne donnoit aucun signe de vie, elle avoit les deux bras ployés & écartés de son corps, ses jambes étoient roides, son visage étoit pâle & défait, elle avoit les yeux à demi-ouverts & fixes, sa bouche étoit

fermée, mais ses dents n'étoient pas tout-à-fait serrées. On voulut la déshabiller, on ne peut en venir à bout qu'en coupant ses hardes, il eût été impossible, à moins que de risquer de lui casser les bras, de les lui redresser; on parvint à la mettre nue, on l'essuya, on lui couvrit la tête avec le bonnet de laine, on l'enveloppa dans la couverture; alors on lui administra les frictions avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée; on ne tenta ni l'insufflation, ni la fumigation de tabac: on lui présenta une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée, elle ne passa pas: on pratiquoit toujours les frictions avec force, & on ne cessoit de l'agiter en la tournant de côté & d'autre; au bout d'environ une demi-heure, on lui donna une seconde cuillerée d'Eau-de-vie camphrée, elle l'avala; alors on apperçut que ses bras étoient moins roides, on crût même entrevoir qu'elle faisoit quelques mouvements; on lui fit encore avaler une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée qui lui occasionna quelques soulevements d'estomach: enfin elle commença à faire entendre quelques plains qui, par le moyen des fric-

tions que l'on ne difcontinuoit pas, dégénérèrent en cris & enfuite en hurlements. Peu de temps après, elle fe plaignit diftinctement qu'elle étoit gelée, elle friffonna, on chercha à la réchauffer par l'application continuelle des Flanelles chaudes. Sa connoiffance parût fucceffivement fe rétablir, elle s'écria : *Je n'en reviendrai jamais, ah le miférable!* Après deux heures de ces fecours non interrompus, on lui fit boire un peu d'Eau de-vie fimple, elle lui fit plaifir, & elle fentit petit à petit fes forces revenir ; enfin, on la conduifit dans une voiture à l'Hôtel Dieu, où on l'a foignée conformément à fa fituation, & elle a achevé de fe rétablir: elle jouit actuellement d'une bonne fanté.



SECONDE CLASSE.

NOYÉS qui ont éprouvé les ſecours ſans ſuccès. Raiſons plauſibles déduites de l'état de pluſieurs Noyés, leſquelles font préſumer que les ſuccès n'ont pu avoir lieu, au moins à l'égard de quelques-uns.

I. *Le 4 Février* 1774, *à 5 heures après midi.*

Les ſieurs *Claude* CHAPELAIN & *François-Géorges* MIGOT, Ecoliers, gliſſoient avec des patins ſur la glace dans une des flaches de la plaine d'Ivry, où l'eau s'étoit épanchée, la glace ſe briſe, les deux Jeunes-gens enfoncent & ſe noyent; on les cherche en vain pendant long-temps à l'aide de crocs & de flambeaux allumés. On renonce à cette recherche, on la reprend le lendemain dès le matin; enfin, au bout de quatorze heures de ſubmerſion, on parvient à les repêcher. On tente mal à propos tous les moyens poſſibles pour les rappeller à la vie, mais on n'eût aucun ſuccès.

M. Faguer, Chirurgien de l'Hôpital, qui a été requis pour les secourir, avoit observé que les frictions qu'on leur donnoit détachoient l'épiderme; il conclut que les corps étoient gelés.

Suit le Rapport de M. Faguer, & les Remarques qu'il a communiquées à Me Blanchet, Commissaire de la Ville, qui nous les a remis pour être insérées dans le présent détail.

RAPPORT de M. FAGUER, Chirurgien de l'Hôpital-Général, touchant la submersion des sieurs *Claude Chapelain* & *François-Géorges Migot.*

J'ai été appellé le 5 du mois de Février, à dix heures du matin, par M. *de Vainfrai*, pour constater la mort de deux Jeunes-gens, lesquels ont tombés dans l'eau, un peu au-dessus de la Garre, & y ont restés près de quatorze heures, puis ensuite ont été transportés chez le Garde-Chasse du lieu, où j'ai fait ce qui suit pour m'assurer de leur mort, & pour répondre aux intentions des parents qui se seroient reprochés d'avoir négligé les moyens de rappeller à la vie des enfants qui leur étoient chers.

J'ai

J'ai employé la chaleur du fumier, celle d'un feu médiocre, les frictions séches sur tout le corps avec des linges chauds, les sécousses répétées, l'insufflation de l'air dans la poitrine, les fumigations de tabac par l'anus. J'ai versé dans les narines de l'esprit volatil de Sel-Ammoniac & les sternutatoires les plus forts, tous ces moyens méthodiquement administrés ont été sans succès. Je n'ai reconnu aucuns signes de vie: au contraire, j'ai remarqué que les articulations avoient une roideur presqu'invincible, & que les membres restoient dans la position où on les mettoit, que les yeux étoient flasques, & couverts d'une toile glaireuse très-fine, qui se fendoit en plusieurs morceaux quand on y touchoit. Ces derniers signes, d'après M. Louis, célèbre Chirurgien, constatent la mort d'une manière indubitable. Je n'ai pas poussé plus loin mes tentatives, étant persuadé qu'elles auroient été inutiles.

En foi de quoi je donne le présent Certificat pour valoir à ce que de raison. A Paris, ce 7 Avril 1774.

FAGUER.

OBSERVATIONS de M. *Faguer*, Chirurgien de l'Hôpital-Général.

Vous m'avez engagé, MONSIEUR, à vous faire part de mes Réflexions rélativement à l'adminiſtration des moyens qu'on emploie pour rappeller à la vie ceux qui ont reſté quelques heures dans l'eau : je vais vous ſatisfaire. Il ſeroit à propos que ceux que l'on a choiſis pour remplir ces fonctions ſçuſſent ſaigner, ou au moins euſſent recours auſſi-tôt à un Chirurgien, puiſque le premier de tous les ſecours doit être la ſaignée de la jugulaire. Le Sergent que j'ai vu opérer ſous mes yeux, n'a point propoſé cette opération. Ce n'eſt pas dans cette circonſtance ſeulement que j'ai remarqué ſon impéritie, il y en a bien d'autres que je vais vous expoſer. Il a omis de donner à la tête la ſituation convenable pendant le temps des frictions ſéches : elle étoit renverſée en arrière. Cette poſition eſt nuiſible au retour du ſang, & eſt des plus dangéreuſes ; il faut qu'elle ſoit un peu inclinée en devant. Il verſoit des Liqueurs ſpiritueuſes dans la bou-

che sans être assuré si le malade pourroit les avaler, autre faute grossière qui peut procurer la suffocation. Lorsqu'il a employé les fumigations de tabac par l'anus, il n'a point eu l'attention de vider l'intestin rectum, & les matières dont il étoit rempli bouchoient la canule, la vapeur n'a pû passer dans les intestins. De plus, la mauvaise position qu'il donnoit au malade eût été une double raison pour s'opposer en partie à son introduction, puisqu'il plaçoit le corps en ligne droite, & qu'il faut qu'il décrive une courbe, afin de tenir les muscles du bas ventre dans le relâchement, & que la distension du ventre se fasse plus facilement. Il seroit à propos de joindre des curettes de différentes grandeurs aux instruments que contiennent les Boëtes, ainsi que des petites éponges pour boucher exactement l'anus, qui, dans ces circonstances n'ayant aucun ressort, laisse aisément échapper l'air que l'on a introduit. Il ne faut point réchauffer les malades par un trop grand feu, & celui qu'on a fait n'étoit pas supportable. Il faut observer de ne pas trop surcharger la poitrine par le poids du

fumier, crainte de gêner les fonctions de la respiration : si je ne me fusse opposé aux intentions dudit Sergent, il auroit étouffé son malade. J'ai remarqué que le tuyau dont on se sert pour l'insufflation de l'air dans la poitrine, est trop court & trop gros. La difficulté que l'on éprouve dans ces circonstances pour écarter les machoires, est un obstacle à son passage. De plus, il faut fermer le nez & la bouche avec la plus grande exactitude, si l'on veut que l'air passe dans les poumons, & c'est ce qui n'a point été observé. J'ai dit qu'il falloit que le tuyau fût plus allongé, afin que l'air, n'ayant pas un espace aussi long à parcoutir, puisse pénétrer avec plus de force. Je n'entrerai point dans de plus longs détails sur cette matière pour prouver la validité de mes raisons, elles sont fondées sur des principes certains, & que l'on ne peut contester. Je serai satisfait, si mes Observations peuvent contribuer à la perfection de l'Art ; & si ceux qui ont établis des secours aussi salutaires par un zèle d'humanité & pour la conservation des Citoyens, emploient toute leur sagacité dans le choix qu'ils feront

des ſujets qu'ils deſtinent à l'adminiſtration de ſes remèdes.

Ces Obſervations qui ſont de M. *Faguer* ſont importantes, elles doivent ſervir à toutes les Perſonnes chargées de l'adminiſtration des ſecours. Nous les ſaiſiſſons avec d'autant plus d'empreſſement, que tous les mois, en faiſant la viſite des Corps-de-Garde & la répétition de la manière dont les ſecours doivent être donnés aux Noyés, nous avons attention de recommander qu'on évite la plus grande partie des fautes reprochées par M. *Faguer*. Ces fautes, à la vérité, ont été commiſes ſur deux ſujets décidément morts, puiſqu'ils avoient paſſé quatorze heures ſous les glaces; mais nous ſommes caution, à la honte de l'Humanité, qu'elles ſe commettent ſouvent dans des circonſtances où elles peuvent être funeſtes, & nous deſirerions que toutes les Perſonnes qui ont connoiſſance de quelque imperfection, ſoit dans l'Etabliſſement même, ſoit de la part de ceux qui adminiſtrent les ſecours, vouluſſent bien les communiquer.

II. *Le* 24 *Mai* 1774, *à* 1 *heure après midi.*

Le Fils du nommé *Trouillard*, Batelier à Paſſy, âgé de 8 à 9 ans, étoit aſſis ſur la levée d'un bachot billé dans les bras de l'Iſle des Cygnes; des Bateliers remontoient à bras un autre bachot, ils n'avoient pas eu l'attention d'en retirer les rames, elles étoient déployées ſur le bachot, l'Enfant, frappé par une de ces rames, eſt précipité dans l'eau. Au lieu de le ſecourir ſur le champ, les Bateliers, effrayés de l'accident, ſe ſauvent, & l'Enfant ſe noie; il eſt cependant repêché peu de temps après par le moyen d'un filet qui ſe trouva à portée. L'Enfant étoit encore un peu chaud, on auroit dû le porter au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, mais le père s'y refuſa; il crut mieux faire, il le chargea ſur ſes épaules pour le mettre dans ſon bateau, il traverſa la Rivière pour le conduire chez lui à Paſſy. M. du Rocher, dépoſitaire d'une Boëte-Entrepôt, & la Dame ſon épouſe, s'y ſont tranſportés avec la Boëte, ils ont fait ſucceſſivement donner à cet Enfant tous

les ſecours qu'elle contient, ils ont été conſtamment adminiſtrés pendant quatre heures; enfin ne voyant aucun ſuccès, le Chirurgien du lieu, qui avoit dirigé l'adminiſtration des ſecours, jugea à propos de les diſcontinuer, & l'Enfant fut abandonné.

L'attachement paternel a pu être préjudiciable à cet Enfant, il étoit encore chaud lorſqu'on l'a retiré de l'eau; il y avoit donc beaucoup d'eſpoir de le faire revenir; un inſtant de plus ou de moins peut être très-conſéquent. D'ailleurs on a employé beaucoup de temps à le tranſporter à Paſſy, & les ſecours ont été beaucoup plus tardifs, que ſi on l'eût porté ſur le champ à l'Iſle des Cygnes.

III. *Le 7 Juillet 1774, à 10 heures & demie du matin.*

Le nommé *Claude* JOLY, âgé de 50 ans, travailloit ſur le grand bras de la Rivière de Seine à débarder des Fagots, il tombe dans l'eau; on eſt obligé de déranger pluſieurs bateaux pour le chercher, il n'eſt repêché qu'à midi. Porté au Corps-de-Garde de l'Iſle Louvier, un Chirurgien qui avoit été requis

l'examine, il apperçoit que *Claude Joly* a une plaie ſanglante à la tempe; malgré cela, on eſſaie de lui adminiſtrer tous les ſecours, on n'en omit aucun, & on les pratiqua conſtamment pendant pluſieurs heures ſans aucune apparence de ſuccès. Enfin, le Chirurgien qui les avoit déclaré inutiles avant qu'on les commençât, & qui voulut enſuite ſe retirer après avoir tenté une ſaignée au bras & une à la jugulaire, qui ne fournirent pas de ſang, inſiſta pour qu'ils ne fuſſent pas continués plus long-temps; & le cadavre a été remis, après les formalités d'uſage, à ſa veuve pour le faire enterrer.

IV. *Le* 24 *Juillet* 1774, *à* 4 *heures après midi.*

Un Jeune-homme inconnu, âgé de 12 à 13 ans, ſe baignant à la tête de l'Iſle Louvier près l'Eſtacade, eſt entraîné au fil de l'eau & ſe noie, il paſſe par-deſſous pluſieurs bateaux ſans qu'on puiſſe le ſecourir; enfin, après environ trois quarts-d'heure de ſubmerſion, il eſt repêché ſans aucun ſigne de vie. On le porte au Corps-de-Garde; on lui adminiſtre tous les ſecours

d'usage en pareille circonstance ; on lui ouvre la jugulaire qui ne fournit point de sang, & le Chirurgien jugeant tous ces secours inutiles, les fait discontinuer, & l'Enfant est abandonné après plusieurs heures d'un travail infructueux.

V. *Le* 24 *Juillet* 1774, *à* 4 *heures après midi.*

Le Fils du nommé *Bigot*, Maçon à S. Cloud, âgé de 12 à 13 ans, se baignant près du Moulin du Pont, se noie & va à fond, ses camarades qui s'en apperçoivent crient au secours ; un Batelier arrive, qui essaie à plusieurs reprises de le repêcher, enfin il le retire au bout d'une grande demi-heure de submersion totale. On le porta au loin dans une maison où étoit la Boëte-Entrepôt pour les Noyés (il se passa au moins une demi-heure avant qu'on fût en état de lui donner les premiers secours), il n'y avoit que des Demoiselles dans cette maison, elles font porter la Boëte chez M. le Comte, Chirurgien, qui fait en vain administrer à l'Enfant tous les secours indiqués, pendant plusieurs heures,

après lesquelles on proposa d'enterrer le Jeune-homme dans du fumier de cheval ; on le fit, mais on n'en tira pas plus de succès que des moyens précédents. On porte ensuite l'Enfant chez son père, où le sieur la Bastide, Chirurgien, animé du plus beau zèle pour le bien de l'Humanité, voulut, pour son propre compte, employer de nouveau les moyens contenus dans la Boëte, ils furent encore infructueux. Enfin, après avoir fait pendant très-long-temps toutes les tentatives possibles pour rappeller cet Enfant à la vie, il fut abandonné comme sans ressource.

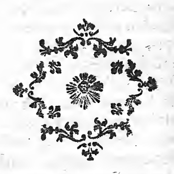
On observe que cet Enfant ayant été repêché avec beaucoup de peine par le moyen d'un croc, il est possible qu'il en ait reçu des blessures mortelles, quoique les Chirurgiens n'en aient pas fait l'observation.

VI. *Le* 12 *Octobre* 1774, *à* 4 *heures après midi.*

Une petite Fille de *Laurent Lemaire*, Savetier, rue de Gaillon, âgée de 2 ans & demi, étoit seule dans la cour de son père, elle s'approche d'un ba-

quet rempli d'eau, elle en souleve le couvercle, elle regarde dans ce baquet & y tombe à la renverse. (Personne n'avoit été témoin de cet accident, mais on prétend que cet Enfant avoit pu rester submergé au moins un quart-d'heure). Sa mère & des voisins qui survinrent la trouvèrent les pieds en haut & la tête en bas dans le baquet; on la retira aussi-tôt, elle avoit encore un peu de chaleur, & on remarqua qu'elle avoit au front une contusion très-sensible. On la déshabille à moitié, on attend l'arrivée d'un Chirurgien qu'on envoya querir. Pendant ce temps, on étoit resté tranquille; enfin le Chirurgien se présente, il examine l'Enfant, il la trouve tout-à-fait froide & à moitié nue; on acheve de la déshabiller, on l'enveloppe dans une couverture de laine, on tâche de la réchauffer auprès d'un feu clair; on lui donne des frictions par-tout le corps avec des linges chauds, & on emploie tous les moyens possibles pour la rappeller à la vie. Après environ une heure de ces soins & autres qui furent sagement administrés, la Boëte pour les Noyés arrive, on met en usage tous

les secours qu'elle contient, on les continue constamment pendant plus de deux heures: enfin s'étant apperçu que, loin de prendre de la souplesse & de la chaleur, les membres, ainsi que tout le corps, devenoient de plus en plus roides & froids; le Chirurgien se retira, & l'Enfant fut jugé mort sans ressource.



TROISIÉME CLASSE.

NOYÉS repêchés & jugés morts, sur lesquels on n'a fait aucune tentative pour les rappeller à la vie.

NOYÉS dont on a eu connoissance de la submersion, & qui n'ont pas été retrouvés, malgré les recherches qu'on en a faites.

I. *Le 6 Février* 1774.

Un Compagnon - Metteur à Port, travaillant sous une des arches du Pont Notre-Dame à retirer un bateau naufragé, tombe dans la Rivière, & n'est repêché que plusieurs jours après, on ne lui a administré aucun secours.

II. *Le 4 Mai* 1774.

Le Fils du nommé *Beaulieu*, Gagne-Denier, passant sur des planches pour entrer dans un bateau, tombe dans l'eau & se noie, il n'est repêché que le 14 Mai suivant.

III. *Le 6 Mai* 1774.

On a repêché dans la Seine le cadavre d'un Homme inconnu, paroissant noyé depuis plusieurs jours.

IV. *Le* 8 *Mai* 1774.

Idem.

V. *Le* 18 *Mai* 1774.

Idem.

VI. *Le* 17 *Juin* 1774.

La Demoiſelle *SAVEUX*, qui s'eſt noyée en voulant ſecourir ſa Tante, n'a été repêchée que trois jours après.

VII. *Le* 4 *Juillet* 1774.

La nommée *ROSE*, Fille Domeſtique, étant dans un bateau où elle avoit fait la débauche en vin, &c. tombe dans l'eau & ſe noie, on n'a pû la retrouver quelques recherches qu'on en ait faites.

VIII. *Le* 25 *Juillet* 1774.

Un Particulier inconnu s'eſt jetté dans la Rivière par-deſſus le Pont-Royal, il n'a pû être repêché.

IX. *Le* 11 *Septembre* 1774.

Une Femme qu'on n'a pas connue a été repêchée, & on a jugé qu'elle étoit noyée depuis long-temps.

X. *Le* 24 *Septembre* 1774.

On a pêché, dans les environs du gros Caillou, un Homme qu'on n'a pû connoître.

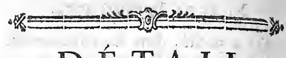
XI. *Le* 28 *Octobre* 1774.

Une Femme d'environ 40 ans, a été repêchée près le Bacq des Invalides; on n'a pû la connoître.

XII. *Le* 6 *Novembre* 1774.

On a retiré de la Rivière le cadavre flottant d'une Femme inconnue, noyée depuis long-temps.





DÉTAIL

Concernant les NOYÉS *tant dans les Provinces de la France que dans les Pays étrangers.*

MADRID.

Le 9 *Août* 1774.

Un Enfant de 20 mois, du Bourg de Priego, dans la Province de Cordoue, tomba dernièrement d'une fenêtre dans un canal qui couloit au dessous. Après une demi-heure son père parvint à le retirer; il avoit tous les symptômes de la mort; on lui appliqua les remèdes usités en pareil cas, &, malgré leur imperfection & l'impéritie de ceux qui les employèrent, l'Enfant donna bientôt des signes de vie, & ne tarda pas à prendre le sein de sa mère.

LIVOURNE.

I. *Le* 4 *Août* 1774.

Un Enfant de 6 ans, fils d'un Napolitain, établi dans cette Ville, ayant eu

eu ces jours-ci le malheur de tomber dans la Darſenne de ce Port, ſans avoir été apperçu de perſonne, a eu celui de ſe noyer. Cependant ſon cadavre ayant été vu flottant ſur l'eau, il en a été retiré, & tout le monde qui accouroit en foule, diſoit qu'il étoit mort ſans reſſource ; mais un Marin nommé *Viola* de Naples & un autre nommé *Barelli* de cette Ville, tous deux experts dans les opérations à faire en pareil cas, les mirent auſſi-tôt en uſage ; &, au bout d'une demi-heure, le noyé commença à donner des ſignes de vie ; on a redoublé les ſoins; &, au bout de quatre heures, cet Enfant a repris connoiſſance. Tranſporté ſur un lit & fortifié par des remèdes, il a enfin recouvré la ſanté, & même dans un état plus parfait ; puiſqu'avant ſa chûte, il avoit une fiévre opiniâtre dont il ſe trouve heureuſement délivré.

On ne peut trop citer ces ſortes d'exemples pour le bien de l'Humanité.

II. *Le* 24 *Août* 1774.

Le Gouvernement vient d'accorder une gratification de cinq ſequins (52 l. 10 ſ.) à un Matelot, pour avoir retiré

de la Mer un Enfant qui y étoit tombé, & qui, après quatre heures des secours usités en France en pareil cas, fut rappellé à la vie.

FLORENCE.

Le 26 *Octobre* 1774.

La Méthode publiée dans la ville de Paris en faveur des Noyés, a été adoptée à Florence où l'on vient d'en éprouver les bons effets.

Vers la fin de *Septembre* dernier, une Femme tomba dans l'Arno, elle fut apperçue par un homme qui courut à son secours, & parvint à la tirer sur le rivage. Comme elle paroissoit morte, on lui administra les secours prescrits par la ville de Paris; en peu de temps on la vit reprendre ses sens, & bientôt après elle recouvra sa parfaite connoissance.

LONDRES.

I. *Le* 19 *Août* 1774.

Le nommé *VOOLLECRT* qui, après avoir été retiré de l'eau la semaine dernière, avec tous les symptômes de la mort, a été rappellé à la vie par le

ſieur Hodgſon, Chirurgien, a paru, Mardi 16, à l'Aſſemblée générale de la Société, établie pour ſauver les Noyés, & y a fait ſes remercîments au Lord-Maire, ainſi qu'aux autres Membres qui la compoſent, comme aux Auteurs de ſa conſervation: cet Acte de reconnoiſſance a ranimé le zèle de la Société.

II. *Le* 19 *Août* 1774.

Une Femme jeune & bien miſe ſe jetta dernièrement dans l'Etang des Prés S. Géorges. Un Paſſant qui la vit, s'y précipita preſqu'en même-temps pour la ſauver, & la ramena ſur le bord; le Peuple s'y attroupa, & les prompts ſecours qui lui furent donnés la rappellèrent à la vie, qu'elle ſembloit avoir perdue. En vain on lui demanda quel motif avoit pu la porter à cette action, & ſi elle en avoit du repentir? Elle ne fit aucune réponſe; celui qui l'avoit retirée de l'eau, & qui paroiſſoit un homme honnête, ſe mit à lui faire des reproches ſur ſon ſilence opiniâtre, &c. On peut voir le reſte de l'Hiſtoire dans le *Journal Hiſtorique & Politique*, N° XXIV, 30 Août 1774, fol. 326.

III. *Le* 30 *Août* 1774.

Un Particulier du lieu de Poplar, tomba ces jours derniers dans la Tamiſe, & fut retiré de l'eau avec tous les ſymptômes de la mort, par un Matelot qui s'expoſa lui-même à périr pour le ſauver. Les ſecours ordinaires qui lui furent adminiſtrés par les Officiers prépoſés par la Société pour ſauver les Noyés, le rendirent en peu de temps à la vie.

IV. *Le* 4 *Octobre* 1774.

Le ſieur *SCOTT*, Capitaine du Navire *la Favorite*, étant tombé dans l'eau, en fut retiré avec tous les ſymptômes de la mort; mais au moyen des ſecours qui lui furent adminiſtrés, il a été rappellé à la vie.

V. *Le* 10 *Octobre* 1774.

Ces jours derniers on a rappellé à la vie un Particulier qui étoit tombé dans la Tamiſe, & qui, après être reſté huit minutes au fond de l'eau, en avoit été retiré avec toutes les apparences de la mort. Dans un ſoulevement des Charbonniers, arrivé il y a quelques

années, ce même Homme, doué d'une force extraordinaire, en avoit arrêté cinq à lui seul.

DE RIÉS EN BAS POITOU.

Le 15 *Septembre* 1773.

M. Mornet, Syndic de la Paroisse de Notre-Dame de Riés en bas Poitou, Evêché de Luçon, nous mande que le 15 Septembre 1773, un Enfant de 4 ans, fils de *Joseph Jonnet*, Maréchal-Taillandier du Bourg de Riés, se noya dans la Rivière du Ligneron, auprès du Pont de la Paroisse, & que, par ses soins, il a été rappellé à la vie. Le détail qui suit est tel que nous l'avons reçu. *Signé* DE M. MORNET.

Le père de l'Enfant, averti par les cris de deux Voyageurs qui apperçurent les premiers cet Enfant que la Mer entraînoit en se retirant, fut aussi-tôt rendu que moi sur la Rivière, il se jetta à l'eau & retira son Fils dans le moment qu'il couloit bas ayant la tête plongée; il étoit sans connoissance, il avoit le corps froid, les membres roides, l'estomach & le ventre gros & tendus, les paupières, la bouche & quelques

autres parties du corps violettes, & on pouvoit le regarder comme mort. Un des Voyageurs, dans le premier moment du trouble, & ſuivant cette ancienne coutume auſſi ignorante que meurtrière, commença à le tenir par les pieds la tête en bas; étant un peu inſtruit par les papiers publics, je m'y oppoſai & commençai par lui faire ôter ſa robe, & le fis mettre dans une poſition naturelle. Sa mère arrive, elle le fait porter dans une maiſon voiſine, alors je lui fis chauffer des vêtements de Molleton & de Flanelle pour le couvrir; je lui fis des frictions par-tout le corps; je le couchai dans un lit bien baſſiné: pendant ce temps, je fis chauffer des cendres pour y enterrer le corps de l'Enfant, excepté la tête. Au bout d'une demi-heure, il donna quelques ſignes de vie, il fit quelques mouvements de ſes bras, il remua les lévres, le viſage alors étoit moins froid, j'entretins la chaleur des cendres en les renouvellant; &, au bout d'une autre demi-heure, cet Enfant parut reconnoître ſa mère, il articula quelques mots, alors je lui préſentai à boire un peu de Cardamôme, il en but très-

peu, & parut y répugner. Trois quarts-d'heure après, il eut bonne connoiſſance, & il tomba dans un grand aſſoupiſſement; alors ſa mère l'emporta chez elle pour le coucher dans un lit chaud. On l'agitoit de temps en temps pour le réveiller, & chaque fois il demandoit à boire; on lui donna du vin blanc du Pays qu'il but ſans répugnance. Il eut des évacuations abondantes par haut & par bas, & il urina beaucoup. Il dormit enſuite fort tranquillement le reſte de la nuit. Le lendemain il déjeûna avec appetit comme à ſon ordinaire. Il s'eſt toujours bien porté depuis cet accident; mais il craint l'eau au point de le faire pleurer, lorſqu'on lui propoſe d'aller à la Rivière.

DE CROISIC EN POITOU.

Le 5 Avril 1774.

Nous tranſcrivons le Rapport que nous a envoyé M. Pellu, Chirurgien du Croiſic.

Le 5 du mois d'*Avril*, vers les onze heures du matin, à l'iſſue de la Grand'-Meſſe, j'apperçus ſur le bord du Quai une foule de perſonnes qui excita ma

curiosité, & m'engagea de m'y transporter; mais je n'eus pas le temps d'y aller, plusieurs Particuliers vinrent au-devant de moi, & me prièrent d'examiner un Enfant qu'on venoit de pêcher flottant entre deux eaux. Je l'examinai très-scrupuleusement, je le trouvai froid, sans mouvement ni respiration, la bouche couverte d'écume; enfin, selon moi, tous les signes caractéristiques d'un parfait noyé. On reconnut cet Enfant dans l'instant; je le fis transporter chez lui; je fis faire du feu; pendant ce temps on le déshabilla; je fis chauffer une couverture de laine; je le fis étendre dessus vis-à-vis le feu; en même-temps je lui fis des frictions séches avec un morceau d'Etoffe aussi de laine, & chaude sur toute l'habitude du corps, sur-tout au col, à la poitrine & au bas ventre; ensuite je lui introduisis de la fumée de tabac dans le bas ventre par l'anus avec deux pipes, & suivant la Méthode indiquée par M. Louis dans une de ses Leçons de Physiologie. Après un quart-d'heure de mes soins répétés, le Noyé fut assez heureux d'en éprouver l'efficacité, je fus aussi très-satisfait. Je redoublai mes

soins,

ſoins, l'Enfant fit quelques mouvements, la bouche s'ouvrit tant ſoit peu; auſſi-tôt je lui introduiſis de la fumée de tabac dans la poitrine, le Noyé fit quelques efforts pour touſſer, il alla à la ſelle; je le fis envelopper dans une couverture & le fis porter dans ſon lit, la poitrine & la tête un peu élevées, puis j'eſſayai de lui faire prendre, à la cuiller, d'un petit Cordial, le malade en avala; alors les ſignes de vie ſe fortifièrent, l'Enfant ſe tourna de côté & d'autre, il cria, il ouvrit les yeux, ſe plaignit; enfin tout cela ſe paſſa dans l'eſpace d'une heure de temps; mais l'Enfant ne recouvra ſa parfaite connoiſſance qu'à huit heures du ſoir. Le lendemain matin, cet Enfant demanda à déjeûner dès cinq heures; enſuite il ſe leva & alla courir avec ſes camarades comme à l'ordinaire.

Cet Enfant a ſept ans, il appartient à une pauvre veuve de Marin chargée de quatre autres. On conjecture qu'il a pu reſter au moins une demi-heure dans l'eau avant qu'on le repêchât.

LYON.

I. *Le* 30 *Juillet* 1774.

La Femme *FATTEL*, Batelière, venant de ſe baigner dans la Saône, près du Pont de pierre, & arrivée au Port de S. Antoine, voulant traverſer d'un batelet dans un autre, elle tomba dans la Rivière, & fut retirée ſur le champ par ſon mari; elle étoit ſans connoiſſance & ſans mouvement dans ſon bateau, lorſque j'arrivai avec Mᵉ Maréchal mon Confrère; je la fis ſecouer & agiter, je lui fis reſpirer de l'Eau de Luce; elle fut déshabillée & ſéchée avec des draps chauds; le pouls ſe faiſoit à peine ſentir, je lui fis avaler une cuillerée d'Eau-de-vie animée avec de l'Eau de Luce: après cinq ou ſix minutes de ſecours, elle revint à elle en pouſſant des cris, & paroiſſant agitée de mouvements convulſifs; je lui préſentai ſous le nez mon flacon d'Eau de Luce, & l'inſtant d'après elle parut tranquille, ce qui dura environ un quart-d'heure. Retombée en évanouiſſement, je l'agitai de nouveau, & lui fis avaler une ſeconde cuillerée d'Eau-

de-vie animée avec l'Eau de Luce, ce qui lui rendit encore l'usage des sens; mais ayant dit qu'elle ressentoit une grande douleur dans le ventre, qui me parut soulevé de façon à me faire soupçonner qu'elle pouvoit être grosse d'environ six mois; je la fis porter dans un lit à cinquante pas de l'autre bord de la Rivière. Pendant ce trajet, elle perdit encore la connoissance; & ce ne fut qu'en redoublant les mêmes secours & en lui faisant avaler une cuillerée d'Eau de Canelle à laquelle j'avois ajouté quelques gouttes d'Eau de Luce, qu'elle revint à elle en demandant où elle étoit, & elle se mit à pleurer; cependant ayant reconnu qu'elle étoit chez ses parents, elle devint tranquille, elle me remercia des secours que je lui avois administrés; & demi-heure après, elle se leva & eut assez de force pour retourner sur le Port: je l'ai vue depuis conduisant son bateau.

Signé FAISSOLES.

II. *Le* 28 *Août* 1774.

Le nommé *MICHALLET*, Ouvrier en Etoffes de Soie, âgé de 18 ans, s'amusoit à pêcher à la Ligne au bord

de la Saône sur le Quai de Villeroi. La Rivière est très-profonde dans cet endroit, & les Vuidangeurs y jettent toutes les nuits les matières fécales. Le Jeune-homme tomba dans l'eau en cet endroit & se noya ; un Batelier le retira demi-heure après sa submersion, il avoit la face couverte d'excréments. Il fut porté au Corps-de-Garde du Change, là il fut déshabillé & laissé nud sur une planche pendant plus d'une demi-heure, il n'y avoit dans le Corps-de-Garde, confié à la Bourgeoisie, que la Sentinelle : enfin on vint me chercher, j'y courus à l'instant ; je me hâtai de l'essuyer ; je fis faire un feu clair avec des fagots ; je le séchai bien, & le frottai avec les Flanelles chaudes imbues d'Eau-de-vie camphrée animée avec l'esprit volatil de Sel-Ammoniac ; j'essayai de lui faire avaler de cette même Eau-de-vie, mais elle ne passa pas. La jugulaire ouverte ne fournit point de sang, la saignée au bras n'en donna que quelques gouttes ; la fumigation de tabac ne fut pas négligée ; l'insufflation dans la bouche, la vapeur d'esprit volatil de Sel-Ammoniac dans les narines, trois lavements avec du

Sel de tabac & du vin trouble emétique, ne produiſirent aucun effet. Les ventouſes ſcarifiées ſur la nuque, ſur les épaules, ſur les feſſes & ſur les cuiſſes, n'apportèrent aucun changement; enfin après quatre heures & demie de ſecours non interrompus, les cuiſſes ſe roidirent, il rendit par les narines un peu d'eau écumeuſe très-noire, mêlée de ſang, & j'eus le chagrin de voir que le Jeune-homme étoit mort ſans reſſource.

Il étoit d'une maigreur extraordinaire, & n'avoit aucune marque de puberté, ſes jambes étoient couvertes de cicatrices d'ulcères, il étoit continuellement malade, & alloit à l'Hôtel-Dieu, preſque tous les mois, y paſſer ſept à huit jours. Il eſt à préſumer que ſi les ſecours ont été infructueux, on doit l'attribuer à ſon état de maraſme & au temps qui s'eſt écoulé depuis l'inſtant où il a été retiré juſques à celui où je ſuis arrivé, ce qui a employé plus d'une heure, &c. &c.

Signé FAISSOLE.

III. *Le* 20 *Septembre* 1774, *à* 3 *heures après midi*,

Au Fauxbourg de la Guillotière.

La Femme *BOUVARD*, en puisant de l'eau, tomba la tête la première dans un puits de vingt-cinq pieds de profondeur (elle étoit grosse de six mois), elle n'en fut retirée que trois quarts-d'heure après. M. Teissier, Chirurgien audit Fauxbourg, lui administra tous les secours; il la saigna au bras après l'avoir bien essuyée, séchée & enveloppée dans la chemise de laine; il lui administra les frictions avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée animée avec l'esprit volatil de Sel-Ammoniac; il mit en usage les fumigations de tabac, la vapeur de l'esprit du Sel-Ammoniac & la poudre sternutatoire. Au bout d'une heure de ces soins, elle revint à elle & sentit les mouvements de son enfant. Les secours ont été continués pendant plus de trois heures: je la vis le lendemain, elle est dans le meilleur état possible, & je pense que les plaies qu'elle s'est faites à la tête en tombant, seront guéries dans peu de temps.

IV. *Le 5 Septembre* 1774.

Le Consulat de Lyon, frappé d'étonnement du succès qu'on va rapporter, l'a fait imprimer en Précis pour le faire afficher dans tous les Quartiers de la ville de Lyon; il est ainsi conçu:

« Le 5 *Septembre* 1774, à 8 heures » du matin, *Claude* BRIGNAI est » tombé dans le Rhône en traversant » au-dessous des Moulins de la Quarantaine; on l'a retiré de l'eau, il » y avoit été pendant plus d'une heure, & il avoit tous les symptômes » de la mort. On l'a abandonné sur le » rivage, parce qu'on le croyoit sans » ressource; on a cependant imaginé » de le conduire dans la Ville, & on » l'a porté dans l'Entrepôt des secours » pour les Noyés, que MM. les Recteurs de la Charité ont bien voulu » recevoir dans leur Maison. Les secours ont été administrés avec zèle » & prudence pendant trois heures par » M. Buitoufac, Major, & par les autres Chirurgiens, sous les yeux de » M. Desnoyer, Recteur de Jour. Le » Noyé a été rappellé à la vie, & » placé ensuite dans l'Infirmerie pour

» lui rendre la force dont il avoit be-
» soin : il se porte bien. On ne sçauroit
» assez louer les attentions & l'empres-
» sement de MM. les Administrateurs
» de la Charité à se prêter ainsi, & à
» concourir à tout ce qui peut être
» utile aux Citoyens ».

Nota. Charles Bonnet qui a repêché le Noyé, & qui l'a porté à la Charité, a reçu du Consulat 24 liv. de gratification.

C'est ainsi qu'a été redigé le Placard qu'on a affiché dans tous les Quartiers de Lyon, pour faire part à toute la Ville d'un succès aussi surprenant, la situation du Noyé ayant parue tout-à-fait désespérée. Nous allons rendre compte des moyens qui ont opéré ce succès si heureux, & qui a fait dans toute la Ville la plus grande & la plus agréable sensation.

Pendant que l'on conduisoit le Noyé dans l'Entrepôt, on ne cessoit de l'agiter ; on l'a ensuite déshabillé & séché avec les Flanelles chauffées ; on l'a saigné au col & au bras ; on lui a donné deux lavements avec le Sel de tabac, les fumigations ont été employées, ainsi que l'insufflation dans la bouche. Deux heures s'étoient écoulées avant

qu'il donnât aucun signe de vie. Six grains de tartre Emétique ont produit un vomissement assez considérable, qui a été excité par le chatouillement du fond de la gorge avec des plumes barbues ; alors on apperçut quelques mouvements convulsifs dans la machoire inférieure ; & enfin après deux heures de secours prudemment administrés, le Noyé a commencé à respirer. Les mêmes secours ont été continués, la respiration est devenue plus libre, & il a proféré quelques paroles. Je suis arrivé * dans le moment qu'il commençoit à être un peu à lui, il nous regardoit tous avec un air étonné, & nous demanda où il étoit. Nous le fimes porter dans une Infirmerie de la Maison; lorsqu'il fut couché dans un lit, il demanda à avoir la tête bien élevée, je lui en demandai la raison; c'est, me dit-il, parce que je suis oppressé depuis plusieurs années ; une femme de sa connoissance nous dit en effet qu'il étoit affecté d'un asthme humide ; il toussa presque toute la nuit; le lendemain sa langue étoit chargée, il fut purgé, &

* M. Faissole.

la toux s'eſt calmée l'après-midi. Il a pris une ſeconde médecine deux jours après ; le Jeudi & le Samedi il ſe portoit ſi bien, qu'il eſt ſorti pour faire ſes viſites de remercîments.

Signé FAISSOLE.

ROUEN.

Le 19 *Juin* 1774.

Les fumigations avec la pipe à deux tuyaux à l'uſage des Perſonnes Noyées, ont rendu dernièrement à la vie un Religieux du Couvent du Mont-au-Malade.

NANTES.

Le 13 *Avril* 1774.

La nommée *Laurence PICHAR*, Femme de *Pierre Guihot*, Fermier de la Bouſſardière, âgée d'environ 60 ans, étant à Rennes, tomba de trente pieds de haut, du Rempart dans la Rivière, d'où elle fut tirée environ quinze minutes après. Les ſieurs Rapatel & le Beau, Chirurgiens, appellés ſur le champ pour lui adminiſtrer des ſecours, la trouvèrent très-froide, ſans mouvement ſenſible ni aux artères des extrê-

mités, ni à la région du cœur, avec le sternum & les côtes très-élevées, la face livide, les veines jugulaires très-dilatées: elle rendoit par la bouche une eau écumeuse : enfin, elle étoit dans un état complet d'asphixie, ou sans vie apparente. On la fit déshabiller & sécher devant un grand feu; on lui souffla de l'air dans les poumons ; on lui fit des frictions sur toute la surface du corps; elle fut saignée au bras, & ensuite à la jugulaire. Après ce traitement qui dura environ une heure, on sentit un léger frémissement dans les artères; la respiration commença presqu'insensiblement à se rétablir ; on lui souffla de la fumée de tabac dans les intestins, elle en parut affectée, & l'on entendit un mouvement assez considérable dans son ventre. On irrita les fibres intérieures du nez avec les barbes d'une plume & l'esprit volatil de Sel-Ammoniac, ce dernier moyen augmenta le jeu du diaphragme, la respiration devint plus forte, mais semblable à celle d'un asthmatique expirant ; la malade rendit par la bouche une quantité d'eau écumeuse : on la fit passer successivement d'un lit dans un autre lit bien

chaud. Ce travail dura depuis trois heures & demie après midi jusques à sept heures & demie que la malade prononça : *Ah mon Dieu !* on fit ensuite d'inutiles efforts pour lui arracher d'autres paroles, elle resta comme assoupie ; on lui fit alors passer un lavement âcre & très-purgatif qui détermina une selle très-abondante. Peu à peu elle respira pus librement, ses forces augmentèrent, enfin elle recouvra la parole & en partie la connoissance à trois heures du matin. Aussi-tôt qu'elle put avaler, on lui fit prendre quelques cuillerées d'une potion expectorante emétisée. Le lendemain 14 elle parut affaissée, son pouls étoit très-languissant & son visage rouge ; on l'auroit saignée sans son grand âge & son extrême foiblesse; on lui donna une ptisanne rafraîchissante, des lavements, un bain de pieds, un looch. Le 15 au matin ses forces parurent se ranimer; mais l'après-midi, s'étant levée, elle ne put rester long-temps debout, la tête lui tourna, elle eut un frisson considérable, on eut de la peine à la réchauffer.

Le 16 elle fut mieux

Le 17 les Chirurgiens la jugèrent entièrement rétablie. On ne ſçauroit donner trop d'éloge au zèle éclairé de MM. Rapatel & le Beau, ainſi qu'à M. l'Abbé Germé, Profeſſeur au Collége de Rennes, lequel a travaillé toute la nuit à l'adminiſtration des ſecours, & a fourni tout ce qui pouvoit contribuer à leur ſuccès, comme matelats, couvertures, argent, &c. &c.

RENNES.

Le 10 *Juillet* 1774, *à* 7 *heures du ſoir.*

Un Enfant de 10 ans, fils de M. Jollivet, Négociant à Rennes, eſt tombé dans un Vivier très-profond, où il a paſſé environ une demi-heure ſous l'eau; on l'en a retiré & a été porté, la tête haute, à la maiſon paternelle, éloignée environ de trois cents pas dudit Vivier. On l'a dépouillé de ſes vêtements; on l'a étendu ſur un matelas devant un grand feu, après l'avoir enveloppé dans une couverture de laine. Quatre perſonnes ſe ſont auſſitôt occupées à le frotter avec de la laine chaude, une autre s'eſt chargée

de lui souffler dans la bouche, pendant qu'avec deux pipes on lui insinuoit de la fumée de tabac par le fondement: ces opérations ont duré un quart-d'heure, & jusqu'à l'arrivée de MM. Ellevion, de la Hardouyere, Dufresne & Maugé, Chirurgiens & Médecin.

M. Ellevion, Chirurgien, qui étoit arrivé quelque-temps avant les autres, avoit remarqué 1° que les extrêmités inférieures & supérieures étoient froides; 2° que la tête l'étoit de même; 3° que les dents étoient fortement serrées; 4° *que la poitrine n'avoit de mouvement qu'autant que l'on souffloit de l'air chaud & de la fumée de tabac dans la bouche*; 5° que le cœur n'avoit aucun mouvement sensible; 6° que le bas ventre étoit aussi tendu que les muscles de cette capacité pouvoient le permettre; 7° que les vaisseaux sanguins & les nerfs ne faisoient aucune fonction: le Médecin l'observa de même.

M. Ellevion commença par faire une saignée à la jugulaire, d'où on tira environ douze onces de sang à différentes reprises. Pendant cette évacuation, les frictions sur toutes les parties du corps avec la laine chaude ne fu-

rent pas interrompues, & l'on continua auſſi de ſouffler de la fumée de tabac dans le nez & de l'air chaud dans la bouche. La ſaignée faite, on donna un lavement compoſé de tabac & de ſenné ; mais le malade ne put le garder. Alors les muſcles de la reſpiration commencèrent à reprendre un peu de jeu, on apperçut même quelques mouvements irréguliers dans les autres muſcles. Le petit malade eut enſuite des convulſions dans les extrêmités, & le pouls alors commença à ſe faire ſentir foiblement, il y avoit huit à dix ſecondes d'une pulſation à l'autre.

Tel étoit l'état du malade lorſqu'arriva la Boëte qui contient les remèdes & les machines pour les Noyés. Sur le champ on mit en uſage le ſoufflet fumigateur, les frictions avec l'Eau-de-vie camphrée, l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac. Ce dernier fut de tous les remèdes celui qui parut affecter d'avantage le petit malade ; &, au bout d'une heure, il tournoit la tête, & toutes les parties de ſon corps ſe contractoient chaque fois que l'on portoit dans le nez la barbe d'une plume trempée dans cette liqueur ; le malade porta même

plusieurs fois la main au nez pour empêcher de continuer. Tous ces moyens ranimèrent de plus en plus le mouvement vital, le pouls s'éleva par dégrés, &, au bout de trois heures, le malade vomit les aliments qu'il avoit dans l'estomach ; les vomissements furent fréquents, & la quantité d'aliments fut très-considérable. On profita des instants qui suivirent les premiers vomissements, pour faire avaler plusieurs cuillerées d'eau emétisée, dont jusques alors on n'avoit pû faire usage, parce que les dents étoient constamment serrées. Lorsqu'on jugea que l'estomach étoit suffisamment évacué, on fit avaler un peu d'Eau-de-vie camphrée.

Au bout de quatre heures de traitement continu, la chaleur naturelle se trouva ranimée dans toute l'habitude du corps, & la circulation libre & régulière. Alors on crut pouvoir, sans aucun risque, faire préparer un lit chaud, & on y coucha le malade, en lui enveloppant les extrêmités inférieures dans des Flanelles bien chaudes; on le laissa environ une heure dans cet état ; ensuite on lui donna un lavement purgatif, qu'il rendit quelque temps

temps après. Le pouls, depuis ce moment, s'éleva toujours de plus en plus, avec un mouvement de fiévre juſques vers une heure après minuit; ce qui détermina à laiſſer le petit malade en repos : d'ailleurs la reſpiration étoit aiſée, & il paroiſſoit jouir d'un ſommeil paiſible. Une demi-heure après, il ſe déclara une douce tranſpiration, qui devint ſi abondante, qu'il fallut changer de linge pluſieurs fois. MM. Ellevion & Dufreſne, reſtés auprès du malade, osèrent, alors, aſſurer qu'après la ſueur, le malade recouvreroit l'exercice des facultés de l'ame ; ce qui arriva entre quatre & cinq heures du matin. L'Enfant dit à M. & à Madame Jollivet qu'il n'avoit pas bien dormi, parce qu'il avoit tonné toute la nuit; ce qui étoit vrai, mais que du reſte, il ſe portoit bien. On le laiſſa dormir de nouveau ; & depuis ce temps, il jouit de la meilleure ſanté.

Ce Procès-verbal n'eſt pas ſigné ; il nous a été envoyé par M. le Boucher, Tréſorier de la Ville de Rennes, dont on connoît le zèle pour le bien de l'humanité.

LA ROCHELLE.

Le 2 Janvier 1774.

Le 2 du mois de Janvier, fur les cinq heures du foir, le Gardien d'un Navire, nommé *Automnè*, tomba dans le Port; il fut retiré de l'eau peu après; mais ne donnant aucun figne de vie, le Bureau des Fermes, établi à la Chaîne, en fut averti, & le fieur Poitevin, Capitaine de ce pofte, s'étant tranfporté fur le champ à la maifon de ce Particulier, avec la Boëte dépofée à fon Bureau, pour fecourir les perfonnes Noyées, lui adminiftra les premiers fecours indiqués; alors, la refpiration devint fenfible; les fecours ayant été continués pendant environ une heure, cet homme parla librement, parut en bonne fanté, & témoigna qu'il vouloit dormir. Le fieur Poitevin fe retira. Il fut très-furpris d'apprendre le lendemain que ce malheureux étoit mort fur les onze heures du foir, comme fubitement. Sa mort peut être attribuée à fa chûte, du haut d'un Navire très-élevé, & à une incommodité dont il étoit attaqué depuis

long-temps ; il étoit d'ailleurs âgé de 74 ans. Par les informations qui ont été prises par M. le Procureur du Roi & de la Ville, la vérité de tous ces faits a été constatée ; & le Corps de Ville a fait payer au Bureau des Fermes, & aux Particuliers qui ont retiré le corps de l'eau, la rétribution promise. Le Corps de Ville croit devoir profiter de cette occasion pour avertir de nouveau que les dépôts des Boëtes, pour secourir les personnes Noyées, sont 1° l'Hôpital-Général, 2° le Bureau des Aydes de la Porte Saint-Nicolas, 3° le Bureau des Fermes de la Chaîne, 4° le Bureau des Fermes de la Porte des deux Moulins, 5° le Bureau des Aydes de la Digue, 6° le Bureau de la Porte-Neuve.

Ce rapport est tiré d'une feuille périodique de la Rochelle, qui m'a été adressée par M. Seignette, Maire & Assesseur de ladite Ville.

MOUTIÈRES-EN-BEAUVAISIS.

Le 24 Janvier 1773.

Un Enfant de quatre ans, fils d'un Ouvrier de la Manufacture de Papier

nouvellement établie à Moutières *, tomba dans la Rivière de Bresse, d'où on ne put le retirer qu'une heure après. On le mit dans un lit, où il fut surchargé de couvertures. Deux heures après, un homme de l'Art étant survenu, s'étendit sur le corps de cet Enfant, souffla fortement dans sa bouche, en lui serrant les narrines, le porta ensuite auprès du feu, & le frotta successivement avec de la Flanelle, de l'Eau-de-vie & du Sel fondu, tandis qu'on étoit allé chercher une pipe & du tabac. Ce secours n'étoit pas encore arrivé lorsque l'Enfant commença à donner des signes de vie ; & peu de temps après, il se trouva en aussi bonne santé qu'auparavant.

Ce fait, qu'on ne peut révoquer en doute, est très-intéressant pour l'humanité, & prouve combien il importe de procurer aux Noyés des secours analogues à leur situation, & combien il est quelquefois facile de les rappeller à la vie.

---

* Journal Historique & Politique, N° III, année 1773, fol. 55.

AMIENS.

Le 8 *Mai* 1774.

PROCÈS-VERBAL *fait à Amiens, au ſujet d'un Noyé rappellé à la vie.*

Nous Jean-Charles-François Caudron & Jacques-Guillaume Collignon, Maîtres en Chirurgie à Amiens, y demeurants : nous nous ſerions tranſportés le 7 Mai 1774, ſur les 11 heures du ſoir, chez le nommé *Delacroix*, Portefaix, Paroiſſe S. Germain, pour y viſiter le nommé *Jean* HULINNE, Ouvrier Tondeur, que l'on venoit de tirer de la Rivière qui fait tourner le Moulin du Roi. Après nous être informé de l'état dans lequel étoit le malade lors de ſa chûte, du temps qu'il reſta dans l'eau, & combien il fut traîné loin. Les Particuliers qui l'avoient tiré de l'eau, & qui aſſurèrent l'avoir entendu tomber, répondirent qu'il étoit mort ivre ; qu'il étoit reſté trois quarts-d'heure ou environ dans l'eau ; qu'il étoit tombé entre les deux Boucheries, & qu'il avoit été retiré au Pont S. Germain. Nous le viſitâmes ; &, à force de recherche, nous reconnûmes un léger

mouvement convulsif du globe de l'œil. Nous le fîmes déshabiller, bien essuyer, & le mîmes dans un lit très-chaud, ne pouvant le frotter près du feu, n'y ayant pas de cheminée dans la Chambre où il étoit. En attendant la Boëte, on le frotta beaucoup avec des linges chauds ; &, lorsqu'elle arriva, nous fîmes chauffer la chemise de Flanelle; nous l'en couvrîmes & le frottâmes avec différentes piéces de laine qui se trouvèrent. On se servit de la canule à bouche pour insinuer de l'air dans la poitrine. On mit dans les narines des morceaux de coton imbus d'esprit volatil de Sel-Ammoniac : on fit des fumigations de tabac par l'anus, au moyen de la canule adaptée au soufflet ; & l'on continua tous ces moyens jusqu'à minuit, sans interruption. Jusqu'à cette heure, il n'avoit encore donné d'autres signes de vie que le précédent. Sur les minuit & demi, il se manifesta un peu de chaleur au visage & à la poitrine; mais pas encore de pouls. Sa bouche s'entr'ouvrit, & nous en profitâmes pour lui faire passer six grains d'Emétique en deux fois, à peu de distance. Nous lui fîmes prendre quelques cuillerées d'eau,

qu'il avala avec peine. Une heure après qu'il eut pris l'Emétique, nous apperçûmes que le ventre se balonoit; nous lui fîmes prendre un lavement purgatif, fait avec la décoction de tabac & le Sel marin. Le premier lavement ne fut pas reçu en entier; ce qui nous détermina à en donner un second; cependant notre malade n'évacua pas. A deux heures & demie, il reprit un troisième lavement qui entraîna quelque peu d'excréments. Après cette légere évacuation, le malade donna quelques signes de connoissance, mais qui ne durèrent pas; ce qui nous détermina, à trois heures & demie, à lui donner trois autres grains d'Emétique. On ne cessa de l'agiter, de rappeller sa chaleur, de lui donner de l'eau tiède en petite quantité, eu égard à la difficulté de la lui faire passer. Jusqu'à quatre heures, où il sortit de l'assoupissement dans lequel il n'avoit cessé d'être jusqu'à ce moment, il se plaignit beaucoup de douleurs aiguës & de brisements par tout le corps (ce sont ses propres termes), & demanda quelle étoit la cause de l'état fâcheux dans lequel il se trouvoit. On lui rappella sa chûte. Il ne s'en

ſouvint pas. A quatre heures & demie, il lui prit quelques légers mouvements convulſifs de l'eſtomach qui durèrent trois ou quatre minutes, auxquels ſucceda un vomiſſement très-abondant. Le malade ne rendit que des matières poracées & de l'eau. Le ventre auſſi-tôt ſe lâcha. Il évacua beaucoup. Il recouvra toutes ſes facultés; & il ne lui reſte de ces accidents qu'un peu de fiévre & beaucoup de douleurs par toute l'habitude du corps; ce que nous certifions véritable. En foi de quoi nous avons ſigné le préſent Procès-verbal. A Amiens, ce 8 Mai 1774.

Signés COLLIGNON & CAUDRON.

SÉZANNE-EN-BRIE.

Le 3 *Juin* 1774.

Le Procès-verbal qu'on va lire eſt tel que nous l'a envoyé M. Rochard, Médecin à Sézanne, aux ſoins duquel la petite Fille dont il y eſt queſtion, aura une éternelle obligation d'avoir été rappellée à la vie.

Le 3 Juin dernier je fus appellé pour voir la petite Fille de la Méneuſe des Nourrices, âgée de 9 ans. On venoit

de

de la retirer d'un puits très-profond, où elle avoit voulu puiſer de l'eau. Heureuſement qu'on la vit dans le même inſtant, on deſcendit, &, après des tentatives qui durèrent une demi-heure, on la retira du fond bourbeux où elle étoit enfoncée, avec un crochet qui ſe prit à ſes juppes; j'arrivai comme on venoit de la retirer, elle étoit entourée de pluſieurs perſonnes qui lui tenoient les pieds en haut, pour évacuer, diſoient-ils, l'eau qu'elle avoit avalée. Je fis ceſſer cette dangereuſe manœuvre. Comme elle étoit froide par tout le corps, n'ayant nulle pulſation artérielle, point de reſpiration, les yeux que recouvroient à peine les paupières ternes & fixes, enfin tous les ſignes de la mort; je la fis poſer tout de ſon long ſur de la cendre très-chaude, miſe dans un drap en double, je la fis frotter par tout le corps avec des Flanelles chaudes; pendant qu'on employoit ces ſecours, je lui ſoufflois de l'air par la bouche avec un tuyau de plume en lui bouchant les narines. Au bout d'un quart-d'heure la chaleur revint, le viſage ſe colora un peu; je fis mettre ſur une

pelle rouge du tabac dont je lui soufflois la fumée dans les narines ; cette fumigation, répétée pendant près d'une demi-heure, produisit enfin, au grand étonnement des Assistants, un léger éternument ; je lui fis donner dans l'instant un lavement d'une décoction de tabac, n'ayant rien de commode pour lui en introduire la fumée. Alors je sentis le pouls s'animer, la respiration se fit sentir, & tout-à-coup la petite malade évacua en même-temps par haut & par bas très-copieusement; &, une heure & demie s'étoit à peine écoulée depuis nos travaux, qu'elle commença à bégayer quelques mots inarticulés ; elle rejettoit du sang écumeux par la bouche ; effet de la commotion occasionnée par la chûte ou de la rupture des petits vaisseaux pulmonaires. Ayant fait chercher un Chirurgien inutilement, je la saignai moi-même ; &, cinq minutes après, elle reconnut ceux qui l'entouroient : le lendemain elle se leva & ne se plaignit que d'un étourdissement considérable, pour lequel je lui fis prendre une infusion de vulnéraires Suisses, qu'elle continua jusques au cinquième jour,

temps auquel elle a repris le cours de ſes petites occupations, au grand étonnement de toute la Ville qui l'a crue morte. J'ai paſſé ſous ſilence les odeurs, l'Eau de Luce, que j'ai fait reſpirer à la petite Noyée, qui ne ſont que des acceſſoires.

Cette petite Fille jouit actuellement de la meilleure ſanté. Puiſſe cet heureux ſuccès, réuni à tant d'autres, encourager ceux qui ont de pareilles occaſions. Quand nos deſcendants ne devroient à notre ſiécle que de pareils exemples, nous aurions lieu de prétendre à la reconnoiſſance.

Signé ROCHARD, D. M. à Sézanne.

DE L'ISLE D'OLÉRON.

OBSERVATION ſur un Jeune-homme reſté ſous l'eau pendant une heure, & rappellé à la vie.

Le 22 *Octobre* 1774, un Jeune-homme de S. Sorlin de Taillebourg en Xaintonge, nommé *Jacques VIEN*, âgé de 15 ans, étant au Port de cette Ville vers les ſix heures du ſoir, voulut paſſer dans une barque, au moyen d'une planche qui ſervoit à cet uſage, le pied lui gliſſa & il tomba dans l'eau;

un autre jeune-homme qui l'avoit appellé à son bord, fit long-temps du bruit pour demander du secours, sans pouvoir être entendu; la Garde, destiné à la sûreté de ce Port, s'en apperçut enfin: on fit beaucoup de recherches sans succès; ce ne fut qu'environ une heure après qu'on parvint à le trouver comme le courant l'entraînoit au large, suivant passivement le mouvement de l'eau; les Soldats de la Garde l'en retirèrent & l'apportèrent à l'Hôpital Militaire qui se trouva fermé. Au bruit qui se répandit de cet accident, j'y courus & le trouvai encore étendu sur le boyard qui avoit servi à le transporter. Je fis ouvrir la porte, & le fis placer dans un lit de bâle d'avoine bien bassiné; il étoit froid à glacer, la tête, le corps & les extrêmités inférieures étoient inflexibles; les extrêmités supérieures avoient un peu moins de roideur, il avoit la face & le col fort enflés & livides, les dents serrées, les yeux fixes & tournés en haut, avoient la prunelle fort dilatée, les narines étoient remplies d'une écume blanche, froide & fort épaisse; le bas ventre étoit extraordinairement gonflé,

le pouls ne se faisoit point sentir, & on n'appercevoit aucun mouvement de la part de la respiration. On vit, en le déshabillant, que la nature opprimée avoit expulsé les matières stercorales. Quoique cet état me parut laisser peu d'espoir, je le fis envelopper, & lui fis faire des frictions par tout le corps & aux extrêmités avec des linges bien chauds; mon premier soin avoit été de lui ôter l'écume des narines, afin de faciliter la respiration; &, considérant son état comme apoplectique, je jugeai que la saignée à la jugulaire étoit néceessaire. Elle fut faite aussi-tôt, & le sang qu'elle fournit au-delà de ce que j'osois attendre, me flatta de quelques espérances; je lui fis administrer un lavement fait d'une forte décoction de tabac, qui lui fit rendre par le bas quatre à cinq pintes d'eau: après cette évacuation, le pouls & la respiration commencèrent à se faire appercevoir, la chaleur naturelle se ranima peu à peu, les mouvements des membres devinrent plus libres; peu de temps après il fut saigné au pied, alors la connoissance revint un peu au malade, mais ne pouvant articuler à cause du gon-

flement de la langue ; & la tête étant toujours très-affectée, il fut saigné une seconde fois au pied dans cette même nuit ; &, comme le bas ventre étoit encore très-volumineux, je lui fis prendre, dès le matin du 23, deux onces de Manne fondues dans une infusion de deux gros de Senné, ce remède lui fit rendre encore quatre à cinq pintes d'eau par le bas. Après en avoir vomi quelques gorgées, la poitrine paroissant affectée & la respiration fort gênée, je le fis saigner au bras dans le jour, & lui fis donner une infusion pectorale pour boisson ordinaire, & un looch fait avec partie égale d'huile d'Amande-douce & de Sirop d'Althea, à prendre à cuillerée, afin de calmer l'irritation qu'avoient occasionnées les parties salines de l'eau de la Mer ; en effet, il en reçut beaucoup de soulagement, le ventre se tint assez libre pour être dispensé de recourir aux lavements, le pouls étoit vif & serré, le malade prit un peu de bouillon, & passa assez bien la nuit du 23 au 24 : ce jour il commença à parler avec assez de liberté ; mais ne se rappellant rien de ce qui lui étoit arrivé ; il se plaignit sur le

soir d'oppression & d'un grand mal de tête, il y avoit de la fiévre, &, comme la langue étoit chargée de beaucoup de matières blanches & limoneuses, il fut purgé le 25 avec une pareille médecine que la première, l'évacuation fut très-copieuse, & soulagea beaucoup le malade; par ce moyen le bas ventre fut rendu à son état naturel: & je distinguai un peu d'obstruction à la ratte; mais cette indisposition étoit antérieure à cet accident. La nature agit assez bien par les selles & les urines: cependant le 26 il restoit encore un peu d'embarras à la tête, je n'avois pas manqué d'examiner cette partie avec soin, pour reconnoître si, dans sa chûte, le malade ne se seroit pas blessé; je n'en vis aucune marque, la toux devint plus fréquente; mais les crachats plus abondants n'étoient ni purulents ni sanguinolents, je fis seulement ajouter aux pectoraux marqués ci-dessus, le suc de Réglisse. Le 27 tout alla bien, la fiévre céda, l'appetit se fit sentir, il lui fut accordé un peu d'aliments solides; il a été chaque jour de mieux en mieux, les forces se sont rétablies, & le 8 No-

vembre il eſt ſorti de l'Hôpital en très-bonne ſanté.

J'ai remarqué que le premier point de chaleur qui s'eſt manifeſté, a été au ſommet de la tête, & que les autres parties ne ſe ſont échauffées que lentement & ſucceſſivement, en proportion de leur éloignement du centre de la circulation, & de l'impreſſion plus ou moins forte des parties frigorifiques de l'eau, quoique l'air fut aſſez tempéré ce jour-là. M. de la Carre, Lieutenant de Roi, a retiré cet infortuné chez lui, pour achever de réparer ſes forces, & le mettre en état d'être utile & de gagner ſa vie.

Signé MILLERET.

A l'Iſle d'Oléron, le 19 *Novemb.* 1774, *pays d'Aunis* (*en Xaintonge.*)

LILLE EN FLANDRE.

Le 7 *Novembre* 1774.

Un Vieillard de 74 ans entra le ſoir dans un Cabaret, & n'en ſortit qu'après s'être enivré. Soit par mégarde ou autrement, cet homme eſt tombé dans la Rivière de la baſſe Deulle, où il s'eſt noyé; & il n'a été repêché qu'après environ une heure & demie de ſubmerſion. On le transféra ſur le champ au Cabaret d'où il étoit ſorti, en le traînant par les pieds. Arrivé à ce Cabaret, on le tint ſuſpendu la tête en bas, & on l'agita beaucoup: on l'approcha enſuite d'un grand feu dans l'intention de le réchauffer; mais on lui avoit brûlé le côté gauche. On avoit remarqué qu'il avoit à la tête pluſieurs contuſions, provenant ſans doute de la chûte qu'il avoit faite lorſqu'il s'eſt noyé. Cependant, on lui adminiſtra les ſecours d'uſage en pareil cas; ils furent ſans ſuccès, quoiqu'on les pratiqua conſtamment pendant plus de trois heures.

M. Decroix, Apoticaire très-zélé & très-intelligent, aſſiſté de M. Prevoſt, Chirurgien très-connu, veilla

à l'adminiſtration des ſecours ; &, quoiqu'il les eût jugé inutiles avant que de les employer, il les mit cependant en œuvre pour ſatisfaire le Public, qui les demandoit. Et il profita de cette inefficacité des moyens employés, pour remontrer à tous les aſſiſtans l'énormité des fautes qui avoient été commiſes ; il fit ſentir combien il étoit eſſentiel dans ces circonſtances de ne recourir qu'à des moyens reconnus utiles, & de proſcrire ceux que l'expérience a preſque toujours déclaré funeſtes ; tels ont été dans cette occaſion la ſuſpenſion par les pieds ; l'approche ſans aucune précaution d'un feu trop ardent, capable de brûler plutôt que de réchauffer, & le traînement par les pieds. Ainſi, trop d'obſtacles ſe ſont préſentés pour qu'on ait pu ſe flatter de réchapper ce Vieillard. On ſera plus heureux une autre fois.

A peu-près pareil événement étoit arrivé à Lille au mois de Juillet dernier, à l'égard d'un Enfant de 12 ans. Le réſultat des moyens employés pour le rappeller à la vie, n'a pas été plus heureux. Cet Enfant, en tombant dans l'eau, s'étoit caſſé la tête contre une

pille du Pont ; il en portoit une marque très-ſenſible au front ; &, avant qu'il pût être traité, on l'avoit couché ſur le dos auprès d'un grand feu, qui lui avoit occaſionné beaucoup de groſſes ampoules : ſa peau étoit preſque grillée du côté gauche.

M. Prevoſt, Chirurgien de Lille, a témoigné la plus noble ardeur dans les différentes occaſions relatives aux Noyés ; elles ont été juſqu'à préſent infructueuſes, mais elles ne lui font pas moins d'honneur ; il ſera vraiſemblablement plus fortuné par la ſuite ; & on doit lui ſçavoir gré des tentatives qu'il a faites de concert avec M. Decroix : celui-ci, qui lui rend toute la juſtice qu'il mérite, conviendra ſans doute que les ſages conſeils de M. Prevoſt, lui ont été très-utiles dans l'adminiſtration des ſecours ; mais ils n'ont ni l'un ni l'autre le don de réſuſciter les morts. Les deux faits que nous venons de rapporter, étoient trop déſeſpérés pour qu'on pût ſe flatter de réuſſir.

Nous terminerons ce Chapitre des Provinces de la France & Pays Etrangers, par un fait que nous avons trouvé

dans la Gazette de Santé, du Jeudi 5[e] Mai 1774. Nous le rapportons avec d'autant plus de satisfaction qu'il servira à prouver qu'il ne faut jamais abandonner les Noyés, & les regarder comme sans ressources, puisque très-fréquemment les plus petits soins qu'on leur donne leur sont de la plus grande utilité, & que quelquefois la Providence se sert pour les rappeller à la vie de moyens très-simples & très-naturels, quoiqu'à nos yeux ils paroissent souvent très-peu vraisemblables.

COPENHAGUE.

Le 15 *Avril* 1774.

Un jeune Paysan, robuste & vigoureux, tomba dans l'eau pendant les grands froids, & fut environ une heure dans cet état sans recevoir aucun secours. Au bout de cet intervale assez long, on le tira de l'eau, froid, roide & ne donnant aucun signe de vie. D'abord on ne l'en sortit qu'à moitié, n'osant aller plus loin sans que la Justice n'eût été avertie, & que l'état d'asphixie ou de mort véritable du Noyé fût juridiquement constaté;

usage barbare contre lequel la raison ne cesse de réclamer, mais que les préjugés entretiennent encore dans bien des pays. Tandis qu'on étoit ainsi dans l'attente, sans oser secourir le Noyé, toujours dans l'eau à moitié corps, & l'autre moitié sur la neige, un des assistants moins appréhensif & plus humain, le retira tout-à-fait hors de l'eau; mais aussi tôt qu'il eût fait cette action très-louable, il s'enfuit bien vîte, comme s'il eût mérité d'en être puni. Au bout de quatre heures arrivent enfin les Officiers de Justice, dont la marche toujours grave & compassée eût laissé au Noyé le temps de mourir, si la nature n'eût pourvu autrement à ses jours. En effet, tandis qu'on remplissoit toutes ces longues formalités, le Noyé, abandonné sur le rivage, revint de son asphixie & disparut. Les premières recherches furent inutiles; ce ne fut qu'après bien du temps qu'on découvrit qu'il étoit à demi-lieue de l'endroit, mangeant & buvant comme en parfaite santé.

Ce fait est arrivé en *Jutland*, près d'un Village nommé *Sund*, & on l'a consigné dans le Greffe du lieu afin que personne ne pût en douter.

M. *Gardanne* fait à ce ſujet des obſervations que nous tranſcrivons également.

Rien, dit-il, n'eſt impoſſible dans cette obſervation, qui peut devenir d'un très-grand ſecours, lorſqu'elle ſera conſtatée par des eſſais pluſieurs fois répétés. On a vu dans nos feuilles que rien n'étoit plus utile que l'air frais contre l'aſphixie cauſée par les moffettes. La fraîcheur de la terre, & l'odeur d'herbes fraîches eſt encore un bon moyen contre cette cauſe de mort, & contre les effets meurtriers de la fumée de charbon de terre, & des autres vapeurs ſuffocantes & méphitiques. On ſçait encore que rien ne réſuſcite mieux l'action de la fibre, & la vie des parties gangrénées par un froid exceſſif, que l'application de la neige. N'eſt-ce pas à la propriété de cette ſubſtance glaciale, ſur laquelle la moitié du corps du Noyé a repoſé pendant quatre heures, qu'eſt due ſon apparente & ſubite réſurrection? Cette apperçue mérite d'être approfondie: ſouvent les rivages de la Mer, où l'on fait naufrage, ſont éloignés de tous ſecours: il en eſt de même quelquefois

du bord des Lacs & des Rivières; il eſt encore plus difficile d'y trouver de quoi faire du feu, l'allumer & l'entretenir, ſur-tout en hiver, où l'on ne rencontre ſous ſes pas que de la glace & de la neige.

Combien précieuſe ſeroit donc la découverte que nous annonçons (c'eſt toujours M. Gardanne qui parle), ſi jamais elle étoit confirmée par pluſieurs eſſais ? Peut-être le deſir de voir multiplier les moyens de ſecourir les hommes nous fait-il illuſion en ce moment ; mais la recherche de ce nouveau moyen n'eſt ni coûteuſe ni difficile, & pour peu que les préſomptions, d'après leſquelles nous ſommes partis, paroiſſent fondées, rien ne doit empêcher les Phyſiciens d'eſſayer ſur des animaux un ſecours qui pourroit être très-utile aux hommes.



CIRCONSTANCES de la mort des Sieur & Dame LEMAIRE *, suffoqués (la nuit du 2 au 3 Août 1774) par la vapeur du Charbon allumé.*

MOYENS éprouvés pour rappeller à la vie les Personnes que des vapeurs Mofétiques, de différente nature, ont frappées d'une mort apparente.

ON ne connoissoit autrefois aucun remède efficace dans ces sortes d'affection dont la suite étoit toujours une mort véritable.

LES Sieur & Dame *LEMAIRE* s'étoient emménagés depuis peu de temps dans un appartement, où ils avoient faits différents arrangements en menuiseries & en peintures vernissées (quelques personnes assurent que l'odeur du vernis a été la cause de leur mort, mais il est certain que leur appartement n'exhaloit aucune odeur de peinture). Au-dessous de cet appartement est un rez-de-chaussé, occupé par un Chirurgien-Baigneur-Etuviste. Ce Baigneur étoit dans l'usage de faire chauffer ses étuves & bains avec du charbon;

* *P.* LEMAIRE & *Agnès* CAMÉ, sa femme, Merciers-Marchands de Modes rue S. Honoré, à la Corbeille galante, à côté de l'Hôtel d'Aligre.

bon ; & il avoit obtenu des ſieur & dame *Lemaire*, la permiſſion de faire paſſer par la cheminée de leur chambre à coucher, le tuyau qui ſert à éconduire la fumée : ce tuyau ne montoit dans la cheminée qu'à deux pieds environ au-deſſus de la tablette de ladite cheminée.

Le Baigneur, à qui on avoit demandé un bain pour ſept heures du matin, avoit allumé ſon fourneau avant cinq heures ; la fumée de ce fourneau ne pouvant monter dans la cheminée, parce que l'athmoſphère de l'intérieur du tuyau de cheminée étoit trop concentrée, ſe rabattit au-deſſous & ſe répandit dans la chambre des ſieur & dame *Lemaire*. Ils dormoient alors très-profondément ; les pores de leur peau étoient ouverts par une tranſpiration générale ; ils étoient couchés tous deux dans un grand lit, dont les rideaux étoient ouverts ; en ſorte que la vapeur moſétique ne trouvant aucun obſtacle, les ſaiſit par tout le corps ; peut-être même avoient-ils la bouche ouverte, & alors la vapeur avoit plus de priſe pour pénétrer plus profondément dans l'intérieur. Ils

avoient l'habitude de coucher avec eux un petit Chien : cet animal fut saisi de la même vapeur, & étouffé. Le Mari, qui s'étoit réveillé, frappé & presque mort par cette vapeur, étoit sorti de son lit vraisemblablement pour se procurer du secours ; mais il n'alla pas loin; on le trouva étendu par terre, à côté du lit, paroissant avoir fait quelques tentatives pour réveiller sa femme, dont il tenoit un pied dans une de ses mains.

A sept heures, le Domestique des sieur & Dame *Lemaire*, ne les voyant point paroître, comme à l'ordinaire, frappe à leur porte pour les éveiller. Point de réponse. Il fait du bruit, appelle, frappe de nouveau à coups forts & redoublés ; personne ne lui donne signe de vie. Enfin il se détermine à enfoncer la porte ; il n'entend personne, il entre ; mais une fumée épaisse, ayant l'odeur du charbon enflammé, se fait sentir & lui obscurcit les objets contenus dans l'appartement : il n'entrevoit que la lueur du soleil, qui lui permet de courir à la fenêtre ; il l'ouvre, porte ses pas vers le lit de ses Maîtres, il apperçoit le

Mari ſur le carreau. A peine veut-il en croire ſes yeux ; il regarde plus attentivement, & ne voit que trop qu'il ne s'eſt pas abuſé ; la Femme étoit reſtée dans ſon lit, une de ſes jambes que tenoit ſon Mari, étoit ſeulement dehors ; cette Femme lui parut morte ; le Chien couché à côté d'elle étoit auſſi ſans mouvement. A ce ſpectacle, le Domeſtique effrayé, ſort de la chambre, crie au ſecours : les voiſins arrivent. Le bruit de cette ſcène tragique ſe répand dans toute la maiſon ; le Quartier en un inſtant en eſt inſtruit ; chacun accourt, & cherche à donner des ſecours aux deux Infortunés. On les ſort du lit ; on les expoſe au plus grand air de l'appartement dont les portes & les fenêtres étoient ouvertes. Un Chirurgien ſe préſente, il les examine, & les juge morts. Il tente la ſaigné à la Jugulaire, ſans aucun ſuccès ; il leur fait des Scarifications aſſez profondes aux jambes, il en découle du ſang ; mais nul ſigne de ſentiment ne ſe manifeſte. Il parvient à leur faire paſſer dans l'eſtomach quelques grains d'Emétique ; toutes ces tentatives ſont inutiles. Quelqu'un imagine que les ſe-

cours destinés à rappeller les Noyés à la vie, pourront être utiles. On s'adresse au Corps-de-Garde du Quai de l'Ecole; deux Soldats se chargent de porter la Boëte, & mettent en usage les secours. On nous appelle enfin pour les diriger; il étoit alors huit heures & demie: nous nous y transportons, & après avoir examiné les deux Malheureux, nous demandons quelle est la nature des secours qui leur ont été administrés: l'insufflation dans la bouche étoit le seul moyen de la Boëte qui eut été pratiqué, & sans fruit. Alors nous fîmes mettre en jeu, quoique sans grande espérance, la Machine Fumigatoire par le fondement *. Les frictions avec les Flanelles

* Cette Machine est jugée en Hollande par tous les connoisseurs, la plus simple, la plus commode, la moins couteuse, la moins susceptible de réparations & d'inconvénients, en un mot la plus solide & la plus durable de toutes les Machines fumigatoires qui ont été imaginées.

Elle est composée d'une Boëte ayant à peu près la figure d'une pipe; cette Boëte est couverte d'un chapiteau, au haut duquel est une petite cheminée pour donner de l'air au tabac à volonté, à la partie latérale de ce chapiteau est un bec de quatre à cinq pouces qui fait corps avec le chapiteau, on adapte ce bec au tuyau

imbibées d'Eau-de-vie camphrée & d'Esprit de Sel-Ammoniac ne furent pas oubliées : l'intromission dans les narrines, de la méche de papier imbue d'Esprit de Sel-Ammoniac se fit à plusieurs reprises. Quoique ces secours eussent été continués pendant plus de deux heures, ils n'eurent aucun succès, & on ne les interrompit que parce que nous nous apperçûmes que loin de reprendre de la chaleur, les Corps devenoient sensiblement plus froids ; ce qui nous détermina à nous retirer,

---

fumigatoire, qui est une spirale de fil de laiton recouverte d'une peau blanche. A l'extrêmité de ce tuyau est une canule amovible pour pouvoir être changée, si elle venoit à s'engorger pendant l'opération, on assujettit au manche de cette Machine, lequel est placé dans sa partie la plus inférieure, un soufflet dont la douille est introduite dans le manche, & fixée par une fiche de fer qui traverse du dessus en dessous, de façon que, lorsque le tabac est allumé, on est dispensé de toucher à la Machine, autrement on se brûleroit, & le soufflet suffit pour en diriger tous les mouvements.

Cette Machine est faite de cuivre rouge dont toutes les parties sont brasées. La gorge & l'emboîture sont de cuivre jaune poli sur le tour & également brasées avec le reste de la Machine, ensorte que, telle chaleur qu'on lui fasse endurer, il n'y a nullement à craindre que les sou-

le cœur navré de douleur de ce ſpectacle, & de n'avoir pu réuſſir.

Alors on fait ſortir tout le monde de l'appartement ; on garde toutes les iſſues : le Commiſſaire qui étoit venu des premiers, & qui avoit été témoin de tout ce qui s'étoit paſſé, ne déſempare pas de la chambre, il verbaliſe, &c.

Comme on accouroit de tous les Quartiers de Paris, ſoit par curioſité, ſoit pour indiquer des moyens de guériſon, un Particulier ſe préſente &

---

dures manquent, ce qui interromproit l'opération.

Toute la Machine eſt blanchie avec de l'étain, afin qu'elle ſoit plus ſuſceptible d'être nettoyée, & pour pouvoir l'entretenir dans un état de propreté convenable.

On donnera par la ſuite la figure de cette Machine, & on pourra la comparer avec toutes les autres Machines connues que l'on fera graver ſéparément.

Inventa aliorum, aliorum inventis ſubdolè
Addere, eſt perficiendi modus inglorius.

Nous ne craignons pas qu'on nous faſſe le reproche d'avoir copié quelque part la deſcription de cette Machine, pour nous en attribuer l'invention; nous craignons encore moins qu'on nous taxe de n'avoir pas fait connoître la ſource où nous l'aurions trouvée, ſi nous l'euſſions copiée.

propoſe de faire revenir ces deux Malheureux ; il demande des cendres ; on raſſemble toutes celles qu'on put trouver dans la maiſon : on les chauffe au point de les faire bouillir, & on y enterre les Corps des deux malheureuſes victimes. Il étoit queſtion, dit-on, de donner aux liqueurs des corps un dégré de chaleur conſidérable ; on en vient à bout, mais ce fut au dépens de la peau, qui par cette opération, fut entièrement grillée. Il ne réſulta de ce moyen autre choſe que la deſtruction de la peau, & il n'opéra rien en qualité de ſecours.

Après cette épreuve, un autre Particulier, qui avoit appris la cauſe de la mort des deux Infortunés, offre de leur adminiſtrer un ſecours dont on lui avoit aſſuré des effets victorieux en pareille circonſtance. Il indique ſon procédé. Quelques perſonnes bien intentionnées, ſans avoir égard à l'état dans lequel le moyen qui avoit précédé, avoit réduit les ſieur & Dame *Lemaire*, font deſcendre les deux Cadavres dans la cour ; on les étend ſur le pavé, on leur jette pluſieurs ſceaux d'eau ſur le corps, & on ne ceſſa de les inonder, que parce

qu'on voyoit clairement que cette eau n'avoit d'autre effet que d'entraîner avec elle la peau grillée par le moyen précédent.

Tels ont été les ſecours qu'on a administrés aux ſieur & Dame *Lemaire*. Ce récit eſt d'autant plus exact, que nous avons été témoin d'une partie, & que nous tenons le reſte d'une perſonne très-reſpectable & digne de foi, qui en a été également témoin, qui s'intéreſſoit à la réſurrection des deux Infortunés, & qui nous a prié de rendre ce compte tel qu'on vient de le rapporter.

Qu'il eût été flatteur pour nous de parler de ce Traitement en annonçant ſa réuſſite! Mais nous avons cependant cru devoir le détailler, par la raiſon même qu'il n'a point eu de ſuccès; & nous en profiterons pour faire part de ce que nous penſons qu'on auroit dû faire en pareille circonſtance: c'eſt le bien de l'humanité qui nous anime, qui nous fait deſirer ardemment qu'on publie des moyens de ſecourir dans des cas ſemblables, qui ne ſont malheureuſement que trop fréquents.

En attendant que ces moyens ſoient publiquement

publiquement connus, & que par leur publicité ils soient devenus familiers, & mis à la portée de tout le monde, qu'il nous soit permis, en passant les bornes du devoir que nous nous sommes imposé, de mettre sous les yeux la manière dont nous nous y serions pris si nous eussions été appellés dans les premiers instants, & ce que nous croyons qu'on auroit dû faire pour obtenir des succès. Nous ne nous étendrons pas en raisonnements anatomiques; ils ne sont pas de notre compétence, ils regardent les Gens de l'Art, qu'on invite à s'en occuper, pour diriger plus sûrement les Personnes qui seroient dans le cas d'employer les moyens que les Praticiens pourroient prescrire d'ailleurs.

En supposant donc que pareil accident arrivât; notre premier soin seroit de faire ouvrir toutes les portes & les fenêtres pour faire dissiper la fumée & la vapeur répandues dans l'appartement. Cinq ou six Personnes zélées seroient invitées de nous assister dans l'administration des secours, on auroit attention de ne pas permettre l'entrée de l'appartement à un plus grand nom-

bre, afin de n'être ni embarraſſé, ni contredit; car, dans de ſemblables circonſtances, chacun donne ſon avis, il deſire qu'on le ſuive; &, ſi on vouloit avoir égard à tous les propos qu'il eſt d'uſage de tenir en pareil cas, on ne feroit rien d'utile à la Perſonne qu'on voudroit ſecourir, & on perdroit un temps précieux.

La Perſonne ſuffoquée ſeroit placée dans l'endroit de la chambre le plus avantageux, c'eſt-à-dire où il y auroit un courant d'air, on l'étendroit ſur une paillaſſe par terre, on la couvriroit d'un ſimple linge, cette précaution ne ſeroit que pour garder une ſorte de décence; mais ce moyen n'eſt pas néceſſaire. Alors, ſi on appercevoit dans les yeux du ſuffoqué, une tenſion conſidérable, une ſaillie extraordinaire, on recoureroit à la ſaignée de la jugulaire, qu'il ne faudroit pas faire très copieuſe d'abord, ſauf à y revenir dans un autre moment; &, pendant qu'on pratiqueroit cette ſaignée, une autre Perſonne s'occuperoit de l'inſufflation dans la bouche avec la canule faite pour cet uſage, en prenant toutefois la précaution de pincer les deux na-

rines pour empêcher, autant qu'il seroit possible, l'air que l'on souffleroit par la bouche de revenir par le nez. Une troisième Personne se chargeroit d'une Flanelle imbibée d'Eau-de-vie camphrée animée d'esprit de Sel-Ammoniac, pour mettre en usage les frictions sur tout le corps aussi-tôt que la saignée seroit faite. On auroit attention de faire ces frictions particulièrement le long de l'épine du dos, sur le ventre & la poitrine ; mais ces dernières seroient dirigées de bas en haut, c'est-à-dire du ventre à la poitrine, il ne faudroit pas les ménager. On ne doit pas craindre de faire du mal à la Personne que l'on secoure, ces frictions au contraire doivent se faire avec vigueur, sans interruption & sans autre précaution que celle qu'on vient d'indiquer. Si la saignée ne peut avoir lieu à la jugulaire, on doit la tenter au bras, ou au pied; car il est essentiel de tirer du sang. Si cependant on ne pouvoit en avoir d'aucune manière, il ne faudroit pas se rébuter; il seroit à propos d'y revenir après les frictions & l'insufflation. Il conviendroit d'essayer l'introduction dans le nez de la

méche de papier imbue d'esprit volatil de Sel-Ammoniac. Il ne faudroit pas non plus négliger la fumigation du tabac par le fondement; l'irritation que l'âcreté de cette fumée causeroit aux intestins, ne peut être regardée comme indifférente; il faut, dans ces cas, ranimer, par tous les moyens possibles, toutes les parties qui se trouvent alors dans une atonie générale. On pourroit aussi, pour les raisons qu'on vient de dire, porter, par le moyen de la Machine fumigatoire, de la fumée de tabac dans le nez & dans la bouche du suffoqué, ce qui se feroit en détachant pour un instant le tuyau fumigatoire du bec de la Machine armée de son chapiteau & de son soufflet: on présenteroit le bec du chapiteau au nez & à la bouche du suffoqué, & on se contenteroit de donner deux ou trois coups de soufflet pour faire sortir la fumée qui seroit dirigée dans les deux parties susdites, où l'on voudroit occasionner de l'irritation; on reprendroit ensuite la fumigation par le fondement, en réunissant le tuyau fumigatoire, resté dans l'anus, au bec de la Machine, & faisant mouvoir le soufflet

comme auparavant. (On insiste sur la fumigation de tabac, parce que ce moyen est plus utile & moins embarrassant, plus efficace même, & plus actif que ne le seroit un lavement irritant qui y suppléeroit ; il est d'ailleurs notoire que beaucoup de personnes, en bonne santé, se servent de la Machine fumigatoire, lorsqu'elles ont besoin de prendre des lavements purgatifs, *voyez* le Livre de M. Louis, page 282). Si, moyennant tous ces secours qui doivent être administrés, pour ainsi dire, dans le même temps, ou tout au moins se succéder très-promptement, on étoit assez heureux pour pouvoir envisager quelque espérance de succès, on présenteroit au suffoqué une demi-cuillerée d'eau : si elle passe, & que la déglutition se fasse, alors on lui fera boire une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée animée avec l'esprit volatil de Sel-Ammoniac ; & si cette Eau-de-vie camphrée lui occasionnoit des envies de vomir, il n'y auroit aucun risque de les déterminer avec de l'Emétique. Pour cela, on en feroit dissoudre trois grains dans cinq ou six cuillerées d'eau, qu'on feroit avaler en plusieurs fois au

malade. De tous les Noyés dont l'état eſt à peu-près le même que celui des Suffoqués en queſtion, & pour leſquels on pourroit également craindre les ſuites des efforts violents que peut occaſionner un vomitif, il y en a bien peu qu'on n'ait fait vomir, & cependant ils n'en ont pas été moins complettement rappellés à la vie, ſans qu'on ait apperçu le plus petit motif de reproche à faire au vomitif qu'on leur avoit donné, & qui a toujours paru ſi manifeſtement les ſoulager. Ainſi, ſans trop s'arrêter aux contradictions qu'une théorie quelconque pourroit ſuſciter, pour empêcher de mettre ce moyen en pratique, nous ſuivrions ce que l'expérience journalière nous a appris, & ce qu'elle nous indique encore tous les jours. On obſerve cependant que l'Emétique ne ſe donne jamais dans les premiers inſtants de l'adminiſtration des ſecours, que la plûpart du temps il n'a lieu que lorſque la ſaignée a été faite, & qu'on ne le donne que lorſqu'après avoir fait prendre de l'Eau-de-vie camphrée, il ſe manifeſte des envies de vomir; ainſi, par exemple, il n'eſt guère préſenté à un Noyé

que quand lui-même, pour ainſi dire, le demande, ou qu'il témoigne en avoir beſoin pour réaliſer les envies de vomir qui le tourmentent ſans effet ; & il eſt conſtant que toutes les fois qu'il a opéré chez les Noyés, loin de les avoir fatigués, ils ne s'en ſont trouvés que plus forts & plus vivants, malgré les ſécouſſes & les évacuations qu'il leur avoit procurés. D'ailleurs, on n'a jamais remarqué que les ſécouſſes fuſſent auſſi violentes que dans l'état de maladie ordinaire ; & en effet l'Emétique, dans des cas d'atonie telle que celle où ſe trouvent les Noyés, &c. eſt autant fondant qu'il eſt un *ſtimulus* qui ſert à ranimer le viſcère dans lequel on le porte, & la ſécouſſe qu'éprouve ce viſcère mettant en jeu toutes les parties intérieures qui l'avoiſinent, & auxquelles il correſpond, la révivification de toutes ces parties doit ſe rétablir bien plus promptement, & d'autant plus efficacement que, par ce moyen, elles agiſſent toutes enſemble & de concert.

Alors on continue à ranimer le malade, en lui faiſant paſſer de temps en temps une petite cuillerée d'Eau-

de-vie camphrée animée par l'esprit volatil de Sel-Ammoniac. Cette Eau-de-vie, ainsi composée, est tellement indiquée, que, s'il restoit dans l'estomach quelques portions d'Emétique capables de tourmenter encore le malade, elles seroient décomposées & annullées par la présence de l'Alkali volatil qui entre dans la composition de cette Eau-de-vie. Autrement, on pourroit se servir d'une potion cordiale quelconque, ne fût-elle qu'un mêlange de vin & de sucre, lequel, à coup sûr, seroit plus du goût du malade. Le reste du traitement consisteroit à transporter le malade dans son lit, lui faire prendre du bouillon de temps en temps, le réchauffer extérieurement, &c. &c. &c.

On propose ce traitement tel qu'il auroit été pratiqué, si nous eussions été appellés dans les premiers instants; nous n'en connoissions alors point d'autre qui pût y suppléer. Nous nous rappellions le fait que nous avons cité dans notre *premier Supplément*, publié au mois de Juin dernier, & qu'on peut y lire à la page 103, où il est rapporté en entier.

D'ailleurs, nous étions fondés à ad-

mettre ce traitement avec d'autant plus de raison, que nous nous souvenions que dans la cinquième partie des *Mémoires de la Société d'Amsterdam en faveur des Noyés*, il étoit question de deux faits analogues à celui des sieur & Dame *Lemaire*; le premier, qui est du 20 Mars 1773, est rélatif à un homme que le désespoir avoit déterminé à se pendre lui-même, & qui, ayant effectué son abominable projet, ne présentoit, à ceux qui l'ont secouru, qu'un cadavre inanimé. Cet Homme, auquel on a administré les secours utiles aux Noyés, a été complettement rappellé à la vie.

Le second fait, sous la date du 2 Novembre 1773, mérite d'autant plus d'être cité, qu'il est précisément de la même espèce que celui des sieur & Dame *Lemaire*, & que les mêmes moyens qui auroient été pratiqués à leur égard, ont été mis utilement en œuvre à l'égard de celui dont nous allons mettre le traitement détaillé sous les yeux. On peut lire ces deux faits à la page 132 jusques & comprise la page 138 de la cinquième partie des *Mémoires de la Société d'Amsterdam*

en faveur des Noyés; mais comme ces Mémoires ne feront vraifemblablement pas entre les mains de tous nos Lecteurs, nous allons en tranfcrire mot à mot ces deux faits, afin qu'on puiffe y avoir tout l'égard qu'ils méritent.

PREMIER FAIT *d'un Pendu réfufcité par les fecours qu'on emploie en faveur des Noyés, pages* 132 & *fuivantes des Mémoires de la Société d'Amfterdam, publiés en* 1774.

« Le 20 Mars 1773, on exécuta une » Sentence de la Juftice d'Amfterdam, » contre un de mes Voifins. Lorfque » la plûpart de fes effets eurent été » portés hors de fa maifon par les » Sergens, & pendant que ceux-ci » étoient dans le jardin, mondit Voifin » fe pendit dans la chambre de devant. » Auffi-tôt qu'on l'eut trouvé dans » cette fituation, les Sergens coupè- » rent la corde, & l'on me fit appeller » comme Chirurgien. Ce Malheureux » étoit couché par terre, ne donnant » aucun figne de vie; fes yeux étoient » à demi ouverts & fortant de la tête, » & fa face livide; fa bouche fermée, » & une partie de fa langue prife entre

» ſes dents. Je ne découvris point de
» pouls ni de battement de cœur,
» autant que mon émotion & la brié-
» veté du temps me permirent d'exa-
» miner le corps. Je lui ſoufflai d'a-
» bord une bonne quantité de fumée
» de tabac dans les inteſtins, & lui
» ouvris la veine au bras droit; quoi-
» que l'ouverture fut aſſez grande, il
» ne ſortit pas plus de trois onces de
» ſang; cependant il s'enſuivit une
» foible pulſation & reſpiration. Je lui
» tins ſous le nez de l'Eſprit de Sel-
» Ammoniac; de temps en temps je
» mettois ma main ſur ſa bouche, afin
» que cet Eſprit pénétrât davantage,
» & irritât les nerfs du cerveau. Je
» repris la fumigation, & fis une ſe-
» conde ſaignée d'environ neuf onces
» à la main droite: j'y fus engagé,
» parce que le pouls étoit fort déré-
» glé, & que les mouvements con-
» vulſifs par tout le corps alloient en
» augmentant. J'eſpérois que, par
» cette opération, les vaiſſeaux ſe dé-
» gageroient, & qu'en conſéquence
» les eſprits animaux circuleroient
» plus régulièrement. Je pris quelques
» gouttes de la liqueur anodine miné-

» rale d'Hoffmann & d'Esprit de Sel-
» volatil huileux, mêlés avec de l'eau,
» que je versai dans la bouche du
» Patient : mais il ne put les avaler ;
» d'un côté, parce qu'on ne pouvoit
» l'aider en ceci ; & de l'autre, parce
» qu'il en étoit empêché par l'enflure
» des parties glanduleuses & muscu-
» leuses de la gorge : enflure qui pro-
» venoit de ce qu'il étoit fort pesant,
» & de ce que la corde, dont il avoit
» fait un si funeste usage, étoit fort
» mince. Afin, cependant, de faire
» passer, s'il étoit possible, du moins
» un peu du médicament susdit, j'y
» trempai souvent les barbes d'une
» plume de cygne, que je lui enfonçai
» bien avant dans la gorge : il en ré-
» sulta quelque écume sur la bouche,
» un pouls plus réglé & une respira-
» tion plus libre. En ayant obtenu la
» permission de la Justice, je le fis
» porter dans un lit d'une Auberge
» voisine, & je fis ouvrir toutes les
» fenêtres de la chambre pour y faire
» entrer de l'air frais. Comme alors,
» il pouvoit avaler, je lui fis prendre
» toutes les heures une cuillerée d'une
» boisson que j'ordonnai ; & les mou-

» vements de tout le corps devinrent
» plus ſenſibles. Il demeura dans cette
» ſituation juſqu'à neuf heures, qu'il
» montra, pour la première fois, quel-
» que connoiſſance & préſence d'eſ-
» prit. Il fut fort inquiet & agité juſ-
» qu'à une heure après minuit, qu'il
» s'endormit tranquillement : & ce
» ſommeil lui fit tant de bien, que le
» lendemain matin, il étoit paſſable-
» ment & pour le corps & pour l'eſprit.
» Il ſe plaignoit encore de douleurs
» dans les membres, & ſur-tout de
» mal à la tête. Je lui fis prendre une
» purgation douce ; de temps à autre
» un peu de vin rouge avec du ſucre
» & de l'eau chaude ; & à midi de la
» ſoupe du bouillon de veau. Il fut
» paiſible ce jour là, & repoſa bien la
» nuit ſuivante ; en ſorte que le Lundi
» matin, à ſept heures, il fut en état de
» ſe rendre en bateau au *Beerebyt*, près
» d'Amſterdam, d'où il s'en alla à pied
» avec ſa femme & ſon enfant à l'*Over-*
» *toom*, hors de la Porte de Leyde de
» la même Ville, où je le viſitai d'a-
» bord, & lui preſcrivis encore quel-
» que choſe pour fortifier ſes nerfs.
» Le Mercredi, j'allai le voir de nou-

» veau, & le trouvai ſi bien rétabli » que je jugeai qu'il n'avoit plus beſoin » de remèdes.

» C'eſt par un traitement ſi ſimple » qu'il a plu au Dieu de toute béné-» diction d'empêcher par mon entre-» miſe la conſommation d'un ſi funeſte » attentat ».

SECOND FAIT plus analogue que le premier, à l'accident des Sieur & Dame Lemaire.

HOMME ſuffoqué par la vapeur du Charbon & rappellé à la vie par les moyens d'uſage en faveur des Noyés, page 135, *des Mémoires de la Société d'Amſterdam.*

Voici un nouvel exemple d'un homme ſuffoqué, qui a été redevable de ſa conſervation aux mêmes moyens qu'on a coutume de mettre en œuvre à l'égard des Noyés.

« A Rotterdam le 2 Novembre 1773, » *Bernard BEUKMAN*, dont le bateau » étoit attaché au bord de la Rotte, » entra à huit heures du ſoir dans ſa » cahute, avec un pot de terre où il y » avoit du feu; il avoit mis un mor-» ceau de bois ſous l'écoutille pour

» avoir de l'air ; mais on ne sçait » comment ce bois sortit de sa place, » & l'écoutille se ferma. Ce qu'il y a » de certain, c'est que le lendemain » matin, environ à huit heures, *Guillaume de Koster* & *Guillaume de Vinter* » virent le bateau flottant, ouvrirent » la cahute, & y trouvèrent ce Batelier suffoqué, ne donnant pas le » moindre signe de vie, & ayant encore le pot à feu entre ses pieds. Ils » appellèrent, pour leur servir de témoins, *Simon Van Yperen*, qui alla » aussi-tôt chercher *M. Adrien Vender* » *Ceys*. Celui-ci lava le dessous du nez » avec de l'Esprit de Sel-Ammoniac, » & ouvrit la bouche, dans laquelle il » versa du Genèvre. Ensuite, il le fit » porter dans une maison au bord de » la Rivière, où il lui frotta la poitrine » & les reins avec des linges chauds. » Une demi-heure après, on lui fit au » bras une saignée de six onces, n'ayant » pu en tirer d'avantage. Il lui ouvrit » la bouche pour la seconde fois, » & ayant versé dans la gorge de l'eau » avec de l'Esprit de Sel-Ammoniac ; » il s'imagina d'avoir senti un battement de l'artère jugulaire, quoique » tous les Assistans assurassent que

» l'homme étoit mort, & resteroit
» mort. Le Chirurgien le plaça devant
» un grand feu, lui nettoya le bas du
» corps, parce qu'il s'étoit sali; lui
» souffla d'abord de l'air & puis la fu-
» mée de tabac dans le fondement, &
» lui appliqua, à deux reprises, un la-
» vement de décoction de tabac, mais
» inutilement, parce que les muscles
» de cette partie étoient entièrement
» relâchés. Alors, il perdit presque
» courage; cependant, *il réitéra la fu-*
» *migation, tandis que deux hommes*
» *continuoient les frictions*; & il crut
» de nouveau sentir quelque mouve-
» ment. Il redoubla ses efforts, versa
» encore dans la bouche de l'eau avec
» un peu plus d'Esprit de Sel-Ammo-
» niac, & eut recours à un troisième
» lavement, que le Patient garda. Peu
» de minutes après, le sang coula
» abondamment de sa plaie au bras,
» son visage parut s'enfler & rougir, &
» il vomit quelques morceaux de lard
» & de pain d'épice qu'il avoit mangé
» la veille. Après environ une heure
» & demie de travail, il sembla tom-
» ber dans un profond sommeil, sans
» aucun mouvement néanmoins de la
» tête,

» tête, des mains, ni des pieds. Le » Chirurgien prit la résolution de lui » appliquer quatre vessicatoires aux » jambes : il l'exécuta en présence & » avec l'approbation de M. le Docteur » Veirac : & le succès fut tel, qu'à » sept heures du soir, *Beukman* re- » couvra le sentiment, la connoissance » & la parole ; & que le lendemain, il » vint en assez bonne santé dans la » maison où il avoit été traité, & y » rapporta ce qui avoit précédé sa suf- » focation.

» L'exacte conformité entre les opé- » rations par lesquelles cet homme a » été rappellé à la vie, & celles qu'on » recommande le plus quant aux Noyés; » & en même temps le desir de témoi- » gner publiquement à M. *Vander Ceys*, » l'estime que son zèle nous inspire » pour lui, nous ont engagé à rendre » compte d'une aussi belle cure, & à » donner à son Auteur une de nos » médailles en argent ».

Voilà donc deux circonstances de suffocation différentes, dont une se trouve absolument semblable à celle des sieur & Dame *Lemaire*, & pour lesquelles on a employé avec le plus

grand avantage les moyens que l'expérience journalière confirme en faveur des Submergés. Ces mêmes moyens, qui ont si complettement réussi dans les différentes occasions que nous avons citées, & dont on pourroit encore rapporter un plus grand nombre d'exemples, ne sont cependant pas les seuls qu'on puisse employer avantageusement : nous allons en indiquer un autre, dont nous ne nous doutions pas lors de l'accident des sieur & Dame *Lemaire*, mais que depuis nous avons appris avoir été tenté avec le plus heureux succès, dans les cas de suffocation, causée par la vapeur de charbon allumé. Ce moyen ne ressemble point du tout à celui dont nous venons de rapporter le procédé, & que nous aurions fait pratiquer dans la vue de rappeller à la vie, s'il en eut été encore temps, les sieur & Dame *Lemaire*. Il paroît au contraire, qu'il doit agir d'une manière tout-à-fait opposée ; mais au reste, que nous importe la manière dont agissent ces différents moyens? C'est aux Gens de l'Art à l'approfondir, ils en donneront sûrement l'explication au Public, en lui faisant part de leur manière probable

de penfer à ce fujet. Quant à nous, il doit nous fuffire de fçavoir que le fecond moyen que nous allons décrire, a réuffi prefque toutes les fois qu'on l'a tenté, pour que nous nous croyions obligés de le détailler avec la plus grande exactitude & avec la même bonne foi que nous avons montrée à l'égard du premier que nous aurions adopté par préférence, parce que nous ne connoiffions pas le fecond; c'eft pour quoi, dans la vue de donner, à ce fujet, toute fatisfaction, & pour ne point nous mettre dans le cas de mériter le plus petit reproche de réticence relativement au bien de l'humanité, nous allons copier l'article tout entier qui fait mention de ce moyen victorieux, & nous le donnerons tel que nous l'avons trouvé décrit dans le *Journal Hiftorique & Politique*. Si ce moyen eft auffi efficace qu'on l'affure, il eft infiniment préférable au nôtre par fa fimplicité, & par la facilité avec laquelle il peut être employé par toute forte de perfonnes, dans toutes les circonftances & dans tous les lieux poffibles, & qu'enfin il réunit tous les avantages qu'on peut defirer.

M. *Harmant*, Médecin du feû Roi de Pologne à Nancy, qui en á fait l'heureuſe expérience il y a quelques années, & qui l'a répété huit à neuf fois avec un égal ſuccès, ſe propoſe de donner au Public l'Hiſtorique de ſes Expériences, & leur réſultat heureux. Il auroit été ſans doute à ſouhaiter que cet Hiſtorique eût été publié depuis long-temps, l'humanité en auroit retiré le plus grand avantage, & l'on auroit eu la douce ſatisfaction d'avoir par cette publicité, contribué à la conſervation de pluſieurs Sujets utiles à l'Etat.

Quoi qu'il en ſoit, le procédé de M. *Harmant* ne diffère de celui que nous allons rapporter d'après le *Journal Hiſtorique & Politique*, que parce que M. *Harmant* fait jetter l'eau la plus froide, par verrées, à la face du Suffoqué, qu'on a étendu ſur une table, ou fixé ſur une chaiſe dans une cour ou au grand air; & il fait continuer cette manœuvre juſqu'à ce que le Malade donne des ſignes de vie, & même de mécontentement ſur l'uſage d'un ſemblable ſecours; au lieu que par le procédé dont on va lire le détail, on re-

commande tout ſimplement d'étendre le Suffoqué ſur le pavé d'une cour ou de la rue, & de lui jetter ſur le corps indiſtinctement de l'eau froide par ſceaux : au reſte on ſera à portée d'en juger par le récit ſuivant. Voyez d'ailleurs le Journal cité, page 40, 6e Octobre 1774.

EXTRAIT *du Journal Hiſtorique & Politique.* Paris, le 6 Octobre 1774, fol. 40.

On mande de Nancy, qu'un Cuiſinier, qui avoit commencé les apprêts d'un grand repas, ſe trouvant fatigué, dit à un de ſes Garçons de porter du feu dans ſa chambre pour la réchauffer; que le Garçon y porta imprudemment du charbon; & que le Cuiſinier étant allé ſe coucher, ſans ſoupçonner ce qu'avoit fait ſon Garçon, on le trouva mort dans ſon lit. Le bruit de cet accident s'étant répandu dans la Ville, un Anglois qui étoit ſur les lieux, accourut, dit qu'il réſuſciteroit le Cuiſinier, s'il en étoit encore temps, & pria le Maître d'ordonner à ſes Gens de faire tout ce qu'il leur commanderoit. Quoiqu'on comptât peu ſur ſa

promeſſe, on ne voulut pas cependant avoir à ſe reprocher de n'en avoir pas eſſayé l'effet. L'Anglois fit deſcendre le corps du Cuiſinier, ordonna qu'on l'étendît nud ſur le pavé de la cour, & qu'on lui jettât des ſceaux d'eau froide ſur le corps. Après un quart d'heure, le Cuiſinier pouſſa un ſoupir; auſſi-tôt on le tranſporta dans la cuiſine, on l'étendît ſur le carreau à une certaine diſtance du feu, & on continua de jetter ſur lui quelques ſceaux d'eau, qui le firent revenir tout-à-fait; il ſe mit ſur ſon ſéant, & demanda où il étoit, & ce qu'on lui faiſoit. On ceſſa l'opération, on l'approcha du feu, on le mit enſuite dans un lit bien baſſiné, & on lui donna un bouillon; il s'endormit, & quelques heures après, il ſe réveilla bien portant. L'Anglois aſſure qu'il a répété pluſieurs fois cette expérience, & toujours avec le même ſuccès.

Et pour donner encore plus de confiance en ce remède, pratiqué ſi heureuſement dans un cas de ſuffocation produite par la vapeur du charbon allumé, nous allons donner un ſecond exemple du même moyen employé

avec autant d'avantage dans une ſuffocation, cauſée par la vapeur d'une cuve en fermentation. C'eſt le même *Journal Hiſtorique & Politique* qui nous fournit encore cet exemple. On peut s'aſſurer du fait en liſant le nº 32 de ce Journal, 20 Novembre 1774, page 295 & 296.

Un Journalier de Montpellier a été dernièrement ſuffoqué par les vapeurs d'une cuve en fermentation. On le tourmentoit inutilement pour lui rendre l'uſage des ſens, lorſque le ſieur Arquier, Chirurgien, inſtruit de l'accident, vola au ſecours de cet Infortuné. Son premier ſoin fut de l'expoſer à l'air libre, & de lui faire jetter quantité d'eau froide ſur le viſage; on lui mit ſous le nez de bon vinaigre, & de l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac; enfin, il fut ſaigné. Ces ſoins réuſſirent: trois quarts d'heure après, la ſaignée fut réitérée, pour faciliter la reſpiration qui étoit très-pénible. Inſenſiblement, le Malade recouvra ſes forces; & le même jour il continua ſes travaux.

Enfin, à l'appui de ce ſecond fait, la *Gazette de France*, du 12 Décembre 1774, nous en fournit un troiſième;

il eſt trop intéreſſant pour que nous ne le donnions pas de même en entier.

Le 28 Novembre dernier, environ à ſix heures du ſoir, l'Abbé Briquet de la Vaux, Prêtre à la Communauté de Saint-Jacques du Haut-Pas, voulut prendre un bain, qui avoit été chauffé avec un cylindre, dans lequel on avoit allumé du charbon. A peine y fut-il plongé qu'il perdit connoiſſance. Perſonne n'étoit reſté dans ſa chambre; mais le ſieur Rouyer, fils du Premier Chirurgien du Roi d'Eſpagne, & moi, qui étions dans un appartement voiſin, entendîmes une voix baſſe, plaintive & mourante, qui nous fit aller à lui. Nous le trouvâmes la tête penchée, & pendante en dehors de la baignoire; nos cris attirèrent quelques voiſins, qui nous aidèrent à le tirer hors de l'eau; & quoique la chambre fut ſpacieuſe, nous le tranſportâmes dans une autre, où il y avoit un plus grand courant d'air. Ce tranſport ſe fit avec tant de précipitation, qu'ayant pouſſé violemment le corps contre une porte vitrée, les éclats d'une vitre le bleſsèrent profondément au bras dans deux endroits. L'Abbé de la Vaux ne donna aucun

aucun ſigne de douleur. Il étoit abſolument ſans pouls & ſans reſpiration : il avoit le viſage bouffi & extrêmement rouge, les yeux ſaillans, & le corps très-chaud. Nous crûmes devoir ſuivre le traitement que le ſieur Portal conſeille dans ſon Rapport à l'Académie Royale des Sciences. En conſéquence, nous étendîmes le corps tout nud ſur le carreau ; & quoique les fenêtres fuſſent ouvertes, & qu'il y eût ce ſoir-là dans la chambre un courant rapide d'un vent glacial, nous le baignâmes d'eau froide. Bientôt nous vîmes la bouche du Suffoqué ſe couvrir d'écume, les muſcles de la face & ceux des yeux commencer à ſe mouvoir aſſez irrégulièrement, les yeux rouler dans leurs orbites, & les lèvres ſe contracter. Alors, profitant de cette agitation, nous lui fîmes flairer & avaler du vinaigre. Aux premières impreſſions que cet acide, qui parut l'affecter agréablement, fit ſur lui, l'Abbé de la Vaux attira avec une avidité extraordinaire l'air glacial ; & peu de temps après, il prononça d'une voix embarraſſée : *Je me meurs.* Nous eſſayâmes encore de lui faire prendre

du vinaigre ; mais le gosier étoit en si grande convulsion qu'il ne put l'avaler. Cependant les efforts qu'il fit, lui furent salutaires ; & peu-à-peu, il recouvra l'usage de ses sens, & se rétablit parfaitement. Il ne se rappelloit rien de ce qui s'étoit passé : à peine se souvenoit-il du moment où il s'étoit plongé dans le bain. Il assure, qu'il ne s'est point trouvé affecté de la vapeur du charbon, qu'il n'a point senti les éclats du carreau de vitre, qu'il n'a pas non plus été saisi par le bain de glace dans lequel on l'a mis en sortant d'un bain chaud. Il est revenu à la vie, comme on revoit le jour quand on s'éveille. Il a seulement éprouvé pendant une demi-heure, un mal de tête violent, & tel qu'il lui sembloit qu'on la serrât étroitement avec un bandeau. Il jouit actuellement de la meilleure santé.

Cette Lettre, que nous avons simplement abrégée, est signée BANAU, *Docteur en Médecine.*



PRÉCIS

DE LA LISTE CHRONOLOGIQUE

Des Etabliſſements faits en faveur des NOYÉS, *dans les diverſes Provinces de France & Pays étrangers.*

Nous nous ſommes engagés de produire cette année *la Liſte Chronologique* des Etabliſſements en faveur des Perſonnes Noyées, à l'exemple & ſur le modele de la Ville de PARIS; mais certains faits que nous avons rapportés dans cette troiſième Partie, nous ont conduit plus loin que nous ne l'imaginions; nous avons voulu n'omettre aucun exemple de Curation qui fit connoître l'efficacité des moyens que nous y propoſons, afin qu'ils puiſſent être utiles par la ſuite, & nous remettrons à l'année prochaine l'accompliſſement entier de notre promeſſe. La Liſte que nous donnerons alors, ſera d'autant plus intéreſſante, que ſon époque en ſera plus éloignée, & qu'elle offrira un plus grand nombre d'inſtitutions. En attendant, nous ne laiſſerons pas que de donner, pour ſatisfaire nos Lecteurs,

un ſimple Tableau qui préſentera ſeulement les noms de tous les lieux où l'on a fait de ces Etabliſſements d'après celui qui a été formé dans la Capitale.

Le projet conçu de venir au ſecours des Noyés, n'a eu lieu à Paris que dans le mois de Juin 1772; & les ſuccès qu'on y a obtenus, ont fait naître ailleurs un ſemblable deſſein, qui a été ſucceſſivement exécuté dans les différents endroits dont on va lire les noms.

SÇAVOIR:

dans le Duché DE LA VRILLIÈRE,
dans la Terre de M. DE LA MICHODIÈRE, Prevôt des Marchands,
à celle de M. DE CHABANNES, près Orléans,
à la Ville d'Eu en Picardie,
à Epinai près S. Denys,
à Nantes,
à Amiens,
à Metz,
à Rhedon,
à Guingamp,
à Boulogne-ſur-Mer,
à la Rochelle,
à Dinan,

à Châtou près Paris,
à Orléans,
à Seaux,
à la Roche-Bernard,
à Avignon,
à Tours,
à Chartres,
à Choiſy-le-Roy,
à Rennes,
aux Villes Maritimes du Boullonnois,
à Amboiſe,
à Calviſſon en Languedoc,
à S. Quentin,
à Vannes,
à Saumur,
à Rochefort,
à Sully,
à Meſnil-Voiſin,
à Rouen,
à Meaux,
à Soucy,
à l'Iſle S. Denys,
à la Terre de M. le Marquis DE ROCHEROTTE,
à Triel près Poiſſy,
à Lille en Flandre,
à Melun,
à Taillebourg,
à Valenciennes,

à Moyenvic,
à Lyon,
à Perronne,
à S. Cloud,
à Paſſy près Paris,
à S. Malo,
à Ancenny,
à S. Savinien,
à Bruxelles,
à Pontaver,
à Bacq-à-Berry,
à Mézi en Champagne,
à Maletroit,
à Beauvais en Picardie,
à la Cour-Roland près Verſailles,
à M. *Tenon*, Chirurgien pour ſes Démonſtrations,
à Coſne-ſur-Loire,
à Auxerre,
à la Terre de M. le Comte DE MOUSSY,
à Mont-Pertuis en Brie,
à Toulon,
à Epernai en Champagne,
à Roche-Chouard en Limoſin,
à Auteuil près Paris,
à Turin en Sardaigne,
à Ribemont en Picardie,
à Soleure en Suiſſe,
à la Terre de M. *Mignon*, Procureur du Roi de Tours,

à Lathan en Anjou,
à Cany en Normandie,
à Neuilly près Paris,
à Condé-Sainte-Libière en Brie,
à S. Maur près Paris,
à Verderonne en Beauvaiſis,
à Arles en Provence,
au Parc de Verſailles,
au Jardin du Terrein de l'Archevêché de Paris,
à Blois,
à Epinay près S. Denys,
à Bretenay en Touraine,
à Nemours,
à Troiſſy en Champagne,
à Anette en Beauce,
à Châlons-ſur-Marne,
à Elbeuf en Normandie,
à Bourges en Berry,
à Arcis-ſur-Aube,
à Saragoſſe en Eſpagne,
à Pampelune en Eſpagne,
à Abbeville en Picardie,
à Vendoſme,
au Havre-de-Grace,
à Bauves en Picardie,
à Cherbourg en Normandie,
à M. *le Veyer-de-Belair* pour les Indes,
à M. *Journu* pour les Iſles de l'Amérique,

à l'Isle d'Oléron en Xaintonge,
à Malte,
à Gien dans le Gatinois,
à Toulouse,
à Vaize près Lyon.

Ces quatre-vingt-dix-neuf endroits dont on vient de lire les noms, ont opéré plus de cent soixante Etablissements, sans compter tous ceux que nous ignorons, qui ont été exécutés d'après les Boëtes-Entrepôts qu'on nous a demandées pour servir de modéles.

Nous donnerons l'année prochaine une Liste plus circonstanciée.



OBSERVATION *ſur les Remèdes.*

Enfin, nous terminerons, quant à nous, cette troiſième Partie, en nous acquittant d'une obligation que nous avons juſques à préſent omis de remplir, & à laquelle on n'a pu ſuppléer qu'à peu près.

L'Eau-de-vie camphrée animée avec l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac que l'on trouve dans les deux grandes bouteilles de la Boëte-Entrepôt, eſt la ſeule choſe que l'on ſoit dans le cas de renouveller, lorſqu'on a l'occaſion de traiter pluſieurs Noyés, & l'on peut ſe trouver embarraſſé pour la remplacer quand elle a été conſommée, c'eſt pour cette raiſon que nous en donnons ici la Recette; nous y joindrons auſſi la compoſition du Nouet qui ſe trouve dans la même Boëte; il n'eſt utile que pour préſerver les laines des attaques des vers; ce Nouet eſt ſuſceptible d'être renouvellé au moins tous les ans, parce que le camphre, qui eſt une ſubſtance très-volatile, s'évapore de lui-même, & laiſſe le ſouphre tout ſeul, c'eſt pour cela que nous croyons

à propos de donner la Recette de chacun de ces deux articles.

L'Eau-de-vie camphrée animée, &c. eſt faite avec une pinte de bonne Eau-de-vie de vin, une demi-once de camphre & une once d'eſprit volatil de Sel-Ammoniac préparé par la chaux éteinte.

Le Nouet eſt compoſé de Fleurs de ſouphre & de camphre, de chaque deux gros.

On ne met pas le camphre en poudre, il ſuffit qu'il ſoit caſſé par petits morceaux, afin qu'il ſe diſſipe moins vîte.

On enferme ces deux ſubſtances dans un linge, & on en fait un Nouet qu'on laiſſe dans la Boëte où il eſt attaché par une ficelle, pour pouvoir être placé au milieu de la couverture.

SUITE DE LA NOTICE
DES LIVRES

Publiés ſur les moyens de rappeller les NOYÉS *à la vie.*

M. LE BÉGUE-DE-PRESLE, Docteur en Médecine & Cenſeur Royal, choiſi par M. *de Sartine*, pour examiner notre Ouvrage, ayant eu connoiſſance de pluſieurs Ecrits relatifs aux Noyés, dont le texte eſt en Anglois, a voulu manifeſter ſon amour pour le bien de l'humanité, en nous communiquant la traduction des uns & l'extrait des autres.

Cette Notice eſt donc en entier de M. *le Bégue*, qui veut bien nous en aider. On y verra de quelle manière les Anglois penſent à l'occaſion de ces Etabliſſements, & avec quelle nobleſſe & quelle générosité ils traitent ceux qui par leurs ſoins auront contribué à rappeller à la vie un Noyé.

An Account of ſome Societies, &c. 1773. by Alexander Johnſon. *London, in-8°.*

A Short Account of à Society, &c. by Alexànder Johnſon. *London, in*-8°, 1773.

Ces deux Titres différents ſe trouvent à la tête du même Ouvrage fait par *le Dr Johnſon*; le premier page 1; le ſecond page 5, voici la traduction Françoiſe du contenu de ces Titres.

Expoſé de l'Inſtitution des Sociétés d'Amſterdam & de Hambourg pour rappeller les Noyés à la vie, & de divers Etabliſſements pareils faits à Veniſe, Milan, Padoue, Vienne, Paris; avec une Collection d'obſervations authentiques, qui prouvent l'avantage de procurer les mêmes ſecours aux Noyés en Angleterre, & la poſſibilité d'employer les mêmes moyens pour rappeller à la vie les Perſonnes qui paroiſſent l'avoir perdue par les vapeurs des mines, l'étouffement ou la ſuffocation, l'étranglement, les commotions, convulſions; ainſi que pour ranimer les ſujets tombés en défaillance, ſyncope, &c. par Alexander Johnſon, *Docteur en Médecine.* A Londres, 1 *volume, in*-8°, 1773.

Le but de cet Ouvrage eſt de faire voir, par les rélations authentiques de ce qui s'eſt paſſé dans pluſieurs parties de l'Europe, qu'un grand nombre de perſonnes qui périſ-

ſent journellement par différents accidents, peuvent être rappellées à la vie par divers moyens appropriés, quand ceux-ci ſont appliqués à temps & comme il convient.

Les accidents accompagnés des apparences de la mort ſubite, ſont occaſionnés, ou par des cauſes externes, comme chez les Noyés, ou par l'étranglement, l'aſpiration de vapeurs nuiſibles, le manque d'air propre à la reſpiration, &c. ou bien par des cauſes internes comme dans l'apoplexie, la paralyſie des organes de la reſpiration, les ſpaſmes, affections hyſtériques, hypochondriaques, nerveuſes ou vaporeuſes.

Les heureux ſuccès que l'on a eu dans le traitement des morts ſubites apparentes, cauſées par divers accidents, autoriſent à en eſpérer de plus fréquents & de plus étendus, lorſqu'on ſera plus familiariſé avec l'uſage des différents ſecours ou moyens de rappeller à la vie.

Voici les divers articles de l'Ouvrage de M. *Johnſon.*

Précis hiſtorique de la Société formée à Amſterdam, pour procurer des ſecours aux Noyés.

Avis qu'elle a publiés.

Récompenſes qu'elle a accordées.

On rapporte ſoixante obſervations de Noyés rappellés à la vie en Hollande; enſuite pluſieurs cas du même genre obſervés hors de la Hollande, dont trois en Italie, un à Lille en Flandre, quatre à Londres, pluſieurs à Hambourg & à Paris.

Les autres heureux ſuccès des mêmes

secours employés dans différents accidents, sont : une Femme réputée morte de froid ; un Homme étouffé par la vapeur de la tourbe Hollandoise ; un Homme étouffé par la vapeur du charbon dans une mine de charbon de terre ; une Femme étouffée par la vapeur du charbon de terre ; une Femme de 80 ans jugée morte naturellement depuis deux jours ; une Femme jugée morte après l'accouchement ; un Enfant réputé mort après des convulsions ; un Criminel pendu depuis vingt-neuf minutes. On y voit aussi les succès publiés par M. *Jannin* sur un Enfant étouffé par sa Nourrice, & un Jeune-homme qui s'étoit pendu.

774. *Addreſſ for extending the benefits of a practice, &c.* c'eſt-à-dire, Requête aux Magiſtrats de Police tendante à rendre plus communs, par des Etabliſſements convenables, les moyens de rappeller à la vie les perſonnes frappées de mort apparente accidentelle, par *Alexander Johnſon.*

M. *Johnſon* excite les Magiſtrats de Police à favoriſer des Etabliſſements de ſecours en faveur des malheureux frappés de mort apparente, & à faire employer les moyens qui ont eu d'heureux ſuccès. Il donne une Notice des perſonnes rappellées à la vie, en 1774, par les ſecours qu'il propoſe. Ces perſonnes ſont : un Homme qui s'étoit jetté dans la Tamiſe ; un autre Noyé en paſſant un gué à Durrham ; un Enfant noyé à une

bonde de moulin à Muſſelbrugh ; un Jeune-homme noyé dans un Etang près Dumbarton en Ecoſſe, & un à Corke en Irlande.

The efficacy of the Method of relieving, &c. c'eſt-à-dire, efficacité de la Méthode de ſecourir les perſonnes qui paroiſſent mortes ſubitement, établie par la comparaiſon entre les *Conſeils généraux* donnés par M. *Mead*, les régles de pratique tirées de la Collection des obſervations publiées par le Docteur *Johnſon*, & l'extenſion de cette pratique recommandée par le Docteur *Fothergill*, & autoriſée par le plus heureux ſuccès dans des cas de morts apparentes, cauſées par divers accidents.

Les *Conſeils* du Docteur *Mead* ſe réduiſent à introduire la fumée de tabac dans les inteſtins, échauffer le corps par le mouvement, le frotter dans le lit avec la Flanelle chaude, mettre le ſang en mouvement par tout autre moyen, faire reſpirer des Sels ou eſprits volatils, & ſaigner.

Les *Régles de pratique* qui ſont le réſultat des obſervations réunies & publiées par le Docteur *Johnſon*, conſiſtent 1° à introduire la fumée de tabac dans les inteſtins par le fondement au moyen de pipes à fumer, ou des fumigatoires adaptés à cet uſage.

2° Déshabiller le corps promptement, le mettre dans des couvertures devant le feu, lui donner ſucceſſivement diverſes poſitions.

3° Frotter le corps, fur-tout l'épine du dos, le ventre, la poitrine, le cou, la tête, avec de la Flanelle chaude imbibée d'Eau-de-vie ou de toute autre Liqueur fpiritueufe.

4° Coucher le corps dans un lit chaud, lui appliquer à la plante des pieds, des bouteilles remplies d'eau chaude, ou des briques chaudes enveloppées de Flanelle.

5° Renouveller la circulation du fang, en faifant entrer, avec violence, l'air dans la bouche, tandis qu'on tient les narines ferrées, & qu'on frotte la poitrine; en preffant, ou paîtriffant doucement le bas ventre avec les mains; en excitant l'éternument & la toux, par le moyen d'irritations faites dans le nez & la gorge, avec une plume, ou par des matières qui picotent.

6° Perfévérer à employer ces fecours fans perdre de tems, parce qu'on les a vu quelquefois ne réuffir qu'après cinq ou fix heures.

7° Dès qu'il y a quelque indice de retour à la vie, faire refpirer les Sels & efprits volatils, faire avaler du vin & des cordiaux.

8° N'employer la faignée que quand on s'apperçoit que le fujet qui commence à donner des fignes de vie, a de l'oppreffion, ou difficulté de refpirer, ou un grand mal de tête.

L'extenfion du traitement des Noyés à d'autres morts apparentes, par le Docteur *Fothergill*, fe trouve à la fuite de l'obfervation, citée ci-deffus, d'un Homme étouffé par la vapeur du charbon de terre, & rappellé à la vie en lui foufflant fortement dans la bouche, tandis que fes narines étoient fermées,

fermées, ce qui rétablit le mouvement de la poitrine, & en agitant, frottant, ſecouant tout le corps, &c. Les maladies dans leſquelles ces ſecours ſe trouvent utiles, ſont les morts ſubites par cauſes inviſibles, comme apoplexies, accès vaporeux, ou nerveux; ſuffocations & autres cas dans leſquels une perſonne perd tout-à-coup ſes forces & paroît expirer. Les différents accidents contre leſquels ces ſecours peuvent être eſſayés avec eſpérance de réuſſir, ſont en grand nombre, & ſpécialement les ſuffocations, ou étouffements par les mouffettes, vapeurs ſulphureuſes des mines; l'air des cavités fermées depuis longtemps, les exhalaiſons des Liqueurs en fermentation, les émanations du charbon embraſé, des acides minéraux, des ſubſtances arſénicales, la ſuffocation par le tonnerre, les impreſſions exceſſives des paſſions, comme la joie, la peur, la ſurpriſe, la colère, &c. l'étranglement, &c.

Les conſeils de M. *Fothergill*, fondés ſur le raiſonnement & ſur des faits anciens, ont fait employer les ſecours dont il s'agit avec le plus grand ſuccès dans pluſieurs des cas où il les recommande, & dans une multitude d'autres qui leur reſſemblent par l'état des perſonnes frappées de ces morts ſubites apparentes.

Accidental death, c'eſt-à-dire, mort occaſionnée par accident.

Cette Piéce paroît avoir été une eſpèce d'avis au Public, par lequel on avertit le Peuple que nombre de perſonnes qui pa-

roissoient noyées, étranglées, étouffées, suffoquées, au point d'être jugées mortes, ont été rappellées à la vie par des secours convenables, employés peu de temps après ces accidents ; que les corps des Noyés doivent être tirés de l'eau avec l'attention de ne les pas heurter, frotter rudement, ou blesser ; qu'il faut les étendre tout de leur long sur une planche, tourner le corps sur un des côtés pour faciliter l'évacuation de l'eau, & les couvrir, les apporter promptement à la maison la plus prochaine & avec beaucoup de précaution, pour qu'ils ne soient pas blessés dans le transport ; qu'il ne faut pas les secouer, frapper, suspendre la tête en bas, ni les saigner, ou tourmenter, avant qu'ils soient déposés dans un lieu convenable où il y ait quelque personne instruite à donner les secours appropriés ; que ces soins généraux doivent être donnés à tous les sujets auxquels une cause quelconque occasionne toutes les apparences d'une mort subite.

Instructions given by the general Institution, &c. c'est-à-dire, Instructions données par l'Etablissement général formé en Angleterre & Irlande, pour rappeller à la vie les personnes qui paroissent frappées d'une mort subite accidentelle, publiées par le Docteur *Alexander Johnson.*

Lorsqu'un accident quelconque a occasionné une mort subite apparente, si cela est arrivé en plein air, il faut 1° rapporter

le corps dans une maison le plutôt qu'il est possible, & en évitant tout ce qui peut le blesser; on se servira pour cela d'un brancard ou civière, ou bien d'une autre voiture convenable. Il sera déshabillé à l'instant, couché dans un lit ordinaire, ou dans un autre fait à la hâte avec ce qu'on trouvera, mais un peu élevé de terre, afin que l'on puisse agir plus aisément sur le sujet: le lit sera fait en pente douce, de manière que la tête soit un peu plus élevée que le corps. On examinera avec soin & promptement tout le corps du Noyé, pour sçavoir s'il n'est pas blessé; ce qui se fera devant le feu s'il fait froid, ou que le corps soit humide ou froid; autrement il suffira que cet examen se fasse dans une chambre où l'air soit modérement chaud. Le succès des secours qu'on s'apprête à administrer dépend beaucoup de l'état du corps, parce qu'il y auroit d'autant moins d'espérance à concevoir du Noyé, qu'il auroit une blessure plus grave.

2° Faire des frictions sur tout le corps est l'opération la plus essentielle; il faut commencer par ce secours, le continuer avec action & pendant long-temps. Le procédé le plus actif, le plus efficace, est d'employer la Flanelle séche & chaude pour frotter; & de frotter l'épine du dos, les côtés, le ventre & la poitrine, ensuite les paumes des mains & les plantes des pieds: ce qui se fera par plusieurs personnes à la fois, autant qu'elles le pourront sans s'interrompre, ou par la même personne qui parcourera ces parties

successivement & avec promptitude. Si on a sous la main une brosse à peau, on peut très-bien s'en servir pour cette opération nécessaire.

Si le corps est humide, gluant, il est à propos de répandre sur les frottoirs de Flanelle un peu de quelque Sel volatil, ou de l'esprit de Sel-Ammoniac, ou de l'esprit de corne de Cerf, qu'on aura étendu dans de l'Eau-de-vie; & on frottera principalement avec les Flanelles mouillées de ce mêlange, l'épine du dos, la poitrine, le cou & le visage: mais il faut se garder de rien employer qui, par sa qualité violente ou sa dose, puisse offenser la peau.

3° Aussi-tôt après avoir déshabillé le corps, & pendant qu'on fait les frictions, ou même avant les frictions; le corps étant placé comme il faut, on doit introduire dans les intestins par le fondement, quelque vapeur chaude. On choisira la fumée de tabac pour les sujets forts & vigoureux; mais pour les sujets foibles, délicats ou très-sensibles, comme les Femmes & les Enfants, auxquels cette fumée pourroit causer des convulsions, ou nuire d'une autre manière, on injectera la vapeur ou fumée des feuilles séches de romarin, marjolaine, menthe ou d'une autre herbe aromatique, & des lavements irritants d'un usage ordinaire. Ces injections de fumée, ou vapeur, se feront avec des pipes à tabac, des séringues, ou soufflets adaptés à cet usage, & appellés *Fumigatoirs*, ou bien avec tout autre Machine que sa

forme rendra propre à cet usage. Quant aux lavements fluides, ils se donneront avec les séringues ordinaires; l'air commun est souvent suffisant, & peut être injecté avec les soufflets ordinaires. En même-temps que se font ces injections, il faut avec les mains manier, presser doucement le bas ventre, pour que les matières injectées remontent plus haut, & pour favoriser le renouvellement du mouvement des solides & des fluides. Cette opération indispensable, c'est-à-dire les injections avec les précautions ci-dessus, doit être répétée & continuée jusqu'à ce qu'il paroisse des signes de vie, ou qu'on ait perdu toute espérance d'en voir.

4° Si le corps se trouve glacé, gêlé, il faut le garantir de l'air froid, & le réchauffer par les moyens suivants : des bouteilles de terre remplies d'eau chaude & entourées de Flanelle, des briques chaudes pareillement envéloppées, seront employées avec la précaution qu'exigent leurs formes, leur dureté: elles seront appliquées sur les côtés, la paume des mains & la plante des pieds. Si on peut se procurer un nombre suffisant de couvertures, on les chauffera & on les étendra sur les parties les plus froides du corps, excepté sur la tête : elles seront renouvellées successivement à mesure qu'elles auront perdu la plus grande partie de leur chaleur. Voyez encore, pag. 191, 8°, un autre moyen de communiquer de la chaleur au corps. Les autres Méthodes ou procédés inventés & essayés pour produire cet effet, ou ne font point efficaces, ou ne sont pas pratiquables dans

les lieux où on manque de beaucoup de commodités.

5° Quand un corps conserve encore quelque dégré de chaleur, il faut tenter coup sur coup, & avec autant de force qu'il est possible, de faire pénétrer l'air dans les poumons par la bouche, en tenant en même-temps les narines fermées. L'air de la chambre dans laquelle se font les tentatives étant meilleur, plus actif que celui qui est expiré immédiatement par l'Opérateur ; une personne tiendra d'une main le bout propre d'un soufflet ordinaire assujetti dans la bouche du Noyé, de l'autre main elle serrera les narines ; & une seconde personne mettra le soufflet en mouvement. S'il y a parmi les Assistants quelqu'un qui soit adroit, il se chargera d'introduire dans la trachée artère l'extrêmité recourbée d'une canule de métal, qu'il y conduira doucement avec le doigt, afin que l'air du soufflet parvienne plus rassemblé & avec plus d'activité dans les poumons.

6° Si durant l'administration de ces secours la couleur livide du corps se change en une couleur naturelle, il est à propos de l'agiter, le remuer, lui donner diverses positions naturelles, & même le secouer modérément. On irritera les narrines assez profondément avec une barbe de plume, ou autre corps flexible, incapable de blesser. On frottera les tempes, les oreilles & le cou avec l'Esprit Aromatique, connu sous le nom de Sel Volatil, qui se trouve chez les Apothicaires, ou bien avec l'Esprit de corne

de cerf, mêlé avec de l'Eau-de-vie. On tiendra sous le nez des Sels volatils.

7° Si l'on s'apperçoit de quelque mouvement ou pulsation dans une partie du corps, que l'on s'occupe à rappeller à la vie, il faut redoubler d'attention pour faire exactement tout ce qui vient d'être recommandé, l'instant étant critique & l'opération décisive. On versera dans la bouche un peu de vin, ou d'Eau-de-vie affoiblie avec de l'eau, ce qui se fera par degrés; & on ne versera pas à la fois plus d'une petite cuillerée. On laissera descendre lentement cette liqueur dans l'estomac, & on en redonnera une nouvelle dose lorsqu'il sera sûr que la première est avalée; il ne faut pas employer la force pour cette opération.

8° Lorsqu'on remarquera que la chaleur du corps augmente par degrés, on le laissera quelque temps tranquille sur le lit avec les couvertures & bouteilles chaudes ou autres amas de chaleur artificielle, conseillés ci-dessus Art. 4°. Pendant ce temps les sécouristes se reposeront, sans cependant perdre de vue le corps dans un moment où il est si susceptible de changements subits.

Si les progrès de la chaleur ou du retour à la vie ne sont pas sensibles, on aura recours à un lit chaud, dans lequel on couchera le corps entre deux personnes nues, qui par leur âge & leur tempérament ayent une forte chaleur naturelle. Ces deux personnes frotteront continuellement & avec légéreté ce corps, l'agiteront doucement pour lui conserver la portion de vie qu'il a

déjà, & l'augmenter le plus qu'il est possible.

9° La *Saignée*, pratiquée jusques ici indifféremment presque dans tous les cas de mort apparente, ne doit pas être faite sur les corps froids, glacés. Il n'est pas raisonnable de la tenter avant que le corps ait recouvré un peu de chaleur; elle ne doit pas être regardée comme absolument nécessaire en pareil accident; on a même vu souvent la saignée retarder & rendre plus lent le retour à la vie; & quelquefois elle a été fatale au sujet qu'on s'efforçoit de rappeller. Quelque bon effet que l'on attende de la saignée, il est important d'avertir qu'elle ne doit pas être un des premiers secours employés pour ranimer la vie: l'écoulement du sang empêche évidemment la continuation des opérations plus nécessaires, plus actives; & le bandage arrêtant le sang, arrête ou détruit une partie du mouvement des fluides & des solides que l'on cherche à rétablir par les secours auxquels on doit avoir plus de confiance

10° Ces pratiques, ou procédés pouvant s'appliquer avec succès à des corps frappés de mort apparente, occasionnées par diverses causes, les conseils ou règles exposés ci-dessus, que l'on jugera pouvoir s'accommoder à des cas particuliers, c'est-à-dire à d'autres qu'aux Noyés, doivent être également observés avec la plus grande exactitude. Ces opérations doivent être continuées durant plusieurs heures, & au moins durant six heures

heures * sans se décourager, jusqu'à ce que le Sujet ait recouvré la vie, ou du moins jusqu'à ce qu'il soit bien constant qu'il n'en peut plus résulter de bien, & que le corps est devenu entiérement froid & roide.

La manière de traiter les Sujets que l'on vient de rappeller à la vie, mais dont le rétablissement est si lent qu'on ne peut les mener chez eux dans le cours de la journée, consiste à les tenir dans le repos & la tranquillité de corps & d'esprit, dans une chaleur modérée, à leur faire prendre une infusion de feuilles de sauge ou de melisse, à les soutenir avec du petit-lait préparé au vin, des substances fortifiantes, des épices; on en donnera fort peu à la fois, & on répétera souvent ces doses légères.

Il est à propos de désigner maintenant en général les différens cas ou accidens dans lesquels on peut administrer avec avantage les secours précédens, afin que ceux qui se porteront avec zèle à administrer ces secours, puissent avoir la confiance satisfaisante qu'ils ont suivi le meilleur traitement ou procédé,

* M. *Wincel*, Oculiste, dont la dextérité dans l'Opération de la cataracte par l'extraction du crystallin, est connue dans toute l'Europe, ayant fait naufrage avec sa famille en passant de France en Angleterre; sa Femme fut tirée de la Mer à une heure après midi, sans apparence de vie: il lui administra tous les secours que le lieu permettoit d'employer; mais ce ne fut qu'à neuf heures du soir qu'elle donna les premiers signes de vie, qui furent suivis d'un parfait rétablissement.

& pour indiquer ce qu'exigent spécialement les diverses circonstances particulières.

L'apparence de la perte de la vie, soit sans cause connue, soit par l'effet subit des liqueurs froides bues durant une abondante transpiration, ou par la violente agitation & l'action des passions, par l'étouffement, l'étranglement, la suffocation; l'apparence, dis-je de la perte de la vie, par les causes ci-dessus, demande que l'on fasse, parmi les moyens propres à rappeller à la vie, un choix de ceux qui sont les plus appropriés aux circonstances : or dans les cas spécifiés ici, on réitérera spécialement les efforts pour faire soulever les poumons, élever la poitrine, enfin renouveller les mouvements de la respiration; & ces tentatives doivent être faites sans aucun délai, lorsque le corps n'est pas froid.

La *suffocation*, l'*étouffement* produits par un air ou insuffisant à la respiration ou malfaisant d'une autre manière, soit par des vapeurs qui y sont mêlées, soit par la fumée des charbons de bois, de terre, les mofétes des mines, ou par des exhalaisons empoisonnées, & par la percussion du tonnerre; cet étouffement, dis-je, demande un traitement attentif, scrupuleux & beaucoup de patience; car quoique quelques Sujets retirés des Mines avec les apparences de la mort, ayent été rappellés à la vie en peu de temps, néanmoins il y a beaucoup plus de cas de personnes suffoquées par la vapeur du charbon, que l'on n'a pu ranimer, qu'en y employant beaucoup de temps & de peine. Après divers secours ef-

sayés sans heureux succès, les remèdes qui ont été les plus actifs & avantageux, sont l'application des vessicatoires, & de plonger le corps dans l'eau froide. Il y a lieu de croire que de jetter presque continuellement de l'eau sur le corps, est un secours encore plus actif que de le plonger dans l'eau.

Les personnes qui s'empresseront à donner des secours aux Noyés, ne doivent pas s'occuper de faire sortir l'eau contenue dans leur corps : la quantité qui en a été avalée n'est jamais assez grande pour empêcher les effets des secours qu'on administre. D'ailleurs les premiers efforts dont la nature sera capable, évacuéront cette eau ; on la voit souvent rejettée avec violence, lorsque le Sujet recouvre la connoissance.

Il faut, pour plusieurs raisons, nettoyer la bouche des Noyés, en enlever la substance visqueuse qui la tapisse, & les autres matières étrangères qu'elle contient souvent. Les injections réitérées, faites avec des infusions tiédes, le corps du Noyé étant couché sur le côté, détacheront ces matières & les emporteront avec elles en s'écoulant au dehors. Ce qui ne sortira pas ainsi, doit être lavé & emporté avec un petit pinceau, ou bien avec une brosse douce, ou éponge à nettoyer les dents. Il n'est pas nécessaire, pour faire cette opération, d'employer la force pour entr'ouvrir les machoires ; les lévres & la face interne des joues laissent souvent assez de place à nettoyer, jusqu'au moment où la bouche s'ouvre d'elle-même par l'heureux succès des autres secours.

Il y a de vieilles pratiques, fondées sur l'usage ou les préjugés, qu'il faut soigneusement éviter d'employer ; telles que de rouler le corps sur un tonneau, de tenir la tête du Sujet basse, soit en le suspendant par les pieds, ou par toute autre position : enfin il ne faut faire aucune violence à un corps qui est dans un pareil état de foiblesse, & qui peut être offensé par les causes les plus légères. Ces positions contre nature, violences, offenses, sont toujours accompagnées des suites les plus fâcheuses, l'empêchent de revenir à la vie à laquelle il tient si peu, causent des hémorrhagies & hâtent la mort parfaite.

Les pratiques ou méthodes qui sont embarrassantes à mettre en usage, & qui ne promettent rien de bon, doivent être évitées avec soin : les cendres chaudes, les sels séchés, les liqueurs irritantes dont on a conseillé l'application sur le corps des Noyés ; enfin les piqures avec des épingles, & les autres manières d'irriter la peau vivement, ne doivent pas être employées avant d'avoir fait usage des secours plus naturels & plus doux.

La manière de varier tous les secours conformément aux circonstances particulières ; les assais sur les autres secours rationels, & principalement l'opération de la bronchotomie, ou ouverture extérieure de la trachée-artère avec le fer, ne peuvent être décrits dans ces instructions, quoique la bronchotomie ait été faite plusieurs fois avec succès, & qu'elle ait été très-salutaire dans certaines circonstances critiques ; mais ces derniers se-

cours ont encore beſoin d'être appréciés par l'obſervation & la réflexion, ainſi que d'être adminiſtrés avec ſagacité dans les cas nouveaux, par des perſonnes expérimentées.

Une attention convenable à ces regles de conduite, ſuffira probablement pour mettre tout homme raiſonnable en état de ſauver la vie de ſon voiſin, & de décider des cas douteux dans leſquels ſe trouvent des Sujets qui, après quelque temps de maladie, paroiſſent expirer ; enfin d'éviter le blâme d'avoir abandonné, ou laiſſé enlever trop tôt des corps qui avoient les apparences de la mort, tandis que la chaleur du lit auroit pu les rappeller encore à la vie, comme on l'a vu arriver pluſieurs fois.

Des précautions de ce genre remédieront auſſi à un mal juſqu'ici très-redouté, avec aſſez de raiſon ; celui d'être enſeveli, enfermé dans le cercueil, ou enterré avec des reſtes de vie. Il y a lieu d'eſpérer que l'inquiétude, qui eſt la ſuite des impreſſions que font les exemples des perſonnes enterrées encore vivantes, ſera heureuſement écartée de l'eſprit le plus timide, par l'eſpérance que ces ſecours faciles ſeront mis en uſage par ceux qui leur ſeront attachés, pour s'aſſurer qu'il ne reſte plus d'eſpérance.

Society for the Recovery of Perſons apparently drowned, inſtituted 1774, *&c.* 1774.
c'eſt-à dire, Société pour ranimer les perſonnes qui paroiſſent avoir perdu la vie en ſe noyant, établie en 1774.

On a mis à la tête de cet ouvrage un Pré-

cis historique de ce qui s'est passé relativement aux nouveaux Etablissements & Secours institués en faveur des Noyés. Ces Etablissements, commencés par les Hollandois dans plusieurs de leurs Villes principales, ont été successivement imités à Milan & Venise en 1768, puis à Hambourg; en 1769 en Allemagne, en 1772 à Paris. Leurs nombreux succès ont été divulgués à Londres par le Docteur Cogan. Ce Médecin & M. Hawes ont réuni leurs efforts pour attirer l'attention du Public sur ces Etablissements, & ont proposé d'en faire un semblable en faveur des trois Royaumes de la Couronne Britannique. Le plan que ces Messieurs ont proposé a été bien reçu, & tellement adopté qu'on a été bientôt en état de former une Société en faveur des personnes Noyées, ou frappées de mort apparente subite par tout autre accident. Il y a lieu de croire que cette Société s'accroîtra bientôt de tous ceux dont le cœur sensible s'intéresse aux Infortunés, & multipliera les encouragements & les secours pour rappeller à la vie des Sujets qui ont été très-près de la perdre, ou en maladie comme dans la phrénésie, les fièvres avec délire; ou par les accidents imprévus auxquels chaque homme, & le pauvre sur-tout, est exposé; ou par des suicides que des sensations extrêmes font entreprendre, même à des gens honnêtes, chers ou nécessaires à leur famille. Ainsi, en contribuant à un aussi utile Etablissement, c'est pour soi, sa famille, ses amis; c'est pour les malheureux enfin qu'on fait cette légère dépense.

Plan de la Société formée à Londres, en faveur des Noyés.

La Société a résolu

1° De publier dans un aussi grand détail qu'il est possible, les moyens les plus propres à secourir les Noyés.

2° De donner deux louis à chacune des personnes qui auront retiré un Noyé ; c'est-à-dire aux quatre premières ; pourvu qu'il soit constaté qu'il y avoit au plus deux heures que le Noyé étoit sous l'eau, & que l'on a mis les secours en usage sans interruption pendant deux heures.

3° De donner quatre louis à chacune de ces quatre personnes, si le Noyé est rendu à la vie.

4° De donner un louis à la personne qui aura prêté sa maison avec empressement, & fourni les choses usuelles dont on aura eu besoin.

5° Les Médecins, Chirurgiens, Apothicaires ont promis de donner avec la plus grande promptitude leurs soins sans demander d'honoraires, & même des machines fumigatoires, médicaments, &c.

Traitement pour rappeller à la vie les personnes Noyées.

1° En transportant le corps d'un Noyé dans une maison ou autre endroit convenable, il faut bien prendre garde qu'il ne soit manié trop rudement, secoué avec violence, froissé, écorché, & sur-tout au point que les os soient déplacés ou fracturés ; on ne doit pas souffrir ni que personne charge ce corps

fur fes épaules, de manière que la tête refte pendante, ni qu'on le roule par terre, ou fur un tonneau, ni qu'il foit levé par les pieds qu'avec la plus grande précaution. L'expérience démontre que toutes ces pratiques font nuifibles, & détruifent fouvent les foibles reftes de vie.

Il faut que deux perfonnes, ou un plus grand nombre, portent avec précaution le Noyé ou couché fur leurs bras entrelacés, ou affis fur leurs mains jointes; ou bien on l'étendra dans une voiture fur de la paille, comme il feroit dans un lit, mais avec l'attention de tenir la tête un peu élevée; enfin on doit le mettre dans une pofition auffi naturelle qu'il eft poffible.

2° Ce tranfport doit fe faire avec célérité, pour moins retarder l'ufage des fecours fuivans. Le corps fera placé près d'un feu modéré; & là il fera effuyé, frotté légèrement avec de la flanelle ou autre tiffu de laine, jufqu'à rendre la peau fort féche.

On tiendra pendant cette opération les fenêtres ou portes de la chambre ouvertes. On n'y laiffera entrer que les perfonnes qui font abfolument néceffaires, le retour du Noyé à la vie dépendant beaucoup de la pureté & de l'activité de l'air qui l'environne.

La chaleur qui promet le plus de fuccès eft celle d'un lit, ou de couvertures qui auront été chauffées à un degré modéré. On appliquera à la plante des pieds du Noyé, fous l'articulation des genoux & fous les aiffelles, des bouteilles remplies d'eau

échauffée à un degré modéré. On passera aussi sur tout le corps successivement & légèrement, spécialement le long de l'épine du dos, une bassinoire modérément chaude; ou des briques chaudes, enveloppées de linges doux ou d'un tissu de laine.

La chaleur naturelle & douce d'une ou deux personnes en bonne santé, couchées nues de chaque côté du Noyé, a été fort salutaire dans bien des cas. On met le malade sur un des côtés, & les personnes qui se couchent avec lui, appliquent le devant de leurs corps sur les deux faces du corps du Noyé. La peau d'un mouton qu'on écorche dans le moment, peut aussi s'employer avec avantage, pour couvrir & réchauffer le Noyé.

☞ Lorsque ces accidents arrivent dans le voisinage d'un Baigneur, d'un Brasseur, d'un Pâtissier ou Boulanger, d'une Verrerie, d'un Potier de Terre, enfin de toute maison dans laquelle on peut avoir facilement & promptement des cendres, grains, eaux, sables, &c. qui sont chauds; il faut plonger le malade dans une de ces matières; en ayant soin que le degré de chaleur qu'éprouvera le corps du Noyé, excéde très-peu la chaleur naturelle en santé.

» On conseille souvent par préférence la cendre chaude, à cause de sa propriété d'échauffer le corps, d'imbiber toute l'humidité de la peau, & de produire, par ses parties salines sur tous les points de la peau qui en sont couverts, une irritation très-propre à ranimer la chaleur & le mouvement des solides & des

fluides. Mais il eſt encore incertain ſi les ſecours indiqués (par ce préſent Article) ☞ ſont bons ; ainſi il faut employer de préférence les précédens & les ſuivans ».

3° Le Noyé ſe trouvant porté le plutôt qu'il a été poſſible dans un des lieux commodes indiqués ci-deſſus ; il faut ſans différer mettre en uſage divers procédés pour le ranimer. Les plus actifs ſont :

De ſouffler avec force dans ſes poumons, en appliquant ſa bouche ſur celle du Noyé, & ſerrant avec deux doigts ſes narrines aſſez exactement pour que l'air ne ſorte pas par cette voie. Enſuite il faut faire ſortir cet air doucement en appuyant l'autre main ſur la poitrine, pour faire jouer les organes de la reſpiration avec la même force que chez une perſonne en bonne ſanté.

Tandis qu'un des Secouriſtes s'occupe ſans relâche de cette opération, un autre introduit dans les inteſtins, par le fondement, de la fumée de tabac, au moyen d'une pipe ou d'un fumigateur pareil à ceux dont on fait uſage pour adminiſtrer des lavements de fumée de tabac. On peut ſe ſervir pour cela d'un ſoufflet ordinaire, juſqu'à ce que l'on ait apporté un inſtrument plus commode.

Pendant ce temps un troiſième Secouriſte frottera le ventre, la poitrine, le dos, les bras avec une étoffe de laine, ou une flanelle imbibée d'Eau-de-vie ſimple ou compoſée d'Eſprit-de-vin, ou de Sel ſec & fin ; mais il faut ſe donner de garde de frotter juſqu'à enlever la peau ou l'offenſer.

On tiendra auſſi ſous les narrines l'Eſprit de corne de cerf, les Sels volatils, ou toute autre ſubſtance auſſi irritante, & on en frottera très-fréquemment les tempes.

On ſecouera légèrement le corps, de moment à autre, & on en variera les poſitions.

4° Si l'on decouvre quelque ſigne qui indique que le corps ſe ranime, revient à la vie, comme ſoupirs, inſpiration ou expiration naturelles, mouvements convulſifs, battements de cœur, retour de couleur naturelle & de chaleur à la peau, pour lors la ſaignée à la veine jugulaire, ou à l'artère temporale, devient ſpécialement néceſſaire.

On irritera la gorge avec une barbe de plume afin d'exciter les trémouſſements nerveux, les efforts qui accompagnent le vomiſſement, & pour faire vomir.

On irritera les narrines avec une barbe de plume, du tabac, ou tout autre ſtimulant, afin de provoquer des éternuements, & les trémouſſements nerveux des parties voiſines, ſpécialement des organes de la voix & de la reſpiration.

De temps en temps on mettra dans la bouche de l'eau chaude, plein une cuillère à caffé, afin de reconnoître ſi le Sujet recouvre la faculté d'avaler; & s'il peut avaler, il ſera utile de lui faire prendre plein une cuillerée à bouche, ſoit du vin chaud, ſoit de l'eau-de-vie, du ratafiat, ou même de l'eau. Il ne faut pas mettre de liquide dans la bouche en quantité, juſqu'à ce qu'on ſoit aſſuré que le Sujet avale bien, parce que s'il ne paſſoit pas dans l'eſtomac, il deſcendroit

dans les poumons, causeroit de l'oppression, & feroit obstacle au renouvellement des mouvements de la respiration. Les autres secours doivent toujours être continués avec activité, jusqu'à ce que le Sujet soit revenu par degrés à la vie.

Nous avons détaillé, expliqué le plus qu'il étoit possible, les moyens de secourir les Noyés, afin que, si on manquoit d'un de ces moyens, on pût y suppléer par d'autres.

Quand un Sujet n'a été privé du sentiment que durant un temps court, il a suffit quelquefois pour le ranimer, d'introduire de l'air dans les poumons ou les intestins: cependant il ne faut pas s'attendre que ce secours rappellera promptement la plûpart des Sujets à la vie. Les secours ont en général des effets lents; il faut les continuer avec activité durant deux heures ou plus, jusqu'à sept & neuf heures, quoiqu'il ne paroisse pas encore le moindre signe de retour à la vie, à moins cependant qu'on ne voie les symptômes qui annoncent la mort se décider & se multiplier de plus en plus. C'est un préjugé populaire très-fâcheux, qu'un Noyé doit revenir à la vie dès qu'il y a quelques minutes qu'on lui administre des secours, sinon qu'il ne recouvrera pas la vie. Ce préjugé a été la cause de la mort de beaucoup de Sujets qu'on eût ranimés si on eût continué ces secours plus long-temps. Une autre conduite, qui n'a pas été moins préjudiciable aux Noyés, c'est la persévérance

ou l'opiniâtreté de certaines personnes à administrer des secours à des Sujets qui étoient décidemment morts : leur manque de succès décrédite ces secours auprès du Peuple, & l'empêche ou de les mettre en usage dans les cas où ils auroient d'heureux effets, ou de les continuer le temps nécessaire dans des cas susceptibles d'une heureuse réussite.

La plûpart des secours ci-dessus, qu'on conseille d'employer pour les Noyés, sont heureusement tels qu'ils peuvent être administrés sans retard & par les premières personnes qui se présentent, sans aucune connoissance de l'art de guérir.

Cependant il est toujours prudent de faire venir, le plutôt possible, quelque personne plus instruite des secours médicaux, comme Médecin, Chirurgien ou Apothicaire, non-seulement parce que la saignée est souvent à propos, & quelquefois absolument nécessaire, mais parce qu'il est à présumer qu'une telle personne aura plus de sçavoir, plus d'adresse, d'expérience, & sera plus en état de choisir ou de varier les procédés, selon que les circonstances l'exigeront.

La Société juge à propos de faire observer que ces moyens de rappeller à la vie, sont applicables à divers autres cas de morts apparentes, causées par l'étranglement, l'étouffement, la suffocation ; par les vapeurs nuisibles ou mouffetes des Mines de charbon, ou autres Mines ; par l'air renfermé & stagnant depuis long-temps dans les puits, citernes, caves, puisards ; par l'at-

mofphère des fubftances végétales ou animales en fermentation dans un petit efpace, qui concentre les émanations ; par les accès apoplectiques, les fpafmes, les convulfions ; par le froid, &c. La Société efpère que les perfonnes qui ont quelque autorité dans les endroits où ces diverfes fortes d'accidents font plus fréquents, formeront un pareil Etabliffement pour la confervation des Sujets qui éprouvent ces accidents.

Les perfonnes qui auront adminiftré ou dirigé les fecours qui auront rappellé un Sujet à la vie, font priées d'en faire parvenir un détail circonftancié à M. &c.

Les Soufcripteurs qui donnent cinq louis d'or, ou plus à la fois, font Directeurs perpétuels : ceux qui ne donnent qu'un louis d'or par an, ne font Directeurs que durant cette année.

N o t a.

On ne peut s'empêcher de remarquer que la plus grande partie des Soufcripteurs font des diverfes Profeffions qui font partie de l'Art de guérir. Ce font des Médecins, des Chirurgiens & des Apothicaires ; ce qui prouve que la vue fréquente de l'humanité fouffrante, n'endurcit point leur cœur comme on le dit, & que l'on a d'autant plus de confiance dans les fecours que confeille cet ouvrage, qu'on eft plus inftruit de l'économie animale, des reffources de la Nature & des perfonnes fauvées par ces moyens.

FIN.

On trouve chez les mêmes Libraires,

Le Tome I[er] de cette Collection, contenant les faits de l'année 1772.

Le Tome II[e] contenant ceux de 1773.

Chacun se vend séparément, en brochure, 1 liv. 4 s.

ERRATA.

Page 55, ligne première,
aulieu de *la BASTILLE PLUMET*, Charbonnier,
lisez, *la BASTILLE*, Plumet-Charbonnier.

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné; 1775.

DESCRIPTION

DE LA BOÎTE-ENTREPÔT,

Pour le ſecours des NOYÉS.

DESCRIPTION
DE LA BOITE-ENTREPOT,

Contenant les secours qu'on est dans l'usage d'administrer aux NOYÉS, *d'après l'Etablissement que la Ville de* PARIS *a fait en leur faveur.*

CETTE BOÎTE est faite avec de beau bois de Hollande ; elle a

12 p^ces^ de haut,	y compris les épaisseurs des bois, qui ont 5 lignes.
18 p^ces^ de long,	
9 p^ces^ de large,	

Toutes les parties en sont assemblées solidement & proprement en queue d'arronde.

On a pratiqué, dans cette Boîte, différentes séparations, dont deux reçoivent chacune une bouteille de pinte remplie d'Eau-de-vie camphrée, animée avec l'esprit volatil de Sel-Ammoniac. Une troisiéme séparation est destinée à recevoir le bonnet & les deux frottoirs de laine roulés ensemble, dans lesquels on a enfoncé

(de manière à les faire appercevoir en ouvrant la Boîte) deux tiges de la canule fumigatoire & la canule à bouche.

Au-dessous du bonnet & des deux frottoirs, dans le fond de la Boîte, on a placé les deux bandages à saignée, roulés avec leur compresse. Ces deux bandages sont le seul article essentiel qu'on n'a pû représenter dans le détail en apperçu qu'on va faire de la Boîte.

Une quatriéme séparation est une tablette pratiquée pour la Machine fumigatoire, dans le fourneau de laquelle on loge le flacon bouché en crystal, qui contient l'esprit volatil de Sel-Ammoniac.

Une cinquiéme séparation est une autre tablette apparente à l'ouverture de la Boîte & à sa surface interne, faisant le dessus de la Machine fumigatoire. Cette tablette est fermée de tous les côtés, & forme, à-peu-près, un quarré d'un pouce & demi de haut, dans lequel on voit quatre rouleaux de tabac à fumer, d'une demi-once chaque, & une petite boîte

renfermant plusieurs paquets d'Emétique, de trois grains chaque.

Dans le fond de cette Boîte-Entrepôt & dessous la Machine fumigatoire, on apperçoit le soufflet.

On voit, dans cette Boîte, un petit piton à vis, d'où pend, par le moyen d'une ficelle, un nouet de souphre & de camphre qui n'est pas utile aux Noyés, mais qu'on a cru devoir ajouter pour la conservation de la couverture & des autres ustensiles de laine dont il occupe toujours le milieu.

Par-dessus la couverture, on voit la canule fumigatoire, la cuillier de fer étamé & les Brochures contenant les détails des succès obtenus depuis l'Etablissement ; (on a soustrait ces brochures comme inutiles à représenter figurément.)

Pour l'intelligence & la facilité dans l'administration des secours à donner, on a pensé qu'il seroit utile de coller en dedans du couvercle de cette Boîte, l'usage qu'on doit faire des différents articles ci-dessus comportants les secours.

Et enfin, au-devant de la Boîte, on affiche une feuille imprimée, qui présente, en précis & par ordre, les secours à administrer aux Noyés, & les conditions qu'on fait aux secouristes.

La ferrure de cette Boîte est solide & proprement faite; &, pour empêcher qu'elle ne soit susceptible de la rouille, on a eu l'attention de faire appliquer par-dessus deux couches de vernis.

On a évité de la fermer avec une serrure à clef, parce qu'on a fait réflexion que la serrure peut se mêler, que la clef peut se perdre; & que, lorsqu'on voudroit faire usage des secours (si cet accident arrivoit), on seroit obligé, pour ne pas perdre de temps, à briser la Boîte, en faisant sauter la serrure.

On voit, par ce détail, qu'on a tâché de tout prévoir, autant qu'on l'a pû.

PREMIÈRE PLANCHE.

Inventaire indicatif & figuré de la Boîte-Entrepôt, dont on a ſupprimé le couvercle ainſi que le devant, afin qu'on puiſſe plus facilement voir, dans ſa place, chacun des objets indiqués par des lettres relatives.

(A) Quatre rouleaux, chacun d'une demi-once de tabac à fumer.

(B) Une petite boîte renfermant pluſieurs paquets d'Emétique, de trois grains chaque.

(C) Une bouteille de pinte remplie d'Eau-de-vie camphrée, animée avec l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac; (on ne voit qu'une partie du col de cette bouteille; le reſte ſe trouve caché, dans la profondeur de la Boîte, par la tunique ou chemiſe de laine.)

(D) Flacon de cryſtal contenant de l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac; (il ne paroît pas dans la Boîte, parce que ſa place eſt dans le fourneau de la Machine fumigatoire, lorſqu'elle eſt en repos.)

(E) Tuyau ou Canule fumigatoire.

(F) Cuillier de fer-étamé.

(G) Nouet de souphre & de camphre.

(H-H) Couverture de laine en forme de tunique.

(I-I) Deux tiges du tuyau fumigatoire pour faire parvenir la fumée de tabac dans les intestins ; l'une supplée l'autre, lorsqu'elle se trouve engorgée.

(K) Canule à bouche.

(L-M) Bonnet de laine roulé avec les deux frottoirs de laine.

(N) Deuxiéme bouteille de pinte remplie d'Eau-de-vie camphrée, animée d'esprit volatil de Sel-Ammoniac.

(O) Soufflet à une seule ame.

(P) La Machine fumigatoire reposant sur une tablette pratiquée exprès ; elle loge, dans son fourneau, le Flacon d'esprit volatil de Sel-Ammoniac.

(Q) Corps de la Boîte-Entrepôt, dont on a supprimé le devant & le couvercle.

Nota. On n'a pû représenter à l'œil

deux bandages à faignée, des plumes pour chatouiller le dedans du nez & de la gorge, & des Imprimés qui indiquent la manière de faire ufage de toutes les chofes contenues dans la Boîte-Entrepôt.

SECONDE PLANCHE.

Développement de la Boîte.

FIGURE Ire. La Machine fumigatoire montée avec fon foufflet (A), fixé (B) par une fiche de fer qui traverfe le manche (C) de la Machine (D), par le moyen d'un trou qu'on a pratiqué au manche (C) & à la douille (E) du foufflet (A); de manière qu'on peut faire faire à la Machine, ainfi affujettie, tous les mouvements poffibles, en les dirigeant avec le foufflet; & on eft difpenfé de toucher à la Machine lorfque le tabac eft allumé; autrement on fe brûleroit.

(F) Chapiteau ou couvercle de la Machine.

(G) Tubulure ou cheminée du chapiteau.

(H) Bouchon de liége, fermant la cheminée (G) du chapiteau (F), dont l'usage est de pouvoir juger à quel point le tabac fournit de la fumée.

(I) Bec ou canal du chapiteau (F) qui conduit la fumée du tabac jusques dans les intestins du Noyé.

(K) Bout de cuivre-étamé, ou gorge dans laquelle s'insére le bec (I) du chapiteau (F), pour la direction de la fumée jusques dans les intestins.

(L) Tuyau fumigatoire; c'est une spirale en ressort à boudin de fil de laiton recouvert d'une peau blanche de mouton, collée avec de bon Empois.

(M) Canule de buis terminant le tuyau fumigatoire. Cette canule est composée de deux piéces, dont le nº 3 est fixé au tuyau fumigatoire (L), & fait corps avec lui; & le nº 4 est la tige d'une canule ordinaire qu'on peut retirer & remettre à volonté, pour pouvoir lui substituer une autre tige dans le cas où, pendant l'opération des secours, la première viendroit à s'engorger, par la matière qui

ſe trouve quelquefois retenue dans les gros inteſtins.

Le ſoufflet (A) a cinq pouces & demi de long, depuis ſa partie circulaire (A) juſqu'à ſon muffle (a-a); ſa plus grande largeur eſt de trois pouces quatre lignes.

Le muffle (a-a) a ſeize lignes, réduites à douze près de la tuyère ou douille (E), laquelle a deux pouces & demi de long, & eſt percée dans toute ſa longueur, pour communiquer le vent du ſoufflet.

Le manche (C) a trois pouces & demi de long, & dix lignes de diamétre.

La Machine (A-A), fig. II, ſans ſon couvercle, a trois pouces de haut, y compris la gorge (B-B), qui ſeule a trois quarts de pouce; cette gorge eſt de cuivre jaune, poli au tour, & a près de deux lignes d'épaiſſeur. Le corps de la Machine eſt de cuivre rouge étamé, & toutes ſes parties ſont braſées à ſoudure forte; de manière que, ſi forte que ſoit la chaleur qu'on peut faire endurer à cette Machine, il n'y a pas

à craindre que les ſoudures manquent; ce qui interromproit l'opération.

Le diamétre de la gorge de la Machine (A-A) eſt de vingt-une lignes, & celui du fond du fourneau eſt de vingt-quatre.

Le couvercle, ou chapiteau (F), a deux pouces de haut, non compris ſa tubulure, ou cheminée (G), qui a ſix à ſept lignes de haut, ſur autant de diamétre.

Le bec ou canal (I) du chapiteau (F) eſt long de quatre pouces, il a ſix à ſept lignes de diamétre à la baſe qui eſt ſoudée au chapiteau, & ſe réduit à deux lignes à l'extrêmité qui s'ajuſte à la gorge du tuyau fumigatoire (L).

Le tuyau fumigatoire (L) a quatorze à quinze pouces de long; c'eſt une ſpirale en reſſort à boudin de fil de laiton, recouvert d'une peau blanche de mouton, collée avec de bon empois; ſa partie ſupérieure, nº 1, eſt de cuivre rouge étamé; elle forme la gorge dans laquelle on inſére le bec (I) du chapiteau (F), lorſqu'on veut faire manœuvrer la Machine. Ce

tuyau (L), n° 2, est terminé par une canule, n° 4, composée de deux piéces, dont le n° 3 est fixé au tuyau fumigatoire (L), & fait corps avec lui ; & le n° 4 est la tige d'une canule ordinaire qui est amovible, pour pouvoir être changée, à volonté, dans le cas où elle s'engorgeroit pendant l'usage qu'on en feroit ; & c'est pour cette raison que, dans l'inventaire de la Boîte, on a mis deux tiges de canule indiquées par les lettres (I-I).

On observe que le tuyau fumigatoire (L), adapté à la Machine toute montée, est coupé, pour ne pas le représenter deux fois dans toute sa longueur ; mais il est figuré en entier dans la partie supérieure de la Planche IIe, & indiqué par les chiffres 1, 2, 3, 4, figure 9e.

LA FIGURE IIe représente la Machine fumigatoire (A-A) ouverte ; on en a fait la description assez détaillée dans la figure Ire, pour n'y pas revenir.

FIGURE IIIe. La couverture de laine en forme de tunique ; on a donné la

forme d'une tunique à cette couverture qui sert à envelopper les Noyés, pour la facilité de les couvrir promptement, & de les garantir de l'impression de l'air extérieur. On voit assez combien cette forme est commode à tous égards. On a placé, dans la partie supérieure de cette couverture, des rubans en coulisse pour pouvoir être serrés, afin que les épaules soient couvertes; & les cordons qu'on a cousûs aux parties latérales de ladite couverture ou chemise, ainsi qu'aux manches, peuvent être noués, si on le juge à propos.

FIGURE IVe. Flacon bouché en crystal rempli d'esprit volatil de Sel-Ammoniac. (La place de ce Flacon dans la Boîte-Entrepôt, est dans le fourneau de la Machine fumigatoire.)

FIGURES V^e & VIe. La cuillier de fer-étamé vue en deux différents sens.

Le bateau de cette cuillier est terminé par un petit bec pour la facilité d'introduire, dans la bouche des Noyés, de l'Eau-de-vie camphrée, ou

autre Liqueur, pour peu que les dents ſoient deſſerrées. Ce bateau eſt plus profond que celui des cuilliers ordinaires, pour qu'il contienne plus de Liqueur, & qu'il puiſſe ſuppléer à un gobelet; ſon manche eſt dirigé de manière à pouvoir placer la cuillier pleine, ſans qu'elle ſoit expoſée à répandre; & l'extrêmité du manche eſt faite pour ſervir de lévier, afin d'écarter les dents ſi elles étoient trop ſerrées, en prenant toutefois les précautions néceſſaires pour ne pas riſquer de diſloquer la machoire du Noyé qu'on voudroit ſecourir.

FIGURE VIIe. Canule à bouche; c'eſt une canule ordinaire diviſée en deux piéces réunies enſuite par un boyau de peau large d'un pouce & long de deux, pour intercepter, à volonté, le ſouffle récurrent, & pour garantir le ſouffleur des exhalaiſons qui ſortent de l'eſtomach du Noyé lorſqu'il commence à revenir. Pour éviter l'inconvénient qui réſulte du retour de ces exhalaiſons, il ſuffit de pincer, avec deux doigts, le boyau

de peau lorsqu'on cesse de souffler, & qu'on veut reprendre haleine.

La tige de cette canule est plus forte que celle des canules ordinaires, pour pouvoir résister aux efforts que font les Noyés pour la casser avec leurs dents ; ce qui est arrivé dans le commencement de l'Etablissement ; elles n'étoient pas si fortes qu'on les a faites depuis.

FIGURE VIIIe. Seconde tige de la canule fumigatoire pour être substituée à la première, si elle étoit engorgée.

FIGURE IXe. Tuyau fumigatoire représenté dans toute sa longueur avec ses divisions 1, 2, 3, 4, dont le détail se trouve développé à la lettre (L), *pag.* 12.

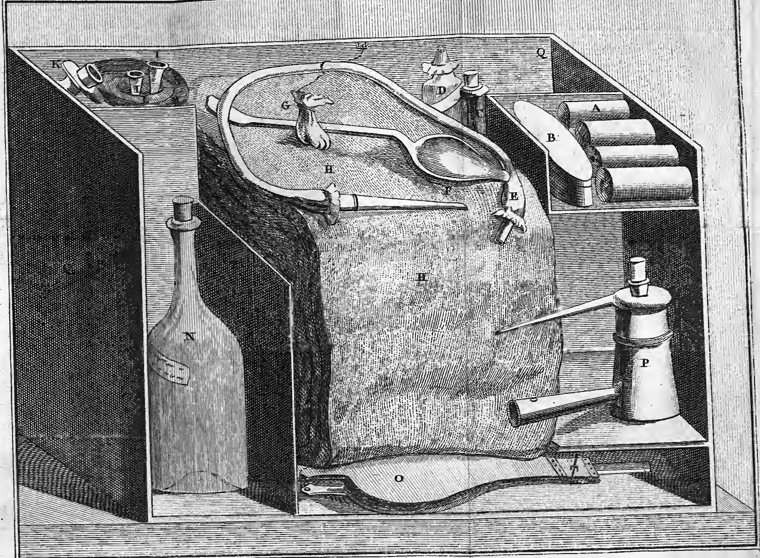
APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU & approuvé cette feuille, comme Censeur du *Détail des succès de l'Etablissement en faveur des Noyés*, dont la Description ci-jointe fait partie ; A Paris, ce 21 Mars 1775.

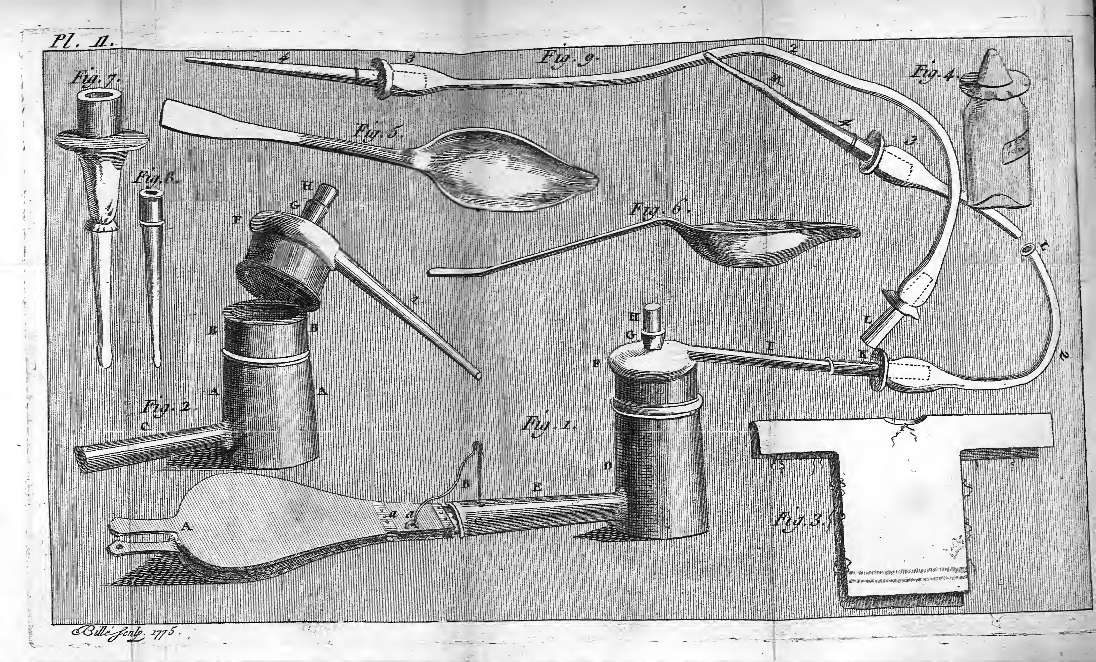
Signé LE BÉGUE DE PRESLE.

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné ; 1775.

Planche I.re



Billé sculp. 1775.



Pl. II.
Fig. 9.
Fig. 7.
Fig. 4.
Fig. 5.
Fig. 8.
Fig. 6.
Fig. 2
Fig. 1.
Fig. 3.
A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
a
a
1
2
3
4
Billé sculp. 1775.